

MEDIA?CE?vous souha te une bonne ann

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)

...Dans ce num ro : participez au grand tirage au sort des CE 2005... Dans c



La C est  
Paris : l inter  
view de  
Marthe



page 18



page 36

PV de r union :  
Les CE témoignent



page 40

Informatique :



page 12

Portrait :  
Catherine Tarapacki ,  
CCE



p. 46

Ch ques cadeaux :  
les salariens redemandent !



page 74

Afrique du Sud :  
Escale d paysante Sun

**parfaitement adapté à vos besoins**

# Numéro un des solutions informatiques destinées aux comités d'entreprise et associations



- Progiciels intégrés ● Conseil et formation
- Assistance à distance
- Solutions Internet ● Travail à façon

**amaris**  
www.amaris.fr

Cap 106 - 67, rue Robespierre  
93558 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 57 01 21 - Fax : 01 48 57 51 52

2, rue du Tour de l'Eau - BP 282  
38407 Saint-Martin d'Hères Cedex  
Tél. : 04 76 63 31 60 - Fax : 04 76 63 12 04

**Média CE**

249, rue de Crimée  
75019 Paris

Tél. : 01 55 26 81 00  
Fax : 01 55 26 87 69  
e-mail : info@mediace.fr

Directeur de la Publication :  
Jacques Guez  
(jguez@mediace.fr)

Rédactrice en chef :  
Cécile Bouchet  
(cbouchet@mediace.fr)

Chef du Service Tourisme :  
Catherine Malpas  
(cmalpas@mediace.fr)

**Rédaction :**  
Bernard de Trely,  
Dominique Franceschi,  
Dominique Pontvianne,  
Anna Seurin,  
Na! Dessinateur

**Maquette :**  
Julie Bécourt

**Crédits Photos :**  
Sun City Hotels, OT Visit Britain,  
Aventure Scientifique, UCPA KTJ,  
Catherine Malpas, Julie Bécourt

**Photographe :** Claude Katz

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Fabrice Signoretto (Forma CE),  
Marie Boussin (Acteur Juridique),  
Nicolas Dubost (Dubost & Cie),  
Nelly Cohen,  
Simon Lequeux (La Clé),  
Jean Martinez,  
Sophie Bonnard (TPH),  
Marc Delomez (Ca C'est Paris)

**Service lecteurs :**  
Tél. : 01 55 26 87 68  
e-mail : info@mediace.fr

**Service abonnement :**  
Sophie Goldine  
Tél. : 0871 22 45 82  
e-mail : abonnement@mediace.fr

**Secrétariat :**  
Tél. : 01 55 26 81 00

**Publicité (au support) :**  
Régie publicitaire : WCE

**Service commercial :**  
Tél. : 01 55 26 87 61  
e-mail : publicite@mediace.fr  
Samira Khalouli  
Tél. : 01 55 26 87 62  
e-mail : skhalouli@mediace.fr  
Assistants : Audrey Yee-Tue-Fee  
Tél. : 01 55 26 87 68  
e-mail : audrey@mediace.fr  
et Sheirlen Sebbag  
Tél. : 01 55 26 87 68  
e-mail : sheirlen@mediace.fr

**Imprimeur :**  
Imprimerie de Champagne  
à Langres

**Routeur :** Départ Presse  
Commission paritaire :  
1104 T 82322  
ISSN n° 1636-3191

Abonnement 1 an  
(5 numéros & 1 HS) 80 €

Média CE est édité par la SARL  
de Presse Les Éditions du Pré  
34, rue André Joineau  
93310 Le Pré Saint Gervais

Dépôt légal : Février 2005  
Diffusion nationale

# ÉDITO

## Jouer, c'est gagner plus de 10 000 € !

Pour fêter comme il se doit les soixante ans des comités d'entreprises, Média CE et CCE sont heureux de vous proposer le plus grand tirage au sort jamais réalisé pour les CE.

Puisque janvier est traditionnellement le mois des bonnes résolutions, en voici une que vous ne pourrez refuser.

Tout mettre en œuvre pour gagner ! Avec Média CE et CCE, c'est possible ! Alors, n'hésitez plus.

Tous à vos crayons pour remplir au plus vite le bulletin de participation que vous trouverez dans ce numéro.

Encore un jeu de plus, pour gagner quoi, allez-vous dire ?

Debout, Elus de CE, réveillez-vous, la liste des cadeaux vaut largement le détour :

- 3000 € de chèques cadeaux, offerts par CCE A2C
- 1 voyage pour 2 en Chine, offert par Vision du Globe
- 1 voyage pour 2 en Turquie offert par Thomas Cook

- 2 ensembles PC offerts par Logitis
- 1 voyage pour 2 en Tunisie, offert par Quartier du Monde
- 2 cafetières Nespresso, offertes par La Clé
- 1 appareil photo numérique, offert par SAS-Le Conseil Solidaire
- 5 colis gastronomiques, offerts par Média CE
- 4 sorties parisiennes pour 2, offertes par Ça C'est Paris
- 5 coffrets Ricard/Chivas, offerts par Ricard
- 5 parures de montres, offertes par Média CE
- 4 places de cinéma pour 2, offertes par Média CE

Ce jeu est totalement gratuit, sans aucune obligation d'acheter quoi que ce soit. Il vous suffit de retourner votre bulletin de participation et d'attendre le tirage au sort qui sera effectué par huissier le 14 octobre 2005 à 14h.

Bonne chance à tous,

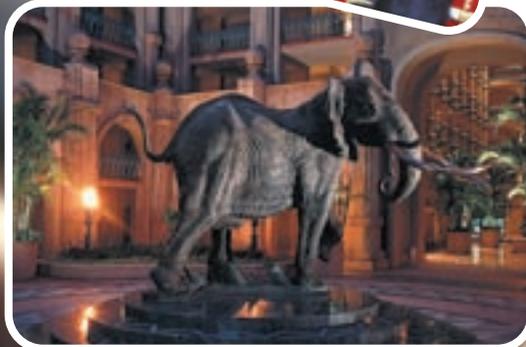
La Rédaction.

*Un courrier d'abonnement est joint sous enveloppe dans ce numéro.  
Un jeté CCE et un jeté Vision du Globe sont joints dans ce numéro.*

# Sommaire...

## En bref

- **Actualités** 5
- **La page de Na!** 6
- **Portrait : Catherine Tarapacki**  
Responsable commerciale chez CCE 12
- **Forum des élus** 16
- **Marc Delomez, «Ça C'est Paris»**  
Interview de Marthe Mercadier et Olivier Lejeune 18
- **Forum des experts** 22
- **Avancées - Jurisprudence** 24
- **Questions pratiques** 28



## Gestion et fonctionnement

- **Les PV de réunion** 36  
La rédaction du procès verbal incombe au secrétaire. Toutefois, il peut se faire assister par des intervenants extérieurs à l'entreprise, surtout si l'enjeu de la réunion est important.
- **Informatique : SAV** 40  
Vous avez récemment acquis un logiciel de gestion pour votre CE. Avec enthousiasme et détermination, vous vous empressiez de l'installer...

## Rôle économique et social

- **Les licenciements** 30  
Dans le projet de loi de « cohésion sociale », des dispositions concernent le licenciement économique. Pour certains députés, il est nécessaire d'« assouplir » le droit du travail car il « dessert l'embauche à force de multiplier les obstacles au licenciement ». Ainsi, selon eux, le droit du licenciement économique serait incontournable et empêcherait les entreprises d'avoir une gestion « saine » de ses effectifs. Argument que martèle régulièrement le patronat.

## Consommation

- **Chèques cadeaux** 46  
Chèques cadeaux ou bons d'achat représentent un avantage très prisé par les salariés. Ils sont généralement offerts par les CE lors des fêtes de Noël et remplacent petit à petit le traditionnel arbre de Noël, une aventure souvent « complexe à organiser » selon de nombreux élus.
- **Billetterie Cinéma** 56  
160 millions d'entrées cinéma depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ! Selon les premières estimations, ce chiffre représenterait une augmentation de 18,4 % par rapport à 2003. Une fréquentation en augmentation.

## Loisirs

- **Vacances jeunes** 62  
Seul un enfant sur 10 part en colonie de vacances. Et c'est souvent grâce à la participation financière de son CE qu'un salarié peut offrir à sa progéniture ce mode d'évasion.
- **Week-end à Londres** 68  
Peu importe la saison. A Londres, il y a toujours quelque chose à faire, une multitude de choses à voir.
- **L'Afrique du Sud** 74  
L'Afrique du Sud est un diamant aux multiples facettes. Lost City, oasis dédiée aux plaisirs est l'une d'entre elles.

# L'actualité

**VISION DU GLOBE**  
**LA CLÉ**  
**Logitis**  
**SAS**  
**Thomas Cook Villages**

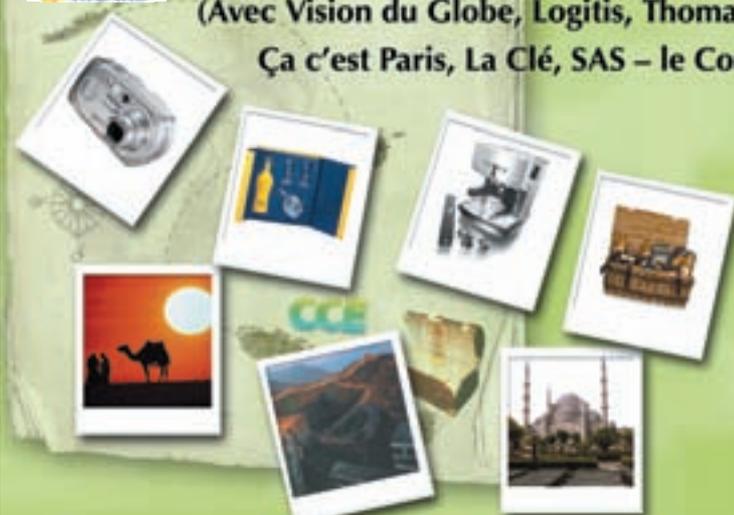
## LE GRAND TIRAGE AU SORT DES COMITES D'ENTREPRISE 2005™ !

Organisé par **CCE** et **Média CE**

(Avec Vision du Globe, Logitis, Thomas Cook, Quartiers du Monde, Ça c'est Paris, La Clé, SAS – le Conseil Solidaire, et Ricard)

Pour que 2005 soit placée sous le signe d'un anniversaire réussi, nous vous proposons de renvoyer vos bulletins de participation et peut-être gagner l'un des nombreux lots mis en jeu jusqu'en septembre 2005 (voyages, multimédia et chèques cadeaux entre autres !!).

(Cf. bulletin de participation joint à votre magazine)



## Le bilan 2004 de **CONTACT CE** Communiquons autrement

Tout d'abord un grand merci aux 1987 élus de C.E. qui nous ont suivis lors des quatre « **Soirées des C.E.** » de cette année 2004.

Nous avons, en effet, souhaité positionner dans votre calendrier un événement d'un nouveau genre, alliant rencontres professionnelles, originalité des sites et convivialité des contacts.

Vous êtes les acteurs principaux de la réussite et de la pérennité de ce nouveau concept entièrement dédié à votre mission d'élu.

C'est avec plaisir que nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au 1<sup>er</sup> semestre 2005 :

20 janvier – Bastion  
Médiéval des Hospices

Civils de Beaune (21).  
24 mars – Folies du Lac à  
Châteauneuf sur Isère  
(26)

14 avril – Musée  
International de la  
Miniature à Lyon (69)

**Notre projet est le Votre,  
Nous comptons sur  
Vous...**

Toute l'équipe de **CONTACT CE** vous souhaite une très bonne et heureuse année 2005 en attendant de vous accueillir prochainement.

Pour tous renseignements  
et/ou inscriptions  
gratuites aux futures  
« Soirées des C.E. » :  
04.37.27.00.46  
ou par mail :  
contactce@contactce.com



**citoyens CE**  
60 ans de comités d'entreprise

**nous rassemble  
et nous ressemble**

Les CE ont 60 ans cette année, et pourtant tous les élus ne se sont pas encore fait entendre. Les élus sont des **acteurs du dialogue social** au sein des entreprises, et pourtant ils ne sont pas salués comme tels. La création des comités est une **conquête sociale**, et pourtant elle nous échappe un peu plus chaque jour. 60 ans après leur naissance, l'heure n'est pas au bilan. L'heure est à l'hommage, à la réflexion, à la formation... **L'heure est à la rencontre !**

Citoyens CE, c'est le **rendez-vous social** de 2005 organisé par La Clé avec Forma CE et Alinéa.

Pour tous renseignements :  
La Clé - ZA Europarc  
123 chemin des Bassins  
94 035 Créteil cedex  
Tél. : 01 56 71 22 00  
Fax : 01 43 39 51 73  
Mail : info-creteil@la-cle.fr  
Site : www.citoyensce.fr

# L'actualité

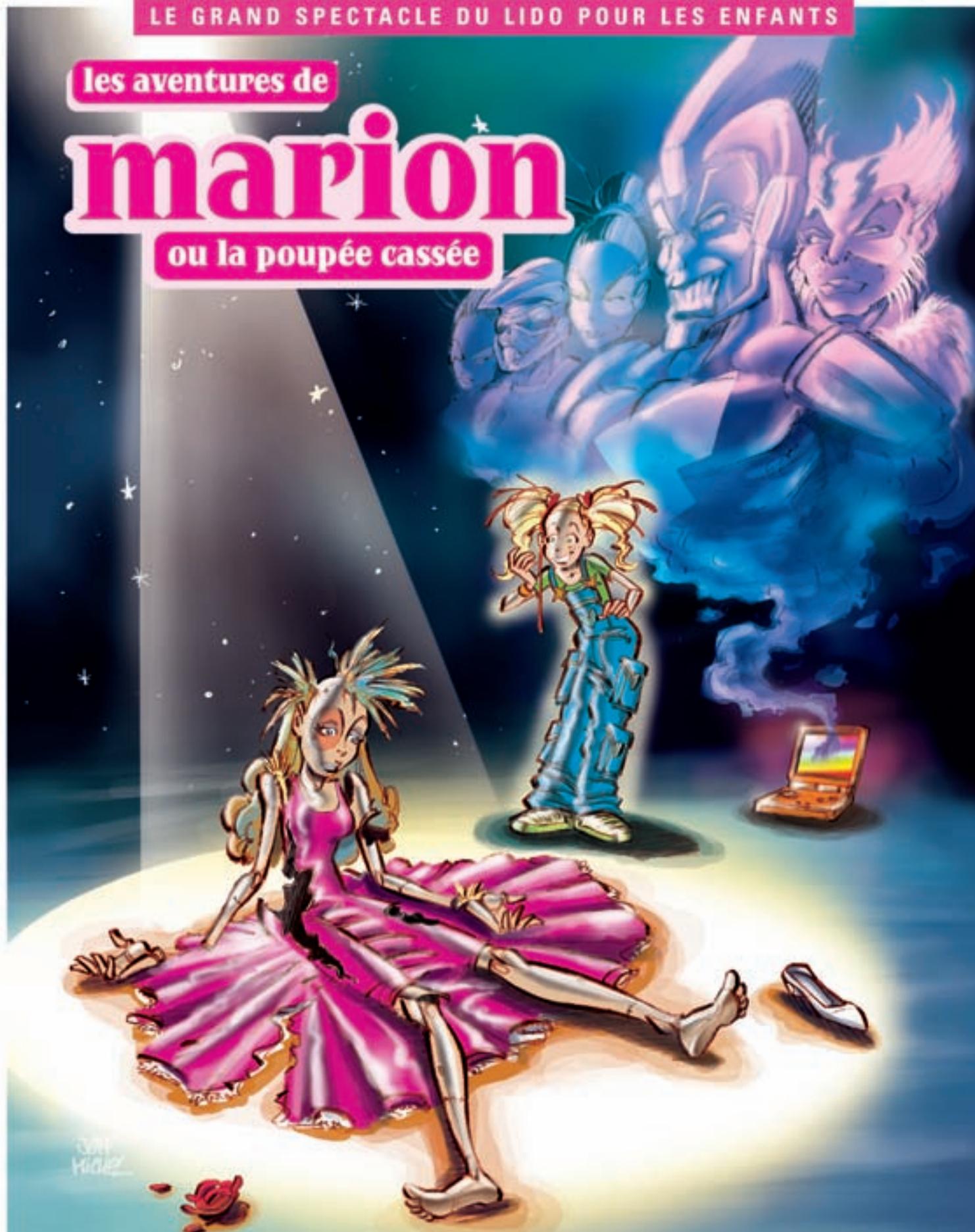
## LE C.E. ET LA COMMUNICATION



TOUTE RESSEMBLANCE AVEC DES PERSONNES OU DES FAITS RÉELS NE SERAIT BIEN SÛR QUE PURE COINCIDENCE (UNOÛQUE...)

LE GRAND SPECTACLE DU LIDO POUR LES ENFANTS

les aventures de  
**marion**  
ou la poupée cassée



C'est dans un feu d'artifices de magie et d'effets spéciaux que la troupe du Lido vous transporte dans un univers alliant la danse, la chant et le théâtre, sans oublier l'émotion. Epreuve par épreuve, Marion arrivera-t-elle à redonner vie à sa poupée ?

**LIDO**  
CHAMPS-ELYSEES - PARIS

RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS :

Tel. 33 (0)1 40 76 56 09 - Fax : 33 (0)1 45 61 19 41 116 bis, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris - e-mail : [contact@lido.fr](mailto:contact@lido.fr)



## SASKIA MANAGEMENT facilite la vie des CE

Cette société vous propose l'installation de vidéothèques « clés en mains », location de films k7 et D.V.D. avec une rotation de 20 ou 30% des films chaque mois, vente de films k7 et D.V.D. Mise à disposition gratuite d'un automate suivant certaines conditions, le moyen idéal d'offrir aux salariés un service 24H/24 et 7jours/7.

SASKIA garantit un conseil personnalisé et adapté à chaque budget.

Sur leur site Internet retrouvez chaque mois toutes les sorties de films et l'importance de leur catalogue.

Contact :  
Mme Claude  
TORDJMAN :  
01.60.61.10.89

## Wolber : les salariés licenciés en 1999 vont-ils être réintégrés ?

Cela fait cinq ans que les salariés de cette fabrique de pneus de vélos, filiale à 100 % de Michelin, font parler d'eux. Notamment, par le biais de la CGT et de son avocat, Me Brun, qui, depuis le comité d'entreprise exceptionnel de juin 1999 annonçant la fermeture de l'usine (451 salariés) et la délocalisation de l'activité en Inde, se bat devant les tribunaux pour clamer la nullité totale et absolue du licenciement collectif pour absence de cause économique réelle et sérieuse. «Ce licenciement boursier est intolérable» ne cesse-t-il de répéter à chaque passage devant la justice et les médias, rappelant que l'entreprise, en 1999, avait engrangé de substantiels bénéfices (+ 17 %) et dégagait une rentabilité excellente.

Une grande étape avait déjà été franchie devant la Cour d'appel d'Amiens, en octobre 2003 : 147 salariés avaient obtenu la reconnaissance de la nullité de la procédure de licenciement pour insuffisance du plan social et, collectivement, 1 M d'€ de dommages et intérêts à verser par Michelin. Mais le juge n'avait pas

voulu se prononcer sur leur réintégration dans un site démantelé. Le 5 novembre dernier, le conseil des Prud'hommes de Soissons a tranché pour 115 autres salariés. Non seulement Michelin devra payer de 40 à 60 000 par personne, mais encore il devra les réintégrer matériellement à leur poste ou au sein d'une entreprise appartenant au groupe Michelin, en France, et entamer une négociation avec leurs représentants.

### Un bras de fer arbitré par le Conseil constitutionnel

Cette victoire a aussitôt été contrée par un amendement à la loi Borloo spécifiant que le juge ne peut ordonner la réintégration si celle-ci est «devenue impossible, notamment du fait de la fermeture de l'établissement ou du site ou de l'absence d'emploi disponible». Alors que la direction de Michelin refusait de rencontrer les salariés et leur médiateur, l'évêque de Soissons, le PS et le PC ont déposé fin décembre un recours devant le Conseil constitutionnel qui vient de rendre sa décision : les deux libertés, celle

du droit au travail et celle d'entreprendre sont conciliées. «Non, la loi Borloo ne conserve plus que la seconde» s'insurge Me Brun. «Comment peut-on prévoir la nullité d'un licenciement collectif qui ne pourra jamais produire d'effet ? Ceci aura pour conséquence de favoriser les délocalisations et même les restructurations avec insuffisance de plans de sauvegarde de l'emploi».

Poursuivant le combat, il a assigné Michelin devant le TGI de Clermont-Ferrand afin qu'il réinstalle l'outil de travail sur le site de Soissons. De son côté, la direction de l'entreprise conteste ses allégations, arguant que la majorité des salariés a retrouvé un emploi et que le site a été largement réindustrialisé par ses soins. «Faux», rétorque la CGT. «Il y a aujourd'hui une centaine d'anciens Wolber au chômage et une petite centaine en CDI, mais dont la majorité est à temps partiel. Quant à la réindustrialisation du site, 18 anciens Wolber seulement en ont bénéficié». Prochain épisode : le jugement du TGI attendu le 9 février prochain. A suivre absolument !

# Saskia Management

- Installation de vidéothèque traditionnelle et automate vidéo, dans la France entière
- Location de K7 et D.V.D.
- Vente de films neufs et d'occasions

bienvvenue dans l'univers du cinema  
a v b c  
Saskia Management

Saskia management, 18 quai J. Papin 77440 - Mary-sur-Marne  
Téléphone : 01.60.61.10.89 - Fax : 01.60.61.76.90  
Site internet : www.saskiavideo.com

Une équipe à votre écoute,  
un site internet,  
un excellent catalogue  
varié et complet,  
Une qualité de service,  
des tarifs compétitifs !

Contactez-nous vite  
pour connaître nos offres spéciales !

## décodée pour vous par MEDIA CE

### Séminaire La Clé 2005 : vous pouvez vous inscrire

Quarante élus de CE en 2002, cinquante en 2003, soixante en 2004 ! Le séminaire résidentiel de LA CLE fait salle comble et doit chaque année choisir une salle plus grande ! Mais pour travailler efficacement, il faut impérativement limiter le nombre de participants.

Alors inscrivez-vous sans tarder pour vivre, du 22 au 24 juin 2005, 3 jours d'une formation originale, dynamique et conviviale à Montchanin en Bourgogne ! Placés en situation, les stagiaires étudient un cas concret de consultation : analyse de

documents, réunion préparatoire, réunion plénière, avis motivé...

LA CLE  
123 chemin des Bassins  
ZA Europarc  
94035 CRETEIL Cedex  
Tél. : 01.56.71.22.00  
Fax : 01.43.39.51.73  
Mail : formation@la-cle.fr

### Des progiciels parfaitement adaptés à vos besoins, la plus grande équipe de spécialistes dédiés à l'informatique des CE

Parce que chaque CE est un cas unique, AMARIS développe et commercialise une gamme complète de logiciels intégrés. Amaris c'est aussi une démarche projet originale et efficace de par l'accompagnement complet des utilisateurs qu'ils sont en mesure de vous proposer (formation, paramétrage, hot line, conseil, journées d'information, universités ...)

### La société Adéquate est présente depuis 1997 auprès des CE et collectivités.

Ils vous proposent de recevoir leur collection de peluches.

Leurs modèles chantent et se dandinent en musique, d'autres ronflent ou interprètent une chanson en duo, sans oublier les « tout doux » pour les plus petits, cela sans obligation d'achat ni minimum de commande.

Alors essayez ! De, plus pour 12 articles achetés, une peluche est offerte. Peluchement votre.



ADEQUATE  
Vincent JOLY  
03 44 54 48 11

### Prenez note de leur nouvelle adresse parisienne !

Pour mieux accueillir ses clients, Amaris transfère son site Ile de France en plein coeur de Paris (près de la place d'Italie).

Vous pouvez leur rendre visite dès à présent au :  
10 rue Vandrezanne  
Tour Onyx - 75013 PARIS  
Tél : 01 53 80 94 49  
Fax : 01 53 80 94 65  
Ils seront heureux de vous accueillir dans nos nouveaux locaux.

### La société RICARD et les CE

La société Ricard a depuis toujours privilégié des rapports commerciaux basés sur la convivialité et la proximité.

Les propositions commerciales CE ont pour objectif de répondre à toutes les questions tant budgétaires que logistiques des élus CE.

Des interlocuteurs proches de vous, vous proposent un vrai service personnalisé et une écoute commerciale permanente.

N'hésitez pas à les questionner, ils seront heureux de vous rencontrer et de vous aider quelque soit l'évènement.

**Christine Production**  
Diffuseur de rêves.... !  
Spectacles et animations  
Clefs en mains  
Pour tous vos événements  
Arbres de Noël  
Soirées à thèmes

Cirque - Magie - Acrobatie - Sosie  
Imitations - Danses acrobatiques  
Revue - Grande illusion  
Orchestres folkloriques  
Contes enfantins - Variété  
Soirées à thèmes - Cuba - Brésil  
Tahiti - Amérique  
Comédies musicales - Dance  
Les 60s - Les 80s - DJ... Etc.

Demande de renseignements  
Tél. / Fax : 01.60.43.27.95  
Notre Catalogue en ligne sur  
[www.christineproduction.com](http://www.christineproduction.com)

# L'actualité



## Ça C'est Paris ! vous recommande vivement le forfait AMADEUS (Théâtre- dîner- activité parisienne)

AMADEUS avec entre autres : **Jean PIAT et Lorant DEUTSCH**

Parfois l'histoire de l'Histoire s'arrête sur un instant d'exception : par exemple, la brève coexistence du talent et

du génie. Dans la Vienne de François-Joseph II le compositeur Salieri jouit de la faveur de l'Empereur. Cette même année, un enfant prodige parcourt l'Europe : c'est un virtuose miraculeux, Wolfgang Amadeus Mozart. Voici le décor posé pour le combat qui mènera à la mort de

Mozart. Salieri, sans doute le plus passionné et le plus subtil admirateur de son rival, en sera t'il le coupable ? Ou seulement l'instrument d'un Dieu ironique et hostile, qui a plus d'un tour dans son sac ?

**Réservations**  
au 01 42 93 55 55

## LOGITIS et son équipe sont heureux de souhaiter à tous les CE une bonne et heureuse année 2005, pleine de succès pour tous

Et vous annoncent la disponibilité de SELFNET V.2, le site Internet de votre CE.

Plus de fonctions, plus de souplesse, plus d'ergonomie, plus de facilité pour mettre les informations du Comité à disposition des salariés et des familles.

Avec SELFNET V.2, une vraie liberté de communiquer.

LOGITIS, 60 rue Membre  
59300 Valenciennes  
contact@logitis.info et  
www.logitis.info  
http://www.logitis.info

## Les Brèves de PEYROCHE

Le Camping prépare activement la Saison 2005. ils ont sorti une nouvelle brochure de 12 pages.

Vous y découvrirez leur nouveau logo ainsi que des tarifs complètement remodelés avec beaucoup plus de périodes, et même certains prix en baisse !

Ils ont fait à nouveau confiance à la Société WATIPI pour renouveler

8 Résidences Mobiles et ils vous proposent donc maintenant un parc de 19 « COLORADO » climatisés avec terrasse et un très grand confort.

Ils sont désormais ouverts du 20 mars au 25 septembre et, nouveauté 2005, du 23 octobre au 6 novembre.

Pour tout renseignement,  
Tél. 0 800 511 553.

Terres et Rivages, TO spécialiste des voyages pour Comité d'Entreprise, propose en ligne sur son site [www.terresetrivages.com](http://www.terresetrivages.com) plus de 50 destinations moyen et long courrier.

Terres et Rivages s'est engagé avec son association « Entre aide et voyage » à financer des projets humanitaires, en reversant 3 € par voyageur.

## Quartiers Du Monde vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2005 !

Et vous propose

**Du 15 Janvier au 15 Mai :**  
Islande 699 €

**Week-Ends & Séjours Ski Mars 2005**

Alpe du Nord 252 €  
(Autocar 2 nuits)  
Alpe du Sud 257 € (2 nuits)  
Isère 229 € - Italie 270 €  
Suisse 240 €  
(Prix à partir de)

**Leurs Nouveautés :**

**Croisière Méditerranée**  
de 8 à 10 jours incluant 2 jours à Venise, de 1090 à 1280 € tout compris (avec transport aller retour Venise) de Janvier à Octobre 2005

• **Egypte Croisière**  
8 jours 399 €

• **Week-End Rome pontificale (avec bénédiction papale)** 558 €

• **Tunisie / Hôtel El Menzah 4\*\*\*\*** 8 jours 355 €  
Pension Complète

• **Naples/Pompei ou Rome/ Naples :** 3 jours 429 €

• **Varsovie / Cracovie :**  
4 Jours 640 €

• **Puy Du Fou avec Cinescenie**  
Dates réservées d'avance sur la Cinescenie / 2 et 3 jours  
Prix à partir de 250 €

• **Grèce Hôtel Club Preveza Beach :** 8 Jours 450  
8/22/29 mai, 5/12/19 juin et 11/18/25 Septembre

**N° Spécial Promos :**  
01 42 62 54 64

**Etude Assistance**  
**Expertise Conseil**  
Formation intra personnalisée

*Des hommes et des femmes  
qui mettent leur savoir-faire au service des CE*

**TPH - 91 rue Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris - Tél.: 01 44 71 36 11**





décodée pour vous par MEDIA CE



### Nouveaux séjours Aventure Scientifique

Des vacances de plus en plus exceptionnelles pour le 6-18 ans, découverte, curiosité et détente comprises !

La brochure été 2005 d'Aventure Scientifique, spécialiste des séjours de vacances scientifiques pour les jeunes de 6 à 18 ans, vient de paraître.

Aventure Scientifique, c'est le nom de ces vacances inédites qui invitent les enfants à entrer de façon expérimentale et ludique, dans l'univers passionnant des sciences et des techniques.

Catalogue sur demande au 01 41 98 65 70 ou sur le site [www.aventure-scientifique.com](http://www.aventure-scientifique.com)

### Le règlement intérieur de CE : S'assurer pour un meilleur fonctionnement !

Le Code du travail prévoit l'établissement du règlement intérieur de CE mais sans en fixer les modalités d'élaboration.

FORMA CE vous rédige un règlement intérieur « clé en main » complet et personnalisé aux besoins de votre comité.

Contactez-les par mail à [assistance@forma-ce.fr](mailto:assistance@forma-ce.fr) ou au 01 55 56 62 20.

### CARAIBES PRIVILEGES Editions Touristiques & Conseils

La Réalité d'un Rêve ! C'est ce que vous propose Caraïbes Privilèges : Eveillez-vous au premiers rayons du soleil face aux lagons les plus magiques de la Caraïbe, plongez dans les eaux turquoise et paisibles des plus belles baies des Iles Vierges... Caraïbes Privilèges, c'est la conception d'un séjour unique et authentique, né

de votre inspiration et de vos envies... avec des conseils personnalisés, des établissements sélectionnés, des prestations testées, à tarifs directs.

Tél. 04 72 65 93 94  
Fax 04 72 65 95 86  
[www.caraibe-privileges.com](http://www.caraibe-privileges.com)  
[caraibesprivileges@free.fr](mailto:caraibesprivileges@free.fr)



# Club privilège

## BUTTERFLY Au service des CE depuis 1987

- ☞ **Billetterie sports : Jusqu'à -40%**  
Gym, Tennis, Golf...
- ☞ **Billetterie spectacles : Jusqu'à -30%**  
Concerts, Cinémas, Théâtres, Parcs d'attractions...
- ☞ **Colis et cadeaux : Jusqu'à -15%**  
Personnalisable : Noël, naissances, fêtes des pères, des mères, mariages...  
Fêtes et événements :  
Arbre de Noël, sorties, dîners spectacles, départ à la retraite...
- ☞ **Véhicules neufs : Jusqu'à -20%**  
et location de voitures
- ☞ **Equipement de maison : Jusqu'à -35%**  
Meubles, électroménager, TV, Hi-Fi, Vidéo...
- ☞ **Billetterie voyages : Jusqu'à -30%**  
Groupes et individuels  
Avions, circuits, séjours, hôtels
- ☞ **Bons d'achat : Jusqu'à -14%**  
Mono et multi-enseignes  
Chèques cadeaux personnalisables

2 sites pour tout connaître  
01 48 74 10 50

[butterfly.fr](http://butterfly.fr)  
[butterflyce.com](http://butterflyce.com)



## Portrait de :

# Catherine Tarapacki

responsable commerciale de CCE



### De l'écoute avant toute chose !

Aimable, dynamique, affirmée, très relationnelle, les adjectifs positifs affluent lorsqu'il s'agit d'évoquer Catherine Tarapacki. Depuis deux ans, elle est responsable des ventes et du marketing de CCE, une filiale de Stimula, la première agence à avoir édité un chèque cadeau multi-enseignes en...1988. Difficile d'échapper à l'élan de sympathie qui porte vers cette jeune et grande femme blonde à la présence et au sourire rayonnants, visiblement très à l'aise dans le contact humain. C'est sans doute ce qui l'a poussée, après son BTS de tourisme, à décrocher un boulot d'été comme accompagnatrice au Louvre. *«Les guides officiels étant débordés, il s'agissait de repérer les groupes dans les salles et de leur proposer une visite commentée»*. Timidité interdite et envie de communiquer une vision intéressante des œuvres d'art obligatoire. *«J'ai toujours été intéressée par l'histoire et, particulièrement, l'histoire de l'art et j'adore convaincre»*. Capable de vendre du rêve mais aussi des produits courants, elle devient ensuite hôtesse de vente, vite chargée de formation et de recrutement. *«En GMS, on apprend à ne plus avoir peur de personne !»*. Une qualité qu'elle met à la disposition des visiteurs du parc ornithologique du Marquenterre, dont elle devient hôtesse d'accueil. Pour eux, elle crée plans et textes qui facilitent leur visite. *«On leur vendait des souvenirs...»*.

### Le chèque cadeau, pas le chèque caddie !

La réussite à un concours chez Carlson Wagons-Lit Travel la remet dans sa formation initiale, avec la vente de voyages à une clientèle fortunée. *«J'essayais toujours de sentir le souhait des clients, parfois non formulé clairement. Je prenais le temps de les écouter»* Résultat : 100 % de ventes et... un nouveau job dû à la satisfaction de l'un d'eux. Il la débauche pour ouvrir un département « Evènementiel » dans sa société spécialisée dans le chèque cadeau. Premier contact avec les CE, pour lesquels elle organise des soirées. Plutôt bon, car en un an et demi, elle développe un CA de 15 MF. Après trois ans, et un passage à la barre du département des chèques cadeaux exclusivement, la voilà de nouveau débauchée par le directeur d'une société de conseils juridiques. Audacieuse autant que sérieuse, la nouvelle commerciale s'investit dans la mission économique du CE comme elle l'avait fait dans les ASC. Elle veut convaincre les élus d'utiliser toutes les ressources à leur disposition. C'est sans doute cette double casquette qui a séduit le directeur de Stimula pour la création de CCE, en 2002. Catherine Tarapacki y déploie toute sa créativité et son désir de satisfaire ses clients au maximum. *«Nous avons développé une troisième école», celle du service : non pas le chèque caddie mais le chèque cadeau !»*. Exemples : un programme exécutable qui permet aux CE d'éditer eux-mêmes leurs chèques personnalisés, ou un calendrier de petites surpri-

ses qui ponctuent l'année en autant d'occasions de rencontres. *«Ces gestes du CE permettent aux élus de communiquer avec les salariés, bien et plus souvent»*. Pour CCE, cette politique de qualité relationnelle porte visiblement ses fruits puisqu'elle compte déjà 300 clients actifs, une dizaine de salariés, un CA de 2 M d'€ et un taux de fidélisation de 80 % !

Dominique Franceschi

*\*grandes et moyennes surfaces*

## Parcours

1993 :  
BTS de tourisme ; accompagnatrice de groupes au Louvre

1994 :  
hôtesse d'accueil au parc du Marquenterre

1995-1996 :  
commerciale chez Carlson Wagons-Lits Travel

1997-1998 :  
responsable de «l'évènementiel» chez Tir Groupé

1999-2000 :  
responsable du département CE chez Tir Groupé

2000-2002 :  
responsable commerciale à Comité Conseil

2002-2005 :  
responsable commerciale chez CCE

# L'actualité

## Ça C'est Paris ! vous recommande vivement le forfait CHARLATAN (Théâtre- dîner- activité parisienne)

Avec Michel ROUX et Jacques BALUTIN

Quand deux escrocs se rencontrent, qu'est-ce qu'ils se racontent ? Des histoires d'escrocs, bien sûr !

Albert (Michel Roux) et Emile (Jacques Balutin) n'échappent pas à la règle.

Albert en est à sa seizième faillite. Quant à Emile, il vient d'être mis en examen. La rencontre qu'ils vont



faire avec un jeune homme de bonne famille très honnête va les entraîner dans une aventure qu'ils supposent être la plus intéressante de leur carrière, sur le plan financier.

Albert va s'apercevoir à ses dépens que, cette fois-ci, il a peut-être vu un peu trop grand, comme ne cesse de le lui rappeler Emile.

Les malheurs de nos deux compères vous

feront hurler de rire, car nous sommes dans la fiction et tout le monde sait que, de nos jours, la réalité ne dépasse jamais la fiction...

Vous en doutez ? Vous n'avez pas tort, car ce diable de Robert Lamoureux a toujours eu des idées curieusement prémonitoires...

**Réservations  
au 01 42 93 55 55**

## Mot-Tech réalise les comptes rendus de vos réunions de CE

Vous êtes Secrétaire du Comité d'Entreprise et la rédaction des procès-verbaux de séance est pour vous une source de difficulté et/ou cannibalise votre temps ? Peut-être faites-vous déjà appel à un prestataire qui ne vous donne pas entière satisfaction ?

Confiez cette tâche à la société Mot-Tech, qui établira avec vous un cahier des charges personnalisé, enverra à chacune de vos réunions le même rédacteur, et vous rendra un document finalisé dans un délai d'une semaine.

Tél. 01 45 74 45 85  
info@mot-tech.com



## LE CANARD DU MIDI

la tradition des produits du terroir

Nous vous proposons des compositions gastronomiques sur mesure à partir de 8 euros TTC

Nous vous offrons :  
1 foie gras de canard entier en 200 grs et une bonbonnière en porcelaine pour toutes commandes supérieures à 50 colis

offre valable jusqu'au 30 juin 2005



LE CANARD DU MIDI (présent sur toute la France)  
BP 77 46300 GOURDON  
Tél. : 05 65 27 51 51 - Fax 05 65 27 51 50  
www.lecanarddumidi.fr

# L'actualité

## DVD, attention, fragile !



La Société Coldis France, qui collabore avec les CE depuis 1986, a, bien sûr, renouvelé son stock de VHS pour le DVD. Le DVD, contrairement à une idée reçue, est plus fragile que la VHS. La couche sérigraphiée (le recto écrit et coloré) est plus fragile que la couche brillante (une rayure sur cette couche est irréparable). Alors, utilisateurs, ATTENTION ! Un DVD doit se trouver soit dans le lecteur, soit dans son boîtier, pas sur la table du salon !...

*Hervé Poirot - Coldis France Vidéo  
Tél. 01 43 27 97 62*



## Solidaire de la catastrophe en Asie

Le dimanche 26 décembre 2004, le séisme au large de Sumatra et le raz de marée qu'il a provoqué, marqueront l'une des pages les plus noires de l'histoire de notre planète. Cette catastrophe a causé des milliers de morts. C'est aussi toute l'industrie touristique qui est durement touchée et sur laquelle reposait une grande part de l'essor économique. Pour ces pays, le tourisme est synonyme d'emploi et, pour certaines de leurs zones côtières, une question de survie.

Aussi, l'APS souhaite s'associer à l'élan de solidarité pour répondre dans l'immédiat aux besoins les plus urgents, et contribuer à ce que va être le nouveau défi de ces régions sinistrées : le redémarrage de l'activité touristique.

**Opération n°1** Une somme de 35 000 € sera immédiatement débloquée sur le fonds de fonctionnement de l'APS et sera remise à différentes associations caritatives.

**Opération n°2** L'APS apportera son soutien à deux projets de reconstruction touristique en aidant deux jeunes professionnels de ces pays aujourd'hui sinistrés et durement touchés par cette tragédie. Pour déterminer le choix de ces deux projets, l'APS fera appel à ses Membres spécialistes de ces destinations.

**Opération n°3** Les Offices de Tourisme concernés par cette catastrophe et représentés en France seront invités à se joindre aux Partenaires de l'Association au cours du Workshop précédant et

clôturent la 40<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'APS du mercredi 30 mars 2005.

Le déjeuner de la 40<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'APS, rassemblant plus de 400 professionnels, se déroulera sous les couleurs des pays sinistrés.

**Opération n°4** Un encart dans l'Agenda 2006 de l'APS sera gracieusement mis à disposition des Offices de Tourisme concernés par cette catastrophe et représentés en France.

**Opération n°5** Pendant l'année 2005, une rubrique sur le site internet de l'APS sera gracieusement mise à la disposition des Offices de Tourisme concernés par cette catastrophe et représentés en France.



## Jardins d'Alsace

Pour cette nouvelle année, l'équipe des Jardins d'Alsace et ses producteurs vous souhaitent tous leurs vœux et élaborent dès à présent de nouvelles gourmandises pour vos colis gourmands. Consultez-les d'ores et déjà pour vos cadeaux de Pâques, été, Fêtes mères/pères....  
A bientôt aux Jardins d'Alsace.

*lina@wanadoo.fr ou au 03.89.72.95.92*



## Dolphy Distribution

Découvrez le nouveau distributeur automatique LAVAZZA BLUE (capsules). Dolphy Distribution vous offre les dégustations. Appelez-les au 01.30.54.58.13



## décodée pour vous par MEDIA CE

### Voyages : du nouveau pour les CE

Airscape est un nouvel acteur du tourisme qui propose via son site Internet\* des voyages pour les individuels à tarifs préférentiels.

Toutes les garanties pour les passagers sont en place : Licence d'agence de voyages, A.P.S. (garantie bancaire sur la totalité des fonds déposés), assurance Responsabilité Civile Professionnelle, site et paiement sécurisés.

Les tarifs proposés sur le site sont TTC : toutes taxes d'aéroport, hausse carburant, frais de dossier inclus. Les tarifs affichés sont donc les prix que paieront les passagers (sauf les assurances optionnelles).

De plus, les collectivités qui le souhaitent peuvent signer une convention de partenariat. Cette convention accorde une réduction pouvant aller jusqu'à 10%, réduction directement calculée sur les tarifs du site grâce au code V.I.E.S. (Voyages Inter

Entreprise Subventionnés).

Le site s'enrichi tous les jours de nouvelles propositions, de quoi préparer ses vacances tranquillement.

\*[www.airscape.com](http://www.airscape.com)



### MSC CROISIERES fête les 60 ans des CE

A l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire des CE les croisières MSC offrent une gratuité supplémentaire pour tout groupe CE de 60 personnes participant à l'un de leurs itinéraires en Méditerranée en 2005.

30 payants = 1 gratuité ; 60 payants = **3 gratuits**

Brochure détaillée et renseignements auprès de Jacques CUVINOT - CROISIERES MSC  
Tél. 06 81 44 07 30 - Fax 01 48 04 51 65



### JMF-INFO développe son activité formation



Demandez dès aujourd'hui le catalogue.

Tél. : 01 45 91 24 50

Fax : 01 45 91 03 06

[jmfinfo@jmfinfo.com](mailto:jmfinfo@jmfinfo.com)

[www.jmfinfo.com](http://www.jmfinfo.com)

Colis gourmands

Jardins d'Alsace

Objets cadeaux

La référence pour l'Alsace

Un groupement de producteurs dynamiques

9, route de Vogelsheim, 68600 Alolsheim. Tél. : 03 89 72 95 92 - Fax : 03 89 72 95 96

### Colis gastronomiques

Laissez vous guider dans l'ambiance Alsacienne avec nos Colis gastronomiques et nos séjours culinaires.

Visites chez les producteurs et artisans du groupe.



*Surprenez, innovez, faites plaisir.*



### Mémoire de Régions

La famille s'agrandit : ... des groupes de producteurs hors Alsace nous rejoignent pour vous proposer, toujours avec la même exigence, souplesse et compétitivité, des Colis à thème mettant en valeur nos différentes régions et traditions de France.

Consultez-nous pour vos Colis mémoire de Régions

Vous aussi... faites nous confiance

# Forum des élus

Par Dominique Franceschi

## Grâce à un exploit sportif, créer une nouvelle activité : le sponsoring !

➤ Trésorier du CE Diot depuis quatre ans, Thierry Sellem, 38 ans, a plus d'une corde à son arc. Il est à l'origine non seulement d'une vraie révolution de son CE (voir prochain numéro), mais encore de sa propre personne. « Il y a quatre ans, j'avais 14 kg en trop. Le médecin m'a conseillé de courir. J'ai commencé doucement, sur un tapis



roulant au Club Med Gym, et j'y ai pris goût... ». Un goût tel qu'il est devenu d'abord semi-marathonien, puis marathonien à part entière en participant à son premier marathon de Paris dès 2001. Adepté d'un entraînement exigeant qu'il pratique avec un groupe d'amis, il s'est laissé gagné par leur enthousiasme pour la 12ème Diagonale des Fous, l'une des plus célèbres

L'exploit de Thierry Sellem : courir pour le CE !

courses de fond au monde (8 100 m de dénivelé). En octobre dernier, trois jours d'ampoules au pieds et d'émerveillement entre amis dans les splendides paysages de La Réunion lui ont laissé un souvenir inoubliable. « On a dormi 3

**« J'ai commencé doucement, sur un tapis roulant au Club Med Gym, et j'y ai pris goût... »**

heures, parcouru 140 km en 58 heures et reçu une avalanche d'émotions positives ! ». Leur arrivée en beauté a été filmée par la télévision réunionnaise qui a aussi recueilli leurs impressions. Au retour, Thierry Sellem s'est demandé comment faire profiter le CE Diot de cet exploit, non seulement pour lui, mais pour l'ensemble des salariés. Le CE, en réunion, a trouvé la solution : créer une nouvelle activité, le sponsoring, pour inciter les salariés à aller au bout de leurs rêves et en faire profiter toute la communauté de travail. Excellente initiative !

## Le CE Lagardère Ressources en zone de non droit !

➤ Difficile d'être élu(e) du CE Lagardère Ressources, petit CE représentant 170 salariés, majoritairement (60 %) des cadres supérieurs et de direction, tout proches du pouvoir dirigeant du groupe Lagardère. Cela fait 12 ans que Josiane Viennot et Philippe Ars sont les chevilles ouvrières - secrétaire et trésorier - de ce CE aux particularismes étonnants. Les irrégularités et entraves à son fonctionnement normal sont légion. Par exemple, la résiliation conservatoire unilatérale par la direction du contrat de

ble du CE, qui ne peut obtenir les documents exigibles. Cette année, la direction a même été jusqu'à refuser de le payer ! La formation professionnelle n'est pas mieux lotie, la direction se moquant éperdument des obligations légales. « Aucune réunion n'a été tenue normalement. Nous brandissons sans cesse le délit d'entrave. Mais cela n'a aucun effet, car la direction sait que le budget de fonctionnement du CE ne peut supporter le recours à un avocat. Nous sommes en permanence

**« Les irrégularités et entraves à son fonctionnement normal sont légion »**

mutuelle et de prévoyance, sans même en avertir le CE. L'information-consultation qui a suivi n'a pas respecté le délai nécessaire et raisonnable exigé par la loi. Idem, en pire, avec l'accord d'intéressement, rejeté par la DDTE au motif que Lagardère Ressources n'est pas une holding. « La direction a voulu nous faire signer un faux indiquant que nous en serions une ! » s'insurge Josiane Viennot. Monnaie courante, également, les obstacles constants à la mission de l'expert-compta-

bafoués dans nos droits et pas soutenus par notre syndicat » se plaignent les élus. La puissance de ce groupe mondial fait-elle peur à ce point ?



Josiane Viennot  
Secrétaire du CE



**PARTOUT EN FRANCE,  
36 DATES DANS 7 VILLES :**

**PARIS, LYON, MARSEILLE,  
NANTES, ORLÉANS,  
TOULOUSE, BORDEAUX**



**FORMA CE Leader dans le secteur de la formation aux élus dispense ces 11 formations au tarif de 398 € T.T.C. par jour et par personne**

**D.P., C.E., C.H.S.C.T., D.S., rôle comparé**

**Savoir lire les comptes de l'entreprise**

**La gestion du stress et des émotions**  
*Cette formation est dispensée à 331 € T.T.C. par personne*

**La gestion et la Comptabilité du C.E.**

**NOUS PROPOSONS  
11 THÈMES DE FORMATION  
POUR FAIRE DE VOUS  
DES ÉLUS  
RÉACTIFS ET COMPÉTENTS!**

**Initiation au Droit du Travail**

**Le rôle du secrétaire de C.E.**

**Rémunération et bulletins de paye**

**Le rôle des délégués du personnel**

**La communication du C.E. avec les salariés,  
entre élus, avec l'employeur**  
*Cette formation est dispensée sur 2 jours*

**La prise de parole en réunion de C.E.**  
*Cette formation est dispensée à 331 € T.T.C. par personne*

**Harcèlement moral, discriminations et libertés**

**DES STAGES INTER ENTREPRISES POUR TOUS LES ÉLUS !**  
Un stage inter, c'est échanger avec d'autres élus. C'est découvrir d'autres types de relations sociales et d'autres modes de faire ou d'agir. C'est aussi une façon de réfléchir sur ses propres pratiques.

**Retrouvez les dates et  
l'ensemble des programmes  
Sur notre site :  
[www.forma-ce.fr](http://www.forma-ce.fr)  
Ou en appelant le  
01 55 56 62 10**



# A l'affiche « Tout bascule » à Bobino :

avec Marthe Mercadier



Marc Delomez, créateur de Ça C'est Paris et organisateur de sorties parisiennes « clés en main » pour les collectivités, est aussi un amoureux de la scène. Le théâtre, c'est sa passion et les artistes l'adorent. A l'occasion de la reprise à Bobino du spectacle « Tout bascule » et grâce à la complicité de Marc, Média CE a pu assister aux dernières répétitions et recueillir quelques confidences de deux artistes généreux, Marthe Mercadier et Olivier Lejeune.

Rubrique réalisée en partenariat avec Marc Delomez,  
Directeur de Ça C'est Paris

Propos recueillis par Catherine Malpas  
Photos : Claude Katz

## Marthe Mercadier

**Média CE :** Vous êtes une artiste complète et une grande figure de la scène française. Remarquée au cinéma dans *Identité Judiciaire* en 1950, vous jouerez dans plus de 90 films. Vous tenez l'affiche au théâtre dans une cinquantaine de pièces à succès, dont la dernière en date, « Folle de son corps ». La télévision vous propose des rôles sur mesure dans des séries cultes. Marthe Mercadier, vous êtes infatigable. Quel est le secret de cette fantastique énergie ?

**Marthe Mercadier :** L'eau glacée. La glace conserve tout, même les femmes. Plus sérieusement, j'ai eu la chance d'avoir des accidents graves où l'après a été une reconquête. Ces événements ont transformé ma vision de la vie. A partir de cet instant, j'ai scindé ma vie en deux : ma vie privée et ma vie à la scène. A la ville, j'ai souvent le trac, à la scène beaucoup moins. J'ai appris à relativiser les choses et j'ai volontairement placé des barrières autour de moi. J'ai eu la hantise de jouer des scènes d'amour et celle des échanges physiques. Alors, j'ai refusé tous ces échanges à la scène. Je n'ai pas accepté d'embrasser, de me déshabiller, ni d'être nue dans un lit avec un partenaire. Grâce à cela, j'ai connu très beaux des échanges dans ma vie personnelle. L'histoire de ma vie est très particulière. C'est ce que je raconte dans le livre que j'écris actuellement. Ce n'est pas innocent si je l'ai intitulé « Le rire est mon refuge ». Je me suis littéralement réfugiée dans ce métier parce que je voulais jouer la comédie, rire et faire rire, sans que ma vie personnelle ne soit impliquée. Trop réfléchir dans ce métier ne sert à rien. C'est aussi la conclusion à laquelle était arrivée Simone Signoret lorsqu'elle disait qu'elle

s'était donné beaucoup de mal pour réaliser de grands projets qui s'étaient transformés en bides retentissants alors que ses grands succès étaient arrivés sans qu'elle y soit pour grand chose. Jouer est pour moi une joie constante. J'aime entendre le rire et les applaudissements du public. Ca, non, je ne peux pas m'en passer. A tel point que j'achète les disques des artistes enregistrés en public parce que j'aime écouter les applaudissements du public dès que l'artiste entre en scène. C'est magnifique ! Ce sont les applaudissements du public

qui me donnent de l'énergie. Tout comme j'aime moi aussi applaudir les comédiens. Ca non plus, je ne peux pas m'en passer. J'ai besoin d'aller au specta-

**« Jouer pour le public, c'est mon bain de jouvence ! »**

cle, de ressentir l'émotion d'être spectateur.

**Média CE :** Petit écran, grand écran, théâtre,



## et Olivier Lejeune

vous qui avez goûté à toutes les facettes du métier de comédienne, avez-vous une préférence ?

**M.M. :** J'aime le théâtre, c'est une évidence. Au cinéma, j'aime la production. La production, c'est comme un accouchement. Cela prend du temps. Il faut s'occuper de tout et de tout le monde, il faut savoir écouter les uns, et reconforter les autres. C'est un métier de femmes, c'est un métier de mères.

**Média CE :** Vous serez prochainement à l'affiche à Bobino, du 25 janvier au 30 juillet 2005 avec « Tout bascule ». Pourquoi cette nouvelle aventure ?

**M.M. :** C'est une joie pour moi de jouer enfin dans cette pièce d'Olivier Lejeune et avec Olivier. Nous nous sommes rencontrés alors que je jouais dans « Vacances de rêve ». Olivier avait accepté de

retarder tous ses projets pour reprendre en catastrophe le rôle laissé par Lemaire. C'est lui qui a sauvé la pièce. Grâce à son talent. Alors que nous étions en tournée pour « Vacances de rêve », il m'a confié qu'il écrivait une pièce dans laquelle il avait créé un personnage pour moi, celui d'une femme un peu barge. Je lui ai promis de tenir ce rôle. Pour différentes raisons, la pièce n'a pu être montée tout de suite. Quand l'aventure s'est concrétisée, je n'étais plus disponible puisque je jouais dans « Le squat ». J'ai suivi notre spectacle partout où il passait. Comme j'étais libre de janvier à juin 2005, j'ai appelé Olivier qui a immédiatement informé Philippe Bouvard de notre projet de reprendre à Bobino « Tout bascule ». Philippe Bouvard a dit oui et nous voici en train de répéter. Mon personnage déborde d'énergie. Comme moi. J'aime les gens, j'aime le public. Chaque fois que j'entre en scène, c'est un véritable bonheur et ça, le public doit le ressentir. Je joue pour ce public. Jouer, c'est mon bain de Jouvence.



## Olivier Lejeune

**Média CE :** Grand, blond aux yeux bleus, comique effronté, c'est ainsi que des millions de téléspectateurs vous découvrent à la télévision dans l'incontournable émission comique « La Classe » sur France 3. Quels souvenirs conservez-vous de cette époque ?

**Olivier Lejeune :** La Classe a représenté sept ans de ma vie. Ce fut un septennat fantastique qu'envieraient tous les Présidents de la République. J'avais un travail colossal. J'écrivais tous les jours pour moi, puisque j'étais présent à chaque émission mais aussi pour d'au-

## « Tout bascule » à Bobino :

avec Marthe Mercadier et Olivier Lejeune



tres artistes présents à l'émission, Lagaf, Bigard, Muriel Robin, Mimi Mathy ou Michèle Laroque. La Classe reste pour moi un excellent souvenir, en tant qu'auteur et interprète. Quand je repense à cette époque, me reviennent des fous rires incroyables avec une bande de joyeux drilles qui sont aujourd'hui en haut de l'affiche. Je regrette seulement qu'il n'y ait pas actuellement à la télévision française l'équivalent de cette émission qui a vu l'éclosion de tant de talents.

**Média CE :** Sur scène, vos célèbres duos avec Patrick Green ont fait pleurer de rire la France entière. Le public vous a adoré dans « Le Vison voyageur » ou « Ménage à 4 », des pièces de théâtre à succès. Avec « Tout bascule », vous signez votre première pièce. Pourquoi avoir eu envie d'écrire et de mettre en scène cette comédie à la fois drôle et grinçante ?

**O.L. :** Jusqu'à cette pièce, toute mon énergie créatrice était accaparée par la télévision. Après 7 ans à la Classe, j'ai passé 2 ans sur TSR, la télévision suisse puis 7 ans à la télé-

vision belge, sur la RTBF où j'avais une émission hebdomadaire avec une heure d'antenne tous les vendredis soirs. C'était l'émission de variétés la plus regardée. J'avais cinq personnages récurrents pour lesquels j'écrivais des

**« J'ai écrit « Tout bascule » pour Marthe, parce que j'ai adoré travailler avec elle ! »**

textes en plus de la présentation de l'émission. A la fin de chaque semaine, j'étais épuisé et je me disais que le jour où l'émission s'arrêterait, j'écrirais une pièce de théâtre. Entre La Classe, TSR et la RTBF, j'ai écrit pendant 16 ans ! Comme le disais Marthe, j'ai commencé l'écriture de « Tout bascule » alors que nous étions en tournée pour

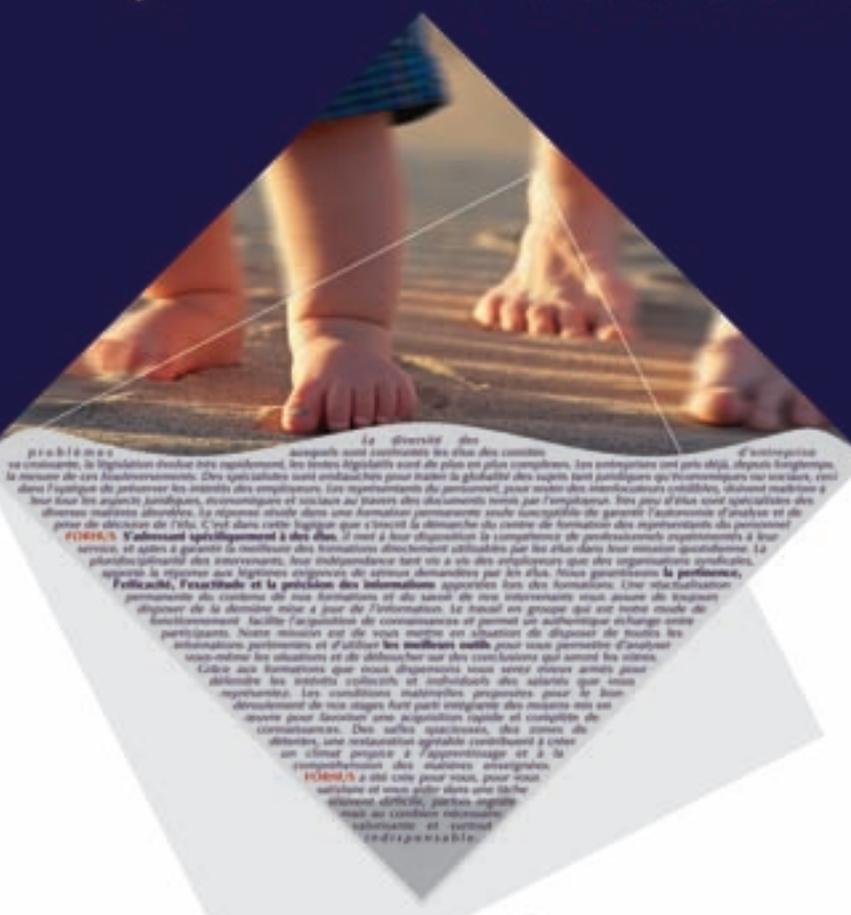
« Vacances de rêve ». C'est vrai que j'ai écrit « Tout bascule » pour Marthe, parce que j'ai adoré travailler avec elle. Le hasard a fait que Marthe a eu des engagements professionnels et que la pièce s'est jouée avec d'autres comédiennes. Notre rêve secret à Marthe et à moi, était de nous retrouver tous les deux sur les planches. Et là, ça y est, nous sommes enfin réunis.

**Média CE :** Comédien, metteur en scène, auteur et humoriste, vous qui avez tout fait, de quoi avez-vous envie aujourd'hui ? Avez-vous d'autres projets ?

**O.L. :** Oui. J'ai écrit une autre pièce qui est quasiment terminée. Elle est déjà commercialisée pour septembre 2005 et jusqu'en janvier 2006. Cette nouvelle pièce s'intitulera « Dévorez-moi ».



# FORHUS<sup>ce</sup> Formation



**la diversité des**

problèmes auxquels sont confrontés les élus des comités  
 de concertation, la législation évolue très rapidement, les textes législatifs sont de plus en plus complexes, les entreprises sont plus exigeantes, depuis longtemps,  
 la mesure de ces évolutions, Des agents locaux sont amenés très pour mener la globalité des sujets tant juridiques qu'économiques ou sociaux, ceci  
 dans l'optique de préserver les intérêts des employeurs, les représentants du personnel, pour mener des négociations collectives, doivent maîtriser à  
 leur tour les aspects juridiques, économiques et sociaux du travail des établissements tenus par l'employeur. Des élus sont spécialisés dans  
 différents domaines abordés, la réponse réside dans une formation permanente et continue qui garantit l'actualisation d'analyse et de  
 gestion de données de l'élus. C'est dans cette logique que s'inscrit la démarche du centre de formation des représentants du personnel  
**FORHUS**, s'adressant spécifiquement à des élus, il met à leur disposition la compétence de professionnels expérimentés à leur  
 service, et après à garantir la maîtrise des formations directement utilisables par les élus dans leur mission quotidienne. La  
 pertinence culturelle des intervenants, leur indépendance tant vis à vis des employeurs que des organisations syndicales,  
 assure la rigueur aux légères exigences de services demandées par les élus. Nous garantissons la **performance**,  
**efficacité, l'exactitude et la précision des informations** apportées lors des formations. Une actualisation  
 permanente du contenu de nos formations et du savoir de nos intervenants nous assure de toujours  
 disposer de la dernière mise à jour de l'information. Le travail en groupe qui est notre mode de  
 fonctionnement facilite l'acquisition de connaissances et permet un autoapprentissage en charge entre  
 participants, nous mettons en situation de disposer de toutes les  
 informations pertinentes et d'utiliser les **meilleurs outils** pour leur permettre d'analyser  
 eux-mêmes les situations et de débattre sur des conclusions qui seront les leurs.  
 Grâce aux formations que nous dispensons nous savons mieux agir pour  
 défendre les intérêts collectifs et individuels des salariés que nous  
 représentons. Les conditions matérielles, préparées pour le bon  
 déroulement de nos stages font partie intégrante des moyens mis en  
 œuvre pour favoriser une acquisition rapide et complète de  
 connaissances. Des salles spacieuses, des zones de  
 détente, une restauration agréable contribuent à créer  
 un climat propice à l'apprentissage et à la  
 mémorisation des matières enseignées.  
**FORHUS** a été créé pour vous, pour vous  
 satisfaire et vous aider dans une tâche  
 souvent délicate, parfois exigeante,  
 mais au combien importante,  
 salutaire et surtout  
 indispensable.

# Formation

## Formation des élus

Par des formateurs multi-disciplinaires

Formation inter-entreprises et intra-entreprises

Séminaires d'études

**Demande  
de Catalogues :**

[www.forhus.com](http://www.forhus.com)

Tél 01 64 05 01 39 ◀ Fax 01 64 05 13 89

Contact@forhus.com

# Forum des e

## Simplification du droit

Dans le cadre de la loi de simplification du droit (9 décembre 2004), le gouvernement est habilité à simplifier les dispositions relatives aux élections professionnelles. S'inspirant du rapport de Virville, une ordonnance devrait préciser les points suivants :

**Litiges préélectoraux :** Jusqu'à ce jour et selon les cas, les litiges préélectoraux étaient soumis à la DDTEFP, à l'inspecteur du travail ou au tribunal d'instance. Le rapport de Virville prévoit d'unifier le traitement de ces litiges.

**Conditions d'ancienneté :** Aujourd'hui, un salarié qui se présente aux élections CE ou DP doit avoir travaillé un an sans interruption pour être éligible. En revanche, la condition de continuité n'est pas nécessaire pour être délégué syndical. Le rapport préconise une harmonisation de ces dispositions en prévoyant une ancienneté d'un an pour tous les mandats sans condition de continuité.

**Effectifs pris en compte pour l'organisation des élections :** La

Cour de cassation, en mars 2000, précise que les salariés mis à disposition entretenant un lien de subordination avec l'entreprise doivent être comptabilisés (Cass. soc., 28 mars 2000, n° 98-60.440). Mais en novembre 2001, un arrêt donnera une définition plus large en prenant en compte les salariés participant au processus de travail de l'entreprise qui les occupe (Cass. soc., 27 novembre 2001, n° 00-60.252). A l'origine de nombreux litiges, le rapport souhaite ne retenir que la première définition.

Nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs sur la parution de cette ordonnance.

Marie Boussin

## Accident survenu au cours d'une période d'astreinte

Le 31 juillet 1991, un salarié alors qu'il se trouvait d'astreinte dans un logement mis à sa disposition par son employeur (EDF), fait une chute dans l'escalier de cet immeuble. L'accident a lieu à un moment où il se rendait « pour loisir » chez un de ses collègues pour lui apporter des draps. En d'autres termes, à ce moment précis, celui-ci vaquait à des occupations personnelles. La question était la suivante : cet accident pouvait-il être considéré comme un accident du travail ?

**La solution de la Cour de cassation : c'est un accident du travail**

En l'espèce, la Cour de cassation a jugé que l'accident devait être considéré comme un accident du travail, au motif que le salarié était tenu de demeurer dans un logement imposé par son employeur et situé à proximité de son lieu de travail afin de répondre sans délai à toute demande d'intervention. Le salarié ne pouvait donc pas vaquer à ses occupations personnelles.

La Cour a également précisé que peu importe que l'accident se soit produit à l'occasion d'un acte professionnel ou d'un acte de la vie courante, l'employeur ou la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ayant toutefois la possibilité de démontrer que l'intéressé s'était temporairement soustrait aux obligations résultant de l'astreinte pour des motifs personnels. Une hypothèse qui

n'était pas vérifiée en l'espèce, même si le salarié avait admis qu'il s'était rendu chez un collègue « pour loisir ».

Ce faisant, la Cour de cassation étend au cas des astreintes sa jurisprudence relative aux accidents de mission, ces derniers étant présumés être des accidents du travail, sauf preuve de la soustraction du salarié à ses obligations.

### Rappel de la définition de l'astreinte

Selon l'article L. 212-4 bis, « une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'entreprise, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ».

L'astreinte et la mission ne sont donc pas très différentes l'une de l'autre. Elles constituent deux sujétions pour le salarié qui reste mobilisé pour le compte de l'entreprise, tout en gardant une grande liberté de mouvement. Il est donc logique de soumettre ces deux situations au même régime juridique.

Fabrice Signoretto

*Référence de la décision commentée : cass. civ. 2<sup>ème</sup> chambre, 2 novembre 2004, n° 02-51.098, EDF-GDF et a. c/ Sposito et a.*

# s experts

## Les prud'hommes avec ou sans avocat

Devant les prud'hommes, le salarié peut se défendre seul. Il peut aussi se faire assister ou représenter par un avocat, un défenseur syndical, un salarié de la même branche d'activité ou par son conjoint (article R. 516-5 du Code du travail). Il en va de même devant la Cour d'appel (article R. 517-9). L'article R. 517-10 étendait cette faculté à la Cour de cassation mais depuis le décret 2004-836 du 20 août 2004 on doit obligatoirement recourir à un avocat en cas de pourvoi en cassation !

Or, contrairement à une idée très répandue, ce ne sont pas seulement les affaires importantes et complexes qui finissent devant la Cour de cassation. Les litiges ne dépassant pas (en 2004) 3980 sont jugés en dernier ressort par les prud'hommes, ne sont pas susceptibles d'appel ; elles doivent être portées directement devant la Cour de cassation !

Ainsi, un smicard réclamant à juste titre un mois de salaire sera obligé de recourir à un avocat si l'employeur condamné

par les prud'hommes et mauvais joueur décide de se pourvoir en cassation !

Certes, l'aide juridictionnelle pourra prendre en charge tout ou partie des honoraires (articles 2 et 10 de la loi du 10 juillet 1991). Mais combien reculeront devant de nouvelles démarches administratives et préféreront abandonner ?

Décidément, comme le disait déjà Eugène Sue en 1843 dans « Les mystères de Paris » : « *La justice ! c'est comme la viande ...c'est trop cher pour que les pauvres en mangent.* »

Nelly Cohen

## Cotisations sociales et activités culturelles du CE

Bien que les tribunaux soumettent toutes les prestations (à l'exception des secours versés à des salariés en grande difficulté) allouées par le comité d'entreprise aux cotisations de sécurité sociales, l'Acos (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) a demandé aux URSSAF d'appliquer certaines tolérances (lettre-circulaire du 3 décembre 1996).

Pour les bons d'achat et autres chèques-cadeaux, ils bénéficient d'une exonération totale, s'ils sont distribués lors d'un évènement particulier (mariage, naissance, départ et mise en retraite...). Quant aux autres chèques-cadeaux, ils échappent aux cotisations, si leur montant ne dépasse pas, par an et par salarié, 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale.

En 2002, l'Acos a étendu le principe d'exonération totale des cotisations, sans autre condition, aux chèques-lire (lettre-circulaire du 26 février 2002).

Dans une nouvelle circulaire du 27 octobre 2004, elle recommande aux URSSAF de ne pas soumettre aux cotisations deux autres prestations :

Les chèques-disques favorisant l'accès à la musique et à la cinématographie, par l'acquisition de CD audio, de CD-rom et de DVD

Les chèques-culture, émis en échange de biens culturels (livres, CD multimédia, DVD) ou de prestations culturelles (places de cinéma, de théâtre, billets d'entrée pour des concerts, expositions ou des monuments).

Attention toutefois, il ne s'agit que d'une tolérance administrative qui ne lie ni les URSSAF ni les tribunaux. Par conséquent, on peut que recommander au comité d'entreprise de contacter son URSSAF pour vérifier qu'elle l'applique. Si votre entreprise comporte plusieurs établissements dépendant d'URSSAF différentes, contactez chacun d'elle car il se peut qu'elles n'aient pas toutes la même position....

Jean Martinez

# Avan**CE**es



*Le point de vue  
de La Clé*

## VERITES

Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, paraît-il. Enfin, mieux vaut laisser à d'autres la responsabilité de les dire !

Il y a ainsi, dans beaucoup d'entreprises, une vérité que l'on dissimule tant bien que mal, comme une maladie honteuse, une vérité déplorable, paradoxale, encombrante, cruelle, amère et pire encore : les délégués ont parfois plus de difficultés dans leurs relations avec leurs collègues salariés qu'avec leur interlocuteur patronal !

Face au patron, les choses sont simples : il est patron, se conduit en patron, défend ses intérêts de patron et peut, sur certains points, compter sur la solidarité des autres patrons !

Mais les salariés ? Ils devraient être combattifs, solidaires, mobilisés en permanence pour la juste cause. Ils sont résignés, dociles, amorphes, égoïstes, ils ont toujours de bonnes raisons pour ne pas bou-

ger, ne croient pas aux solutions collectives, sont prêts à tous les sacrifices et à toutes les compromissions pour garder leur emploi... Il y en a même qui se font les plus ardents propagandistes des arguments patronaux !

Les délégués ont beau être altruistes, dévoués, courageux et persévérants, supporter sans trop se plaindre discrimination et répression, sacrifier leur vie privée à la noble cause militante... Ils n'ont en retour qu'indifférence et ingratitude, quand ils ne sont pas soupçonnés d'avoir trouvé la bonne planque !

Et si, au lieu de s'arrêter au constat de cette déplaisante vérité, les élus dévoués, courageux, persévérants et tout et tout, s'interrogeaient sur leur part de responsabilité ? Ou plutôt sur la responsa-

bilité des autres, ceux de l'autre liste, de l'autre site, de l'autre collègue, du mandat d'avant ?

Ceux qui militent pour la solidarité et l'effort collectif quand leurs syndicats se tirent dans les pattes ; qui sont eux-mêmes victimes apparemment impuissantes des injustices qu'ils dénoncent ...

Tu me dis, camarade, que je ne dois pas trembler devant mon chef de service ?

Commence par oser prendre tes heures de délégation ! Tu m'accuses de ne pas connaître mes droits ?

Qu'attends-tu pour m'en informer ? Tu me reproches de ne pas m'intéresser à l'action du CE ? Commence par me donner à lire des PV clairs et complets ! Tu ne cesses de me dire que l'employeur cherche à nous

embobiner ? Que fais-tu, seul avec lui dans son bureau, tard le soir, sans nous dire le lendemain, ce qui justifiait cet aparté ?

Pas facile d'être représentant du personnel. Et on a beau tout savoir ou presque des erreurs des autres, on se surprend encore parfois, à être négligent, à baisser sa garde, à reporter au lendemain ce qu'on pourrait faire tout de suite. Et certains (suivez mon regard) ne rateront pas l'occasion de discréditer les élus, d'entamer la confiance patiemment construite au fil des mois à force de ténacité, de rigueur, de transparence, de détermination.

Non, ce n'est pas facile d'être élu de CE ! Mais qui a jamais dit que c'était facile de se battre pour un monde meilleur ?

# Jurisprudences

## LE TEMPS DE TRAJET

Comment qualifier les deux heures de transport pour se rendre tous les matins sur son lieu de travail ?

Source La Clé

**E**t le temps passé dans le TGV ou l'Airbus pendant lequel le salarié peut, à loisir, finir sa nuit, lire le journal ou peaufiner son dossier ?

L'article L. 212-4 du Code du travail définissant le temps de travail comme « *le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles* », la qualification des temps de trajet est essentielle pour le décompte du temps travaillé, des droits à repos et à majoration du taux horaire.

Selon la Cour de cassation (arrêt du 5 novembre 2003) « *le temps habituel du trajet entre le domicile et le lieu du travail, ne constitue pas en soi un temps de travail effectif* ».

En principe donc, le temps nécessaire pour

se rendre du domicile au lieu de travail n'est pas du temps de travail effectif et n'est donc pas rémunéré. Et ce quand bien même l'employeur demanderait au salarié de prendre au passage d'autres collègues dès lors que ce ramassage n'a pas pour effet d'allonger la durée habituelle du trajet (Cassation sociale, 5 novembre 2003, n°01-43.109, n°2285, P+B+R+I). La même règle est applicable aux salariés itinérants dont le lieu de travail est un chantier ou une entreprise cliente (Circulaire DRT n°2003-06, 14 avril 2003).

La jurisprudence s'attache donc à la notion de temps de trajet habituel.

C'est pourquoi « *les déplacements de la salariée qui devait se rendre régulièrement à Lyon, Marseille, Lille, Paris auprès des*

*entreprises clientes de l'employeur et à la demande de ce dernier, (...) effectués hors période de travail et (qui) dépassaient en durée le temps normal du déplacement entre le domicile et le lieu de travail habituel* » doivent « *être assimilés à un temps de travail effectif* » (Cassation Sociale, 5 mai 2004, n°01-43.918, FS-P+B, Pennequin c/Sté Segec).

La loi de cohésion sociale adoptée le 20 décembre 2004 voudrait faire table rase de cette jurisprudence. Son article 69 le dit clairement : le temps de déplacement professionnel n'est pas du temps de travail effectif. Et quelle que soit sa durée, même inhabituelle, il ne sera pas payé comme temps de travail. Il fera l'objet d'une contrepartie, sous forme de repos ou sous forme financière. Et, à

défait d'accord collectif, l'employeur pourra fixer seul cette contrepartie. Mais ce texte fait l'objet d'un recours devant le conseil Constitutionnel\*.

Reste le cas des représentants du personnel dans l'exercice de leurs mandats. Pour la Cour de cassation, « *le temps de trajet effectué en exécution des fonctions représentatives du salarié doit être rémunéré lorsqu'il est pris en dehors de l'horaire normal de travail et qu'il dépasse en durée le temps normal de déplacement entre le domicile et le lieu de travail* » (Cassation sociale, 5 novembre 2003 précité).

\* qui ne s'était pas encore prononcé à la date de bouclage de ce numéro.

La direction entend mener de manière concomitante les procédures légales d'information - consultations prévues par le Livre IV et le Livre III du Code du travail...

Le CE doit avoir un règlement intérieur

*on a le droit de refuser une mutation ?*

**FAUT SE FORMER !**

**TOUT DE SUITE !**

**ENSEMBLE !**

# Avec vous près de vous chaque jour

Avec le service **conseil**, à tout moment, tout de suite, aussi souvent que nécessaire, des réponses claires et pratiques sous la forme la mieux adaptée à la solution de vos problèmes immédiats.

Quand la question est plus complexe, des **études** écrites précises et détaillées, respectueuses de vos convictions, qui analysent, comparent, et proposent les moyens de donner toute sa dimension à votre mandat.

Tout au long des procédures les plus complexes du droit social, des **expertises** techniques pour exercer pleinement vos pouvoirs consultatifs et vous permettre de rendre des avis solidement motivés.

Un centre de **formation** agréé pour des stages, en séminaire ou chez vous, qui allient de manière vivante et concrète la nécessaire connaissance des textes et l'indispensable maîtrise des règles pratiques.

**Depuis 15 ans, partout en France,  
au service exclusif des élus.**

**LA CLE**  
Le partenaire des comités  
Qualifiée  O P Q C M  
Ressources Humaines

#### Créteil

ZA Europarc  
123, chemin des Bassins  
94035 Créteil Cedex  
Tél : 01 56 71 22 00  
info-creteil@la-cle.fr

#### Lyon

14, rue Gorge de Loup  
69000 Lyon  
Tél : 04 72 53 08 87  
info-lyon@la-cle.fr

#### Strasbourg

11, rue du Petit Marais  
67200 Strasbourg  
Tél : 03 88 76 53 71  
info-strasbourg@la-cle.fr

#### Nantes

11, quai Henri Barbusse  
44000 Nantes  
Tél : 02 40 74 75 24  
info-nantes@la-cle.fr

[www.la-cle.fr](http://www.la-cle.fr)

# Questions

## Les réponses de Forma CE aux questions quotidiennes que L'URSSAF

### > Qu'est-ce que l'URSSAF ?

L'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) est un organisme de droit privé, investi d'une mission de service public : la perception des cotisations sociales. Il y a 105 URSSAF implantées sur le territoire national, dotées d'une autonomie de gestion, en situation d'interpréter les textes.

### > Quel est le rôle de l'ACOSS ?

L'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) exerce un pouvoir de direction et de contrôle sur les URSSAF, qui perçoivent les cotisations.

Elle diffuse des instructions et des lettres-circulaires concernant les cotisations, qui visent à unifier les règles de fonctionnement des URSSAF.

Toutefois, les directives de l'ACOSS ne s'imposent ni aux URSSAF, ni aux juges.

L'ACOSS est chargée, en outre, de la gestion commune de la trésorerie de l'ensemble des organismes de Sécurité sociale.

### > Quelle est la distinction entre rémunération et avantage ?

La rémunération est la rétribution du travail. C'est une obligation légale ou conventionnelle en contrepartie du travail fourni par le salarié.

L'avantage est indépendant de la valeur du travail fourni. Il a un caractère volontaire et ponctuel. Il ne relève d'aucune obligation. Il vise la satisfaction d'un besoin plus que l'accroissement du pouvoir d'achat.

Dès lors que l'avantage prend

la forme d'un complément de salaire il est soumis aux cotisations sociales perçues par l'URSSAF.

### > Quelle est la position de l'ACOSS sur les avantages servis par les CE ?

Selon l'ACOSS (Circulaire du 14 février 1986) : « La mission du comité d'entreprise vise à améliorer la qualité de vie des salariés de l'entreprise et non à distribuer un complément de rémunération. Dans le cadre exact de cette mission, les avantages sont a priori exclus de l'assiette des cotisations ».

Et, « lorsque, par contre, des versements sont attribués aux salariés de l'entreprise de manière automatique et non personnalisée, l'application (des textes) conduit à leur réintégration dans l'assiette des cotisations ».

### > Quelle est la différence entre droit et tolérance administrative ?

Une tolérance doit être distinguée d'un droit en ce sens que la première constitue une exception à une règle impérative. De plus, cette exception ne doit pas être considérée comme un acquis. Une tolérance est une position de principe adoptée à un moment donné au regard d'une situation particulière, qui peut être remise en cause (supprimée ou modifiée) à tout moment et sans motif particulier.

S'agissant des tolérances instituées par l'ACOSS au niveau, par exemple des bons d'achat, d'une part elles ne s'imposent pas aux URSSAF qui peuvent s'en tenir aux strictes règles légales, d'autre part, l'ACOSS est susceptible de modifier, voire supprimer ces tolérances.

### > Que peut faire le CE pour limiter les risques vis-à-vis de l'URSSAF ?

La position de l'administration ne constitue qu'une simple tolérance qui ne lie pas les tribunaux et la multiplicité des activités et situations existantes dans les CE ne permettent pas, avec certitude, de définir si tel ou tel avantage peut être réintégré dans l'assiette des cotisations par l'agent de contrôle de l'URSSAF.

Le CE doit entrer en relation avec son URSSAF pour connaître – par écrit – sa position face à telle ou telle situation. Le CE peut décider ou non de maintenir l'activité contestée. Le CE peut très bien accepter de supporter les charges sociales et autres charges annexes s'il considère cette activité comme essentielle. Il communiquera les montants nominatifs à l'employeur qui réglera les cotisations... avant d'en demander le remboursement au CE.

### > L'avantage doit-il figurer sur le bulletin de paie ?

Selon la circulaire du ministère du Travail du 24/12/1988, « doivent figurer sur les bulletins de paie les avantages » servis par le CE dès lors qu'ils ne se rattachent pas aux activités sociales et culturelles mentionnées dans les textes (17 avril 1985 et 14 février 1986).

Les cotisations sont portées au bulletin de paie à la date de leur versement.

Le paiement est de la seule responsabilité de l'employeur. Il doit demander au CE le bordereau nominatif des sommes versées aux salariés.

Le comité est tenu de les lui fournir. Après paiement, l'employeur peut demander le rem-

boursement au CE.

Si, en revanche, l'avantage servi par le CE ou l'employeur entre bien dans la définition des activités sociales et culturelles et dans la liste des tolérances administratives, il n'a pas à figurer sur la feuille de paie.

### > Le CE employeur a-t-il les mêmes obligations que les autres employeurs ?

Oui. Le CE employeur a les mêmes obligations que tout employeur.

Ces obligations sont :

- l'immatriculation du CE sous un délai de 8 jours ;
- la déclaration préalable à l'embauche (8 jours avant l'entrée du salarié) ;
- la déclaration annuelle des données sociales ;
- le versement des cotisations sociales.

### > Comment se déroule un contrôle de l'URSSAF ?

Tout d'abord par un dialogue avec l'agent de contrôle pour connaître : le plan de travail, les documents consultés, la durée du contrôle, et apprécier :

- les modalités d'accès aux activités ;
- les participations financières, les procédures ;
- les pièces justificatives demandées pour l'octroi d'une prestation ;
- l'articulation entre les textes et la pratique ;
- l'explication des choix faits par le CE ;
- les argumentaires avancés par les élus...

### > Qui procède aux contrôles ?

Les agents de contrôle sont des salariés de l'URSSAF, dotés d'une carte professionnelle. Ils

# pratiques

## vous vous posez sur le rôle et le fonctionnement de votre CE

ont reçu l'agrément ministériel (art. L. 243-8 Code SS), ont prêté serment devant le tribunal d'instance et sont soumis au secret professionnel.

### > Qui est contrôlé ?

Seul l'employeur est responsable du versement des cotisations auprès de l'URSSAF.

Le comité d'entreprise n'est pas contrôlé directement. C'est l'employeur qui informe le CE du déroulement d'un contrôle de l'URSSAF.

Le comité doit fournir à l'employeur le bordereau nominatif des sommes versées.

L'agent de contrôle peut également demander un examen détaillé de la comptabilité du CE.

### > Quel est l'objet du contrôle ?

L'assujettissement des salariés, l'assiette des cotisations, les revenus des travailleurs indépendants, la nature des honoraires versés et la dotation au comité (compte de charges 6472).

La gestion des ressources du CE doit être séparée : Budget de fonctionnement, Budget des activités sociales et culturelles et Cotisation volontaire des salariés.

### > Quel est l'interlocuteur du CE ?

Le CE n'a pas l'obligation de désigner un interlocuteur particulier qui aurait pour fonction de rentrer en relation avec l'agent de contrôle de l'URSSAF.

### > Quels sont les documents à présenter ?

- le livre de comptabilité générale et auxiliaire (clients) ;
- les pièces justificatives à

l'appui des écritures ;

- la liste nominative des salariés bénéficiaires ;
- le bilan du CE.

et aussi :

- les documents de communication entre le CE et les usagers (guide, programmes, feuilles d'informations, notices d'inscriptions...);
- les « listings » d'une comptabilité informatisée seront identifiés, numérotés et datés.

La source de l'information doit être incontestable. Attention, il ne sert à rien de vouloir masquer une information. L'agent de contrôle connaît bien les comités d'entreprise... et une telle attitude peut entraîner un contrôle plus pointilleux !

Remarque : les documents à présenter dépendent évidemment de la taille du CE et des activités gérées.

### > Comment se présentent les conclusions du contrôle ?

1• Le CE employeur est informé des observations relatives aux rémunérations. Son représentant signe les conclusions de l'agent de contrôle et reconnaît « avoir pris connaissance des motifs de redressements effectués ».

2• Les observations relatives aux activités sociales font l'objet d'une information des responsables du CE.

3• La conclusion est déposée auprès de l'entreprise.

4• L'employeur demandera les explications au comité pour construire la contestation ultérieure.

Le document qui porte les conclusions du contrôle sert de base au redressement adressé par l'URSSAF. Vérifiez que les observations mentionnées correspondent

bien aux « anomalies » constatées.

C'est aussi sur ce document que doit apparaître l'acceptation ou le refus – et son motif – du redressement. Le bordereau d'observations porte les mentions des périodes contrôlées et des anomalies constatées.

Le document de conclusions est complété des tableaux « additifs » ou « soustractifs » portant indication des taux retenus pour chaque nature de charges, les montants bruts et plafonnés servant de base aux calculs.

### > Quelles sont les suites du contrôle ?

À l'issue du contrôle, un document daté et signé est remis par l'agent de contrôle au CE employeur. Ce document comprend l'objet du contrôle, les documents consultés, la période vérifiée et la date de la fin du contrôle. Il mentionne, s'il y a lieu, les observations faites au cours du contrôle complétées de la nature, du mode de calcul et du montant des redressements envisagés. Le CE dispose de 30 jours pour répondre aux observations de l'agent.

Si malgré les réponses apportées l'URSSAF maintient le redressement, elle adresse alors une mise en demeure.

La décision de saisir la Commission de recours amiable doit être effectuée sous un délai d'un mois.

À défaut de réponse de la Commission de recours amiable dans un délai d'un mois à compter de sa saisine, il faut saisir le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) pour contester ce refus implicite de la Commission.

Une notification de la Commission peut être contestée devant le même Tribunal dans un délai de 2 mois.

Cette action reporte la mise en recouvrement des sommes. Le fond du litige doit être réglé avant le paiement.

### > Comment se déroule la contestation en justice ?

Le recours au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) est gratuit. Le CE peut être assisté par toute personne de son choix. Le recours à un avocat n'est pas obligé.

Le recours à un avocat est en revanche obligatoire pour agir devant la Cour de cassation.

Dans toutes les étapes de la procédure, la présence du directeur régional des Affaires de Sécurité Sociale (autorité de tutelle) est requise.

### Textes de référence

*Circulaire ministérielle du 17 avril 1985 ;*

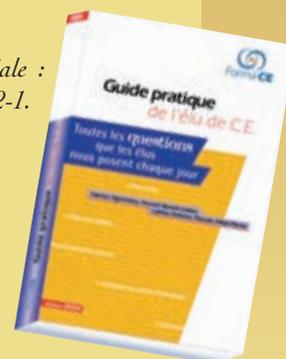
*Circulaire ACOSS du 14 février 1986 ;*

*Circulaire ministérielle du 12 décembre 1988 ;*

*Lettres-Circulaires ACOSS des 5 décembre 1996 et du 19 février 1999.*

*Code du Travail : article R. 432-2.*

*Code de la Sécurité Sociale : article L. 242-1.*





# Le point sur les licenciements

Jean Martinez  
Sophie Bonnard



## Les licenciements pour motif personnel, une alternative patronale aux procédures de licenciement économique ?

**D**ans le projet de loi de « cohésion sociale » en discussion au Parlement, des dispositions concernent le licenciement économique. Pour certains députés, il est nécessaire d'« assouplir » le droit du travail car il « dessert l'embauche à force de multiplier les obstacles au licenciement » (1). Ainsi, selon eux, le droit du licenciement économique serait incontournable et empêcherait les entreprises d'avoir une gestion « saine » de ses effectifs. Argument que martèle régulièrement le patronat (2).

Qu'en est-il réellement à l'observation des stratégies juridiques développées par les entreprises leur permettant de réduire le nombre de

leurs salariés, tout en s'exonérant des procédures de consultation du comité d'entreprise ?

### Premier élément à verser au débat : les statistiques sur le marché du travail

Sur les 418 860 inscriptions enregistrées par l'ANPE en octobre 2004, 13 624 étaient dues à un licenciement économique et 47 727 à un « autre licenciement », contre respectivement 15 434 et 49 614 en septembre 2004.

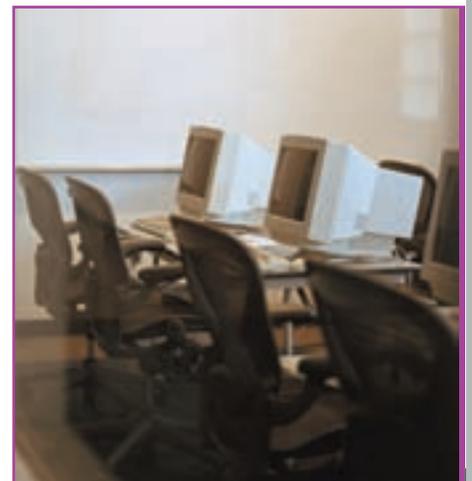
Sur les trois dernières années, la tendance à la hausse du nombre d'entrées à l'ANPE pour un « autre licenciement » est régulière : 35 000 en octobre 2000,

44 000 en octobre 2001, 46 000 en octobre 2002, 50 000 en octobre 2003. La pratique des « licenciements autres » s'intensifie incontestablement. Pour comprendre une telle tendance, deux explications possibles.

**Première explication :** les salariés et, ce plus en plus nombreux, auraient des comportements justifiant la rupture de leur contrat de travail pour motif personnel. Explication que l'on ne peut retenir, sauf à admettre que les salariés deviendraient irresponsables et que de telles aptitudes se propageraient de façon régulière. Accepter cet argument relèverait du pathologique.

**Seconde explication :** les entreprises recourent plus massivement aux

« licenciements autres » pour réduire leur effectif, en évitant ainsi le droit du licenciement économique. Concrètement, l'employeur s'exonère de tout plan social et de la consultation du comité d'entreprise. De plus, cette stratégie laisse les mains libres à l'employeur pour se séparer de certaines catégories de salariés (les plus âgés, ceux ayant les plus fortes anciennetés...) et lui permet ainsi de diminuer également plus que proportionnellement la masse salariale. Enfin, dans de nombreux





CONSEIL - FORMATION - EXPERTISE



Ayez le réflexe

**COMMENT «MIEUX FAIRE FONCTIONNER» VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE ?**

**INDISPENSABLE**

L'ASSISTANCE  
ACTEUR JURIDIQUE

**INCONTOURNABLE**

LES FORMATIONS  
ACTEUR JURIDIQUE

**INNEVITABLE**

LES EXPERTISES  
ET LES RÉUNIONS  
ACTEUR JURIDIQUE

**IMMEDIAT**

L'ENGAGEMENT  
ACTEUR JURIDIQUE

**SIÈGE SOCIAL**

81, rue du Gal LECLERC  
95410 - GROSLAY

Tél. 01 34 28 67 87  
Fax 01 34 28 67 88

info@acteur-juridique.com  
www.acteur-juridique.com



cas, il cherche également à préserver le climat social dans son entreprise et à éviter une « mauvaise » publicité dont pourraient s'emparer ses concurrents. Explication plus conforme, selon nous, à la réalité comme en témoignent notre

expérience et quelques jugements des tribunaux.

## Deuxième élément à verser au débat : la jurisprudence

Deux arrêts rendus par la chambre criminelle de la Cour de cassation illustrent parfaitement nos propos.

Dans une première affaire, une entreprise a, du mois de février au mois d'août 1990, licencié des salariés qui ont signé une transaction mentionnant notamment que l'employeur n'avait pas pu trouver de solution aux problèmes de santé de chacun d'eux. Au total, dix contrats de travail ont ainsi été rompus, huit du 30 mai au 30 juin et deux le 31 août 1990.

Considérant que ces licenciements avaient, en réalité, un motif économique et que la procédure applicable n'avait pas été respectée, l'inspecteur du travail établit un procès-verbal dans lequel il relève une entrave au fonctionnement régulier du comité d'entreprise résultant de l'inobservation des prescriptions légales relatives à la consultation des représentants du personnel lorsqu'il est envisagé de procéder à des licenciements collectifs pour motif économique.

L'employeur conteste le jugement de la Cour d'appel de Douai qui l'a condamné pour délit d'entrave au fonctionnement régulier du comité d'entreprise. Pour sa défense, il argue qu'en procédant aux licenciements, il « n'avait fait qu'accéder aux demandes des salariés âgés

de 55 ans, souhaitant quitter l'entreprise en raison de leur âge dans des conditions financières acceptables et qui avaient été soutenus dans leur démarche auprès de l'employeur par les représentants du personnel et l'ensemble des organisations syndicales ». Par conséquent, poursuit-il, il ne s'agissait pas de « licenciements économiques mais de mesures sociales individuelles ».

### Argumentation non retenue par la Cour de cassation, confirmant le jugement de la Cour d'appel qui :

- relève « l'inexactitude des motifs d'ordre médical donnés pour licencier les salariés »
- observe que « ces derniers n'ont pas été remplacés, leurs emplois ayant été supprimés » et que « l'employeur avait reconnu devant le comité d'entreprise l'existence de difficultés



## DU NOUVEAU POUR LES PETITS C.E. :

### → UNE NOUVELLE OFFRE PÉDAGOGIQUE :

6 mois d'accompagnement pour mettre en œuvre la formation.

### → DES THÈMES NOUVEAUX :

- « Consultations obligatoires et dialogue social »
- « Petit CE, petit budget, que faire »
- « Les nouveaux droits des salariés pour la formation professionnelle »

### Votre contact :

Martine GIRARD  
au 01 40 30 91 88

Nicolas DUBOST a déjà animé auprès des C.E. plus de 1000 journées de formation et plus de 1000 conférences dans les salons de C.E.



DUBOST & Compagnie SARL – 124 avenue Gambetta 75020 paris  
info@dubostetcompagnie.fr – Tél. : 01 40 30 91 88 - Fax. : 01 40 30 91 54



économiques et que les licenciements avaient été décidés dans une période où la baisse des commandes atteignait 22% et celle du chiffre d'affaires 18% »

- conclut que « les salariés n'ont pas été licenciés pour un motif inhérent à leur personne mais pour un motif économique ».

Enfin, ajoutent les juges « les dispositions du Code du travail relatives au licenciement pour motif économique sont d'ordre public et que l'accord donné par le salarié ne peut exonérer de sa responsabilité pénale l'employeur qui les méconnaît ».

#### Que tirer de cette décision ? Pour l'essentiel, trois enseignements.

1. L'employeur avait manifestement cherché à détourner le droit du licenciement pour motif économique, dans le but de se séparer de salariés âgés. Pour se garantir contre tout risque, il conclut avec chaque salarié concerné une transaction et obtient le « consentement » du comité d'entreprise et des organisations syndicales, en présentant le départ de ces salariés non pas comme un licenciement mais comme « des mesures sociales individuelles ».

2. Même, en l'absence d'action intentée par le comité d'entreprise devant le tribunal, l'inspecteur du travail peut constater les faits et envoyer son procès-verbal au parquet. Et les poursuites peuvent ainsi être entamées.

3. Enfin, l'accord du salarié

et ce, quelle qu'en soit la forme (simple lettre, transaction...), ne peut exonérer l'employeur de sa responsabilité pénale, les dispositions concernant le licenciement économique étant d'ordre public.

Dans la seconde affaire (Cassation, chambre criminelle, du 4 novembre 1997, n°96-84594), les effectifs d'une banque passent, entre juin 1992 et juin 1995, de 749 à 718 salariés. Tendance amorcée dès 1987, époque à laquelle l'entreprise comptait 832 salariés.

Le syndicat CFDT des banques et des établissements financiers du Puy-de-Dôme entame une action devant les tribunaux, estimant que l'entreprise avait pratiqué environ 36 licenciements de 1992 à 1994 qui constituent des licenciements pour motif économique. Aussi, le syndicat considérait que le comité d'entreprise aurait dû être consulté.

Pour l'entreprise, cette baisse des effectifs n'était que la conséquence des départs « naturels » (démissions, retraites, décès et insuffisances professionnelles).

#### La Cour de cassation confirme le délit d'entrave, en soulignant que :

- l'évolution des effectifs « n'est pas le fait de la conjoncture inopinée de divers départs « naturels » mais qu'elle résulte d'une stratégie délibérée de compression des effectifs menée dans un souci... d'adaptation à la conjoncture économique » et que « les départs des salariés, prévisibles et d'un rythme régulier, auraient pu aisément, si telle avait été la volonté de l'entreprise, être compensés par des embauches équivalentes »

- cette « politique de réduction des effectifs aurait dû être soumise à la consultation du comité d'entreprise, soit lors de sa mise en place initiale, soit à l'occasion de ses phases successives ».

Fautes de preuves probantes, les départs des salariés ne sont pas considérés par les juges comme des licenciements pour motif économique. D'ailleurs, le syndicat, qui avançait l'argument selon lequel il s'agissait de « licenciements économiques déguisés en transactions », l'a abandonné au cours de l'instruction. Il n'en demeure pas moins que l'entreprise aurait dû consulter le comité d'entreprise.

Consultation qui aurait dû être faite sur le terrain des dispositions de l'article L.432-1 du Code du travail, à savoir la consultation du comité d'entreprise sur tout projet ayant une incidence sur les effectifs.

C'est sans doute ici que réside la difficulté majeure dans de tels cas : apporter les

preuves suffisantes permettant au juge de requalifier le licenciement pour motif personnel en licenciement économique. Rien n'est impossible, il y a plusieurs voies que les représentants du personnel peuvent exploiter, comme le démontre ces affaires...

En tout état de cause, qu'il s'agisse de l'utilisation de licenciements pour motif personnel, de départs « volontaires » et même du droit du licenciement économique, le dogme de la « compétitivité de l'entreprise » justifie, aux yeux de certains, que l'on réduisent les droits des salariés. Et, pour reprendre les propos de Nelly Cohen (Média CE n°11, page 22), le reste « n'est que mascarade ».

(1) Argument avancé par Hervé Novelli, député UMP, lors des débats à l'Assemblée Nationale du projet de loi.

(2) Ces mêmes propos étaient déjà avancés lors de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement dans les années 80. On sait aujourd'hui, l'effet sur l'emploi qu'a eu ce texte !



1945 2005

# citoyens CE

60 ans de comités d'entreprise

Pour rendre hommage aux élus d'hier,  
d'aujourd'hui et de demain...

photo image 100

## 6 au 8 Juin 2005

Poitiers > Futuroscope  
> Palais des Congrès

AVEC LE SOUTIEN DE



# Le rendez-vous social

## *citoyens* **CE** 60 ans de comités d'entreprise

Organisé par



avec



### Trois temps forts

#### La rétrospective de 1945 à 2005 :

60 ans d'avancées sociales ont fait évoluer les conditions des salariés. Des hommes et des femmes, acteurs de l'histoire du comité d'entreprise, témoigneront de leurs souvenirs et de leurs expériences. De l'écran à la salle, il ne nous reste qu'un pas à faire...

#### Les travaux en commissions :

Par ateliers, élus et professionnels du CE réfléchiront sur les missions économiques et sociales des comités : comprendre l'entreprise et favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.

#### Le débat en plénière :

La synthèse des ateliers sera présentée et débattue avec l'ensemble des participants et des personnalités du monde politique, socio-économique, associatif ainsi que des spécialistes du CE.

### Je souhaite recevoir la documentation de Citoyens CE

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction au CE : .....

Société : ..... Effectif : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

La CLÉ - Z.A. Europarc > 123, chemin des Bassins > 94035 Créteil cedex  
Tél. : 01 56 71 22 00 > Fax : 01 43 39 51 73 > e-mail : info-creteil@la-cle.fr  
[www.citoyensce.fr](http://www.citoyensce.fr)



# Comment rédiger les procès verbaux du CE ?

Par Dominique Pontvianne

Si l'ordre du jour du CE est arrêté conjointement par l'employeur et le secrétaire, la rédaction du procès verbal incombe à ce dernier. Toutefois, il peut se faire assister par des intervenants extérieurs à l'entreprise surtout si l'enjeu de la réunion est important ou si réunion doit se prolonger de longues heures durant. Mais au bout du compte, c'est lui qui assumera la rédaction définitive du texte, lequel sera présenté au vote des élus et de la direction.

L'article R. 434-1 du Code du travail précise que les procès verbaux des réunions ordinaires comme extraordinaires du CE sont rédigés par le secrétaire. Il est possible pour celui-ci de confier cette tâche à une personne extérieure à l'entreprise. Mais en cas de contestation devant les juges, c'est lui qui sera responsable du contenu du procès verbal.

L'employeur n'a pas à intervenir dans la rédaction du procès

verbal des réunions du CE

L'employeur ou son représentant ne peut intervenir dans l'écriture du procès verbal du CE. Par exemple, il ne peut pas exiger de le contresigner avant qu'il ne soit soumis à l'approbation des élus. Et, un employeur qui se permettrait de signer, seul, ce procès verbal serait passible d'un délit d'entrave.

Mais en pratique, il arrive qu'une rédaction commune de ce procès verbal, entre le secrétaire du CE et la direction soit mise en place comme le

permet le règlement intérieur. Chez Mac Cain, c'est le cas. Une première version est réalisée par la direction des ressources humaines qui la soumet au secrétaire du CE pour approbation et correction avant d'être présentée à la prochaine réunion du CE.

Le procès verbal doit relater tous les points discutés et inscrits à l'ordre du jour lors de la séance du CE

Le secrétaire du CE dispose d'une liberté d'appréciation et d'écriture. Il n'est pas obligé de

rapporter les débats en entier mais peut, même contre l'avis de l'employeur, à moins que celui-ci ne décide que certaines informations restent confidentielles, restituer dans sa totalité les discussions qui ont porté sur les chiffres du bilan de l'entreprise dans la mesure où elles reflètent les données transmises aux élus. En cas de désaccord, l'employeur peut faire une mise au point sur le contenu du procès verbal lors de l'approbation de ce procès verbal.

## Les CE témoignent

### Le comité d'entreprise d'Orange France fait appel à un intervenant extérieur pour rédiger les procès verbaux de ses réunions

« Le Comité d'Entreprise fait appel à un prestataire de services pour prendre des notes lors des réunions du CE », explique Pascal Bailleau, secrétaire du CE de l'opérateur de téléphonie mobile (6 255 salariés répartis sur 19 établissements et une cinquantaine d'implantations). « L'intervenant me transmet, dans la semaine qui suit la réunion, un premier jet du compte rendu que je retravaille pour mettre en avant nos spécificités. Comme nous avons trois métiers (support, technique et commercial), ce n'est pas toujours facile pour une per-

sonne extérieure à la société d'appréhender toutes les subtilités de nos professions. C'est la raison pour laquelle j'essaie d'obtenir de notre prestataire un interlocuteur identique d'une réunion à l'autre mais ce n'est pas toujours possible. Nos réunions durent en moyenne 8 heures ! Cette aide est absolument indispensable parce que je ne pourrais pas sur une telle durée, à la fois prendre des notes et participer activement aux discussions. Une fois la copie retravaillée, je l'envoie à l'ensemble des élus et à la direction avec une date butoir pour qu'ils me fassent part de leurs remarques et précisions éventuelles. L'objectif est de faire en sorte que le procès verbal soit approuvé rapidement et sans problème lors de la prochaine réunion du comité. Une fois approuvé, il est diffusé par intranet sur l'espace réservé au comité d'entreprise. Et dans tous les établissements, il est affiché par les correspondants du comité sur nos panneaux d'affichage. »



## Les CE témoignent

### La secrétaire du CE de Martek Power ne transmet pas à l'avance le projet de procès verbal à la direction

Avec 150 salariés sur Lyon et 25 sur Paris, les réunions du CE de Martek Power, dont l'activité est dans l'électronique, sont faites par visio conférence, ce qui est plus pratique pour réunir les élus de Paris ou de Lyon ainsi que les membres de la direction. Les réunions sont courtes, elles ne durent qu'une heure en moyenne, ce qui explique aussi le recours à la visio conférence. « Pendant la séance, chaque élu prend ses propres notes », raconte Martin Fougère, secrétaire du CE. Puis, nous nous retrouvons deux ou trois jours après pour réaliser un « brouillon ». Enfin, je rédige le projet de procès verbal mais contrairement à ce que faisait mon prédécesseur je ne transmets pas à l'avance, pour avis, ce projet à la direction. Je ne lui communique le texte que quelques heures avant pour qu'elle puisse disposer du texte au moment où nous en discutons. Après son approbation, le compte rendu est diffusé par voie d'affichage sur les panneaux qui nous sont réservés dans nos deux sites. Pour l'instant il n'est pas question de le transmettre par voie informatique pour des raisons de confidentialité. »



### Saint Gobain PAM fait un premier jet du procès verbal des réunions du CE en concomitance entre le secrétaire et la direction

Avec un effectif de 420 salariés, la branche de Saint Gobain spécialisée dans les tuyaux et la voirie organise ses réunions de CE à l'avance. « L'ordre du jour est défini par le secrétaire et ses adjoints avant d'être proposé à la direction », explique Alain Marquis, trésorier. « Le procès verbal définitif qui suit la réunion, d'une durée d'environ une heure ou deux, est rédigé par le secrétaire. Mais avant d'être soumis à l'approbation du prochain comité, un flash est écrit conjointement entre le secrétaire et la direction et transmis aux élus qui font alors part de leurs remarques avant la rédaction définitive du projet de procès verbal qui est validé le mois suivant lors de la réunion suivante du comité d'établissement. Ce compte rendu est transmis et diffusé immédiatement en temps réel aux salariés par la voie de notre intranet. »

## Mot-Tech, le spécialiste du compte rendu sur mesure

En tant que Secrétaire de CE ou de CHSCT, vous êtes probablement confronté à au moins l'un des problèmes suivants pour la rédaction des procès-verbaux dont vous avez la charge :

- Vous ne parvenez pas à rédiger le procès-verbal dans le délai imparti, ou le temps que vous y consacrez empiète sur d'autres tâches, voire votre vie privée.
- Vous éprouvez quelque difficulté ou inconfort dans le maniement de l'écrit.
- Vous ne pouvez participer aux débats en séance car vous devez prendre des notes.
- Vous êtes régulièrement accusé de subjectivité par d'autres Elus et/ou la Direction.
- Vous craignez que le document que vous rédigez ne soit pas suffisamment formel et complet dans le cadre d'une procédure juridique (délit d'entrave...).
- Vous faites déjà appel à un prestataire extérieur, mais la qualité de son travail est inégale.

Contactez-nous pour recevoir  
notre brochure  
et un devis personnalisé :

01 45 74 45 85

info@mot-tech.com

www.mot-tech.com



# Logiciels et services,

## un couple indissociable !

Par Bernard de Trely



Vous avez récemment acquis un logiciel de gestion pour votre comité d'entreprise. C'est le grand jour, il vient de vous être livré. Avec enthousiasme et détermination, vous vous empressiez de l'installer.

**S**achez qu'entre son installation et son exploitation, de nombreux obstacles sont

souvent rencontrés ! Les services d'accompagnement inhérents à son exploitation sont de plus en plus souvent indispensables.

Quelles sont les différentes étapes à mettre en œuvre entre l'acquisition de votre logiciel et son exploitation ? Quels sont les principaux écueils à éviter ? A ces questions essentielles, Média CE vous apporte des réponses pratiques, 100 % fiables.

## L'installation

Au commencement, il y a l'installation.

Normalement, les installations en version monoposte s'effectuent automatiquement et ne présentent pas de grande difficulté ! La configuration matérielle

requis est très souvent indiquée par l'éditeur (système d'exploitation, mémoire vive minimum, espace disque...). Les principales difficultés et litiges sont souvent alimentés

## Les différentes étapes avant d'exploiter le matériel

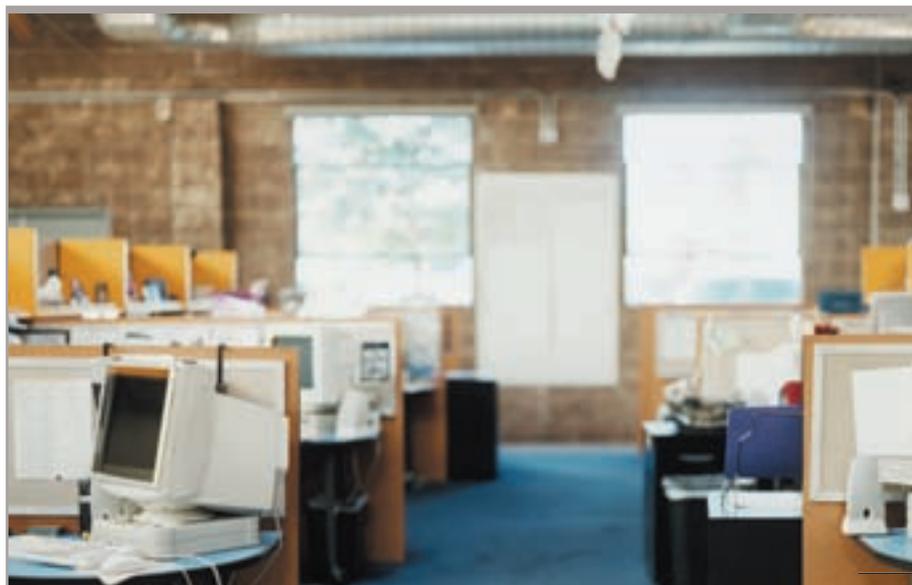
par le mode de transmission de cette information. Une information qui devrait normalement accompagner le bon de commande signé par le client. De plus en plus souvent, l'ouverture du CD (de l'emballage) contenant le logiciel signifie que vous acceptez les conditions générales de ventes et c'est justement dans ces conditions, que la configuration requise apparaît ! Sans le savoir, vous avez peut-être accepté un logiciel qui ne fonctionnera pas sur votre ordinateur. Pour éviter ce

genre d'écueil, nous vous conseillons vivement d'obtenir cette information préalablement à votre commande et si possible par écrit.

Pour les versions réseaux, le descriptif de la configuration minimum est indispensable avant tout projet d'installation. L'éditeur doit également

vous informer des contraintes inhérentes au fonctionnement de son application. Faut-il un serveur dédié ? Le serveur doit-il héberger exclusivement l'application ?

Pour les installations réseau, nous vous conseillons vivement de faire intervenir l'éditeur qui vous a vendu le logiciel. Lors de l'installation, les difficultés rencontrées peuvent être liées au logiciel ainsi qu'au paramétrage du système d'exploitation, au





réseau, à la connectique...  
Autant d'éléments nécessitant  
la compétence de l'éditeur.

## Le paramétrage de votre logiciel

Votre logiciel est correctement  
installé. Il est maintenant  
indispensable de paramétrer  
les différents activités corres-  
pondant à vos règles de ges-  
tion et à votre comptabilité.  
C'est souvent de la qualité de  
votre paramétrage que dépendra  
la finesse d'exploitation de  
votre logiciel.

Le paramétrage peut être réa-  
lisé en plusieurs phases  
- Formalisation non technique  
de vos règles de gestion.

(Certaines attributions sont  
elles plafonnées ? Les partici-  
pations sont elles variables en

fonctions du quo-  
tient familial ?).

- Réalisation  
des différents  
paramétrages  
directement sur  
votre logiciel  
- Test et valida-  
tion des para-  
métrages

L'opération de  
paramétrage est  
déterminante.

Nous vous conseillons de faire  
intervenir l'éditeur de votre  
logiciel pour vous aider à  
paramétrer ce logiciel, surtout  
pour les activités complexes.  
Pour les paramétrages plus  
simples, vous pouvez suivre  
directement une formation  
auprès de l'éditeur.

Il est hasardeux de vouloir  
paramétrer son logiciel avec  
l'aide de l'assistance téléphoni-  
que de l'éditeur. Celui-ci refu-  
sera certainement de faire de  
la formation téléphonique et  
vous proposera une interven-  
tion sur site. Les documenta-  
tions proposées par les édi-  
teurs sont souvent insuffisan-  
tes pour espérer maîtriser le  
paramétrage. A de très rares  
exceptions, les éditeurs qui  
œuvrent dans le secteur des  
comités d'entreprises ne dispo-  
sent pas de rédacteur dédié à  
la documentation.

## Expert comptable et paramétrage

Pour le paramétrage de la  
comptabilité, il est vivement  
conseillé d'y associer votre  
expert comptable, faute de  
quoi le paramétrage sera sans  
doute à refaire pour répondre  
à ses demandes et à ses



besoins de productivité.  
Lorsque la gestion des activi-  
tés sociales est liée à la comp-  
tabilité (production d'écritures  
automatiques), le paramétrage  
doit prendre en compte les  
demandes de l'expert comptable  
(respect du plan comptable,  
suivi budgétaire...).  
La qualité du paramétrage de  
votre progiciel est déterminante  
pour la flexibilité de votre sys-  
tème d'information, toute modi-  
fication de vos règles de gestion  
doit pouvoir parfaitement s'in-  
tégrer sans remettre en cause la  
totalité du paramétrage.

## La formation

La formation est essentielle  
pour utiliser votre logiciel au  
quotidien. Ne négligez pas  
cette phase, la durée de la for-  
mation est trop souvent sous  
estimé.

La plupart du temps, l'éditeur  
intervient directement sur  
votre site pour un groupe de  
personnes constitué. Veillez à  
l'homogénéité du groupe, au  
moins au niveau de l'utilisation  
de l'outil informatique. Une

# Assistan-CE®

## Nouveau L'ABC de la gestion du CE

Le logiciel **Assistan-CE** va vous aider à :

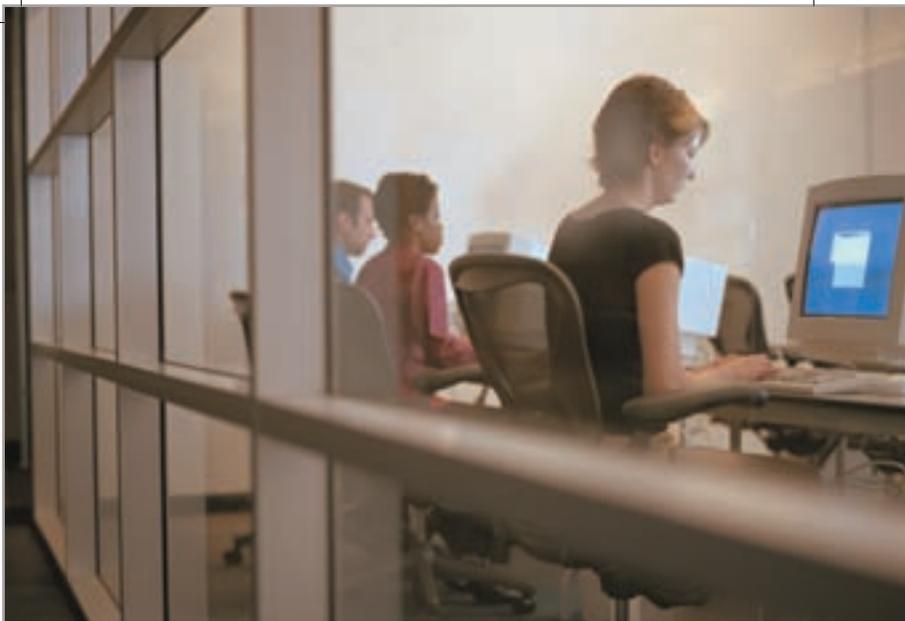
- ✓ connaître vos bénéficiaires
- ✓ suivre leurs participations aux activités
- ✓ gérer votre budget et votre trésorerie

Pour recevoir une documentation, retournez le coupon ci-dessous à :

**ACL Informatique**

1752 R.N. 7 - 69270 VILLENEUVE-LOUBET  
Tel. : 04 93 73 84 84 Fax : 04 93 73 89 98  
Tel. ACL Paris : 01 40 01 93 26  
E-mail : [acice@wanadoo.fr](mailto:acice@wanadoo.fr) Web : [www.acice.net](http://www.acice.net)

CE : \_\_\_\_\_ Effectif : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal + Ville : \_\_\_\_\_  
Responsable : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_



personne qui découvre l'outil (utilisation de la souris, navigation sur son pc) aura beaucoup de difficultés à se concentrer sur l'utilisation du progiciel de gestion. Ne négligez pas les conditions matérielles. Pour que la formation soit vraiment efficace, il est nécessaire que chaque stagiaire puisse manipuler son ordinateur et ce nouveau programme, au fur et à mesure

des explications. Une formateur expliquant le fonctionnement du logiciel devant 4 personnes avec en tout et pour tout un seul écran, ne peut prétendre donner une formation. A notre sens, c'est une démonstration de longue durée ! Une formation doit obligatoirement à l'utilisation s'accompagner de manipulation, d'expérimentation... Sollicitez votre entreprise car

elle pourra peut-être vous mettre à disposition une salle de formation équipée, ou si nécessaire, déplacez-vous chez l'éditeur.

Essayez de travailler sur une base de données intégrant suffisamment d'enregistrements pour que vos tests aient un véritable sens et se rapprochent de votre réalité.

La formation doit être immédiatement mise en application. Dans le cas contraire, plus les jours passent et plus son efficacité se réduira jusqu'à nécessiter une nouvelle formation. L'idéal étant d'organiser la formation sur plusieurs phases.

- Phases 1 : formation de deux jours ;

- Phase 2 : utilisation du logiciel plusieurs semaines par les stagiaires, mise en pratique des apprentissages, expérimentation...

- Phase 3 : formation complémentaire d'une journée. Cette phase est souvent la plus efficace et la plus rentable. Il ne s'agit plus d'une formation de découverte mais d'une formation complémentaire permettant d'obtenir des réponses à des questions plus précises, plus pointues et souvent plus proche des vrais besoins. Dans ce cadre, le formateur répond à vos besoins. Vous n'êtes plus simple spectateur mais aussi acteur de votre apprentissage.

## L'assistance téléphonique

La qualité de l'assistance est un élément déterminant, aussi

# AVanceo.com

Communiquez avec une longueur d'avance.

Élus du CE
Activités Sociales
Commissions
Loisirs
Contact

Pour mieux  
communiquer avec les salariés

Plus efficace  
qu'un tableau d'affichage

Un contact permanent  
avec les salariés

Le site internet  
du CE  
750 € H.T.\*

\* hors hébergement

Avanceo.com - 98, avenue de Verdun 93 230 Romainville  
Tél. 06 21 80 29 05 - Fax 01 48 46 38 23 - e-mail : info@avanceo.com - site : www.avanceo.com

important que le logiciel. Le produit le plus puissant du marché serait très vite remis dans sa boîte faute d'une assistance et d'un suivi suffisant.

En pratique, le contrat de maintenance garantit le bon fonctionnement de l'application déployée. Etabli dès l'acquisition du logiciel, il est parfois obligatoire la première année chez certains éditeurs. Il est ensuite renouvelable suivant un préavis d'au moins deux mois. Son coût s'avère souvent important pour les comités d'entreprises. En effet, il peut représenter entre 15 et 20 % du prix d'achat net des licences. Mais attention, il faut impérativement vérifier la qualité des prestations d'un éditeur à l'autre.

Voici quelques questions à poser aux éditeurs sélectionnés.

Quel est le champ d'intervention de l'assistance ?

Ce champ d'intervention est-il défini par contrat ?

Quels sont les horaires d'ouverture du service ?

Combien de personnes sont-elles dédiées à l'assistance téléphonique ?

Du côté des comités d'entreprises, la multiplication des interlocuteurs est souvent mal vécue. « Je suis fatigué de devoir répéter plusieurs fois les raisons de mon appel à la hotline ou aux interlocuteurs que j'arrive enfin à joindre ».

## Les mises à jour logiciel

Il faut distinguer deux types de mises à jours : les mises à jours correctives et les mises à jour évolutives.

- Les mises à jour correctives permettent la correction d'anomalie (bug) constatées par l'utilisateur. En cas de découverte d'une anomalie bloquante, quel est le délai de disponibilité de cette mise à jour ?

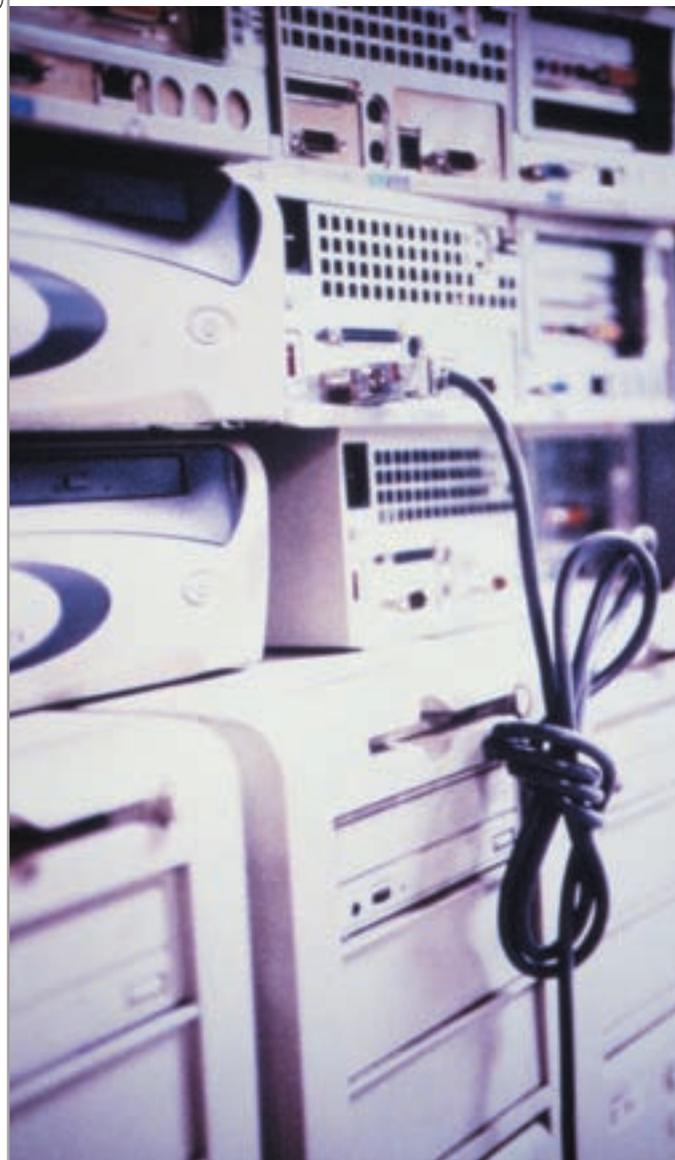
Sur ce point, parmi les reproches émis par les comités d'entreprise consultés, les délais de réponse sont souvent trop longs et en décalage avec les engagements pris par l'éditeur.

Le manque d'implication relationnelle des équipes d'assistance est un reproche régulièrement exprimé. « Le bug rencontrée ne me permettait pas d'éditer mon bilan d'activité, la mise à jour devenait pour moi vitale afin de pouvoir présenter ce bilan lors de la réunion du comité, l'éditeur me répondit que la mise à jour serait prochainement libérée, je l'ai reçu trois mois plus tard ! »

Certains éditeurs proposent des solutions de contournement, solution parfois frustrantes pour l'utilisateur. Néanmoins, ces solutions évitent de rester bloqué à cause d'un bug.

- Les mises à jour évolutives intègrent des évolutions fonctionnelles. Elles sont nécessaires pour suivre l'évolution des différents systèmes d'exploitation. Cette multiplication des environnements techniques impose une forte capacité d'adaptation des applications et progiciels.

La plupart des éditeurs spécialisés CE propose un seul type de mise à jour intégrant les corrections et les évolu-





## Les logiciels de votre C.E.

Activités • Salariés et familles • Comptabilité

***Des formations pour tous les élus (gestion, informatique, bureautique, comptabilité)***

*Avec SELFNET,  
le site Internet clé en main du Comité.*

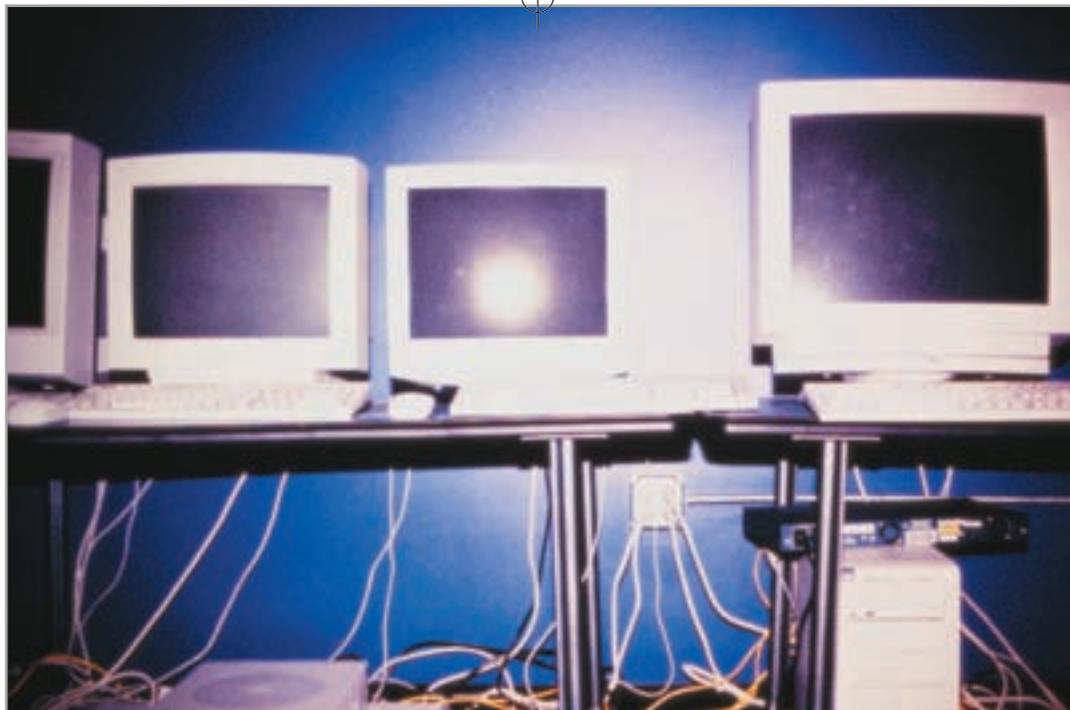
**Essayez le sur [www.logitis.info](http://www.logitis.info)**

**DOSSIER COMPLET SUR SIMPLE DEMANDE**  
60, rue Membré - 59300 Valenciennes  
Tél. 03.27.40.13.90

Site Internet : [www.logitis.info](http://www.logitis.info)  
Contact : [contact@logitis.info](mailto:contact@logitis.info)

Comité \_\_\_\_\_  
Responsable \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Effectif \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_





tions. Ces mises à jour sont le plus souvent proposées dans le cadre du contrat d'assistance. Cette offre est intéressante commercialement, et sans surprise. Les corrections sont intégrées dans le coût du contrat d'assistance.

Par contre cette mise à jour unique peut représenter un inconvénient. Vous souhaitez une correction de bug, vous vous retrouvez avec une mise à jour intégrant de nouvelles fonctionnalités, ce qui va modifier sensiblement votre méthode de travail et parfois nécessite une nouvelle formation !

La différenciation entre les mises à jour correctives et évolutives nécessite pour l'éditeur une structuration importante. Pour l'utilisateur, cette différenciation est source de tranquillité et de stabilité.

En règle générale, dans ce cadre, les mises à jour évolutives sont payantes.

C'est le revers de la stabilité ! D'une manière générale, une mise à jour ne doit pas représenter pour vous une régression.

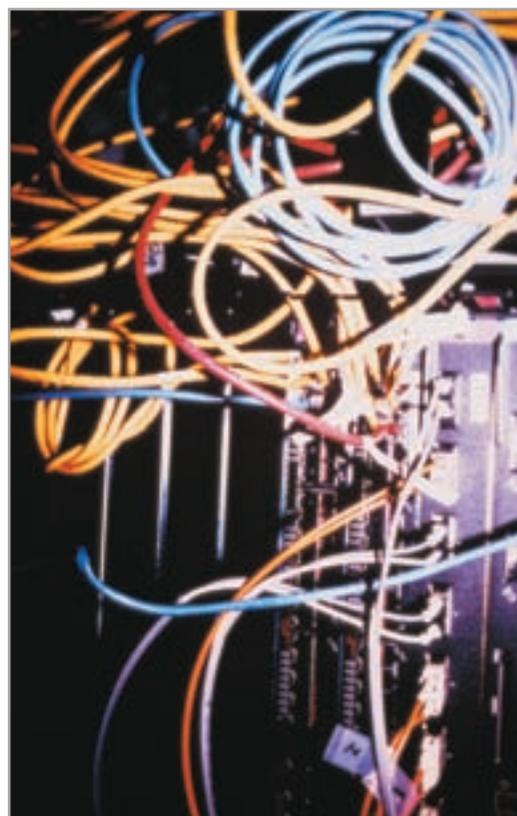
L'ajout de nouvelles fonctionnalités ne doit pas non plus alourdir votre travail et faire disparaître certaines fonctionnalités.

## La récupération de fichiers

Pour éviter une opération fastidieuse de saisies de fichiers, vous avez sans doute la possibilité de récupérer les fichiers des bénéficiaires de votre entreprise ou de votre ancienne application. N'oubliez pas de solliciter votre éditeur sur ce point, si possible avant l'acquisition du logiciel. Enfin, renseignez-vous si des fonctions standards d'importation sont intégrées à l'application. Si non, l'éditeur propose-t-il ce type de service et à quel prix ?

**medi@s-ce**  
 La solution  
 internet-intranet  
 pour votre  
 comité d'entreprise  
 "clé en main" !

244, rue Haussapied - 38660 St Vincent de Mercuze  
 Tél. 04 76 13 41 01  
 www.medias-ce.com - info@medias-ce.com





## Les besoins de votre CE

- **Typologie de votre CE** (nombre de salariés et ayants-droit bénéficiant des prestations, nombre de permanents au CE...)
- **Domaines informatisés** : la bureautique, la gestion de votre communication (messagerie, site internet), la comptabilité, la gestion des activités, la paie des salariés du CE...
- **Présentation des activités**
- **Règles de gestion**  
C'est souvent à ce sujet qu'il existe un décalage important entre les besoins réels du CE et les réponses apportées par les éditeurs de logiciels.  
Aussi, n'hésitez pas à détailler vos différentes règles : gestion du stock de chèques cinéma, plafonnement du nombre de chèques cinéma par mois et par famille, participation sur les séjours enfants en fonction du quotient, attribution des chèques vacances en fonction de l'épargne, plafonnement de la subvention sur l'ensemble des activités, possibilité de payer les voyages en 10 règlements, gestion automatique de la remise en banque...
- **Volumes à traiter**  
Vous devez connaître assez précisément le nombre annuel d'écritures comptables au CE. Un CE qui génère quelques dizaines d'écritures par an peut tout à fait se contenter d'un simple tableur.

AGENCE TABLES DE FRANCE  
**ÇA C'EST PARIS!**

*Le spécialiste des sorties parisiennes*

Quelques unes de nos sorties théâtres ...


*Un organisateur de sorties qui respecte tous ses engagements*

**INTERROGEZ-NOUS**  
**01 42 93 55 55**  
[www.tdf-paris.com](http://www.tdf-paris.com)



# Chèques cadeaux et bons d'achat :

## qu'en pensent les CE ?

Par Dominique Pontvianne

Chèques cadeaux ou bons d'achat représentent un avantage très prisé par les salariés. Ils sont généralement offerts par les CE lors des fêtes de Noël et remplacent petit à petit le traditionnel arbre de Noël, une aventure souvent « complexe à organiser » selon de nombreux élus. Le chèque cadeau évite au CE de courir les magasins et permet aux salariés de choisir tranquillement leurs cadeaux.

**E**n effet, la mise en place d'un tel événement exige du temps, tant dans la préparation que dans la réalisation de chaque détail. Ce qui explique sans doute pourquoi le chèque cadeau se révèle être un bon compromis : il satisfait les salariés, ravis de choisir eux-mêmes le cadeau qui leur convient auprès d'une ou plusieurs enseignes et les élus de CE pour qui il suffit alors de passer commande des précieux billets auprès du prestataire de leur choix. C'est un outil moderne, parfaitement adapté aux responsables de CE pour qui le temps est un souci majeur. « Plus qu'un titre de paiement, le chèque cadeau est une véritable monnaie sociale

et culturelle qui privilégie les échanges de biens et de services entre tous » précise-t-on au Groupe Déjeuner. L'achat de chèques cadeaux est pris sur le budget des affaires sociales et culturelles. Attention cependant à respecter certaines

tataire la valeur faciale à porter sur le chèque, l'événement auquel il est lié ainsi qu'un rayon précis, pour le Noël des enfants par exemple. Puisque la grande majorité des enseignes ne rend pas la monnaie, privilégiez un assortiment de

### Les CE utilisent de plus en plus les chèques cadeaux

règles pour bénéficier de l'exonération de charges sociales. Une fois le montant de la participation du CE fixé (prenez garde à ne pas dépasser le plafond autorisé par l'Urssaf, à savoir 5% de 2516 €, soit 125,80 €), il suffit de contacter le prestataire et de passer commande. Vous précisez au pres-

petites coupures plutôt qu'un chèque unique. Les CE utilisent de plus en plus les chèques cadeaux pour offrir des prestations qui soient les plus proches possibles des souhaits des salariés tout en les soulageant des multiples tâches fastidieuses et souvent peu reconnues que représente l'or-

ganisation d'un arbre de Noël ou de tout autre événement. Ils choisissent les prestataires qui correspondent le mieux à la structure sociologique et à l'implantation géographique du personnel de l'entreprise. Comme on dit, les goûts et les couleurs... Quoi qu'il en soit et pour ne pas vous tromper, vous pourriez très facilement réaliser un mini sondage auprès des futurs candidats aux titres sympathiques en leur demandant tout simplement leur avis parmi un panel de plusieurs prestataires (mono et multi-enseignes). Le marché français des chèques cadeaux est en pleine expansion (+ 30 % par an en moyenne selon les émetteurs) et ses potentiels semblent encore très nombreux.

suite page 52

# Rougir de plaisir



Le Chèque CADHOC - SAS au capital de 75000€ - SIRET 389 403 114 000 46 - RCS Nanterre B 381 403 114

Qu'importe le cadeau, pourvu qu'il y ait émotion ! Du plaisir, de la joie, de la surprise, de l'excitation, du bonheur, toutes les émotions du cadeau sont dans le Chèque CADHOC ! Avec 30 000 magasins, 250 enseignes et tous les univers cadeaux représentés, vous offrez le plus beau des cadeaux, celui dont on rêve, celui que l'on espère, que l'on n'attendait plus, simplement parce qu'avec un Chèque CADHOC, vous offrez le choix et la liberté de se faire vraiment plaisir. Votre geste prend une toute autre dimension ! **Quand vous offrez un Chèque CADHOC, vous faites plus qu'un cadeau.**  
[www.cadhoc.com](http://www.cadhoc.com)



**Plus fort qu'un cadeau**



Je souhaite recevoir une brochure complète sur le Chèque CADHOC

Je souhaite rencontrer un(e) conseiller(ère) pour la mise en place du Chèque CADHOC dans mon Entreprise

Coordonnées de ma société : \_\_\_\_\_ Nbre de salariés : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_

Ma fonction au C.E. : \_\_\_\_\_ Mon nom : \_\_\_\_\_ Mon tél. : | | | | | | | | | |

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

Coupon à retourner à : **Chèque CADHOC**, Service Marketing, BP32, 92234 Gennevilliers Cedex - Fax : 01 41 85 40 00 - Tél : 01 41 85 41 85

## Le chèque lire, une vraie chance pour satisfaire tout le monde

Depuis la lettre circulaire de l'Acoss du 26 février 2002, le chèque lire est entièrement exonéré de charges sociales sans condition d'évènement particulier à fêter et ce, quel qu'en soit le montant. Il est « assimilé à une activité culturelle par essence », est exonéré totalement de char-



ges sociales, et n'est pas tenu de respecter le seuil de 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale.

Il peut être utilisé pour l'achat de romans mais également de bandes dessinées, de livres scolaires, de guides de voyage, de CD Rom éducatifs comme une encyclopédie, etc. Ce titre est une source d'idées particulièrement intéressante pour les CE puisqu'elle leur permet d'offrir aux salariés des prestations exonérées de charges sociales, quel que soit l'évènement. Par exemple, il peut être offert pour créer une surprise : l'anniversaire d'un salarié, des adolescents qui poursuivent des études et ne peuvent plus bénéficier des bons d'achat de rentrée scolaire parce qu'ils ont plus de 19 ans... Ces chèques rencontrent d'ailleurs un vif succès auprès des étudiants. Ces chèques profitent à tout le monde, notamment aux célibataires qui se sentent souvent frustrés parce qu'ils ne bénéficient pas des chèques cadeaux traditionnellement réservés aux familles (Noël des enfants, rentrée scolaire, fêtes des mères et des pères, mariage, Pacs et naissances).

## Bon d'achat LIBERTE et la Fondation Abbé Pierre : Un partenariat réussi

Le 10 janvier dernier, la Fondation Abbé Pierre a reçu une donation de 30.000 € de la société BONUS EURO SYSTEM (BEST), en présence de son délégué général, Patrick Doutreligne, de Blandine Brunet, responsable de la collecte et du mécénat, et de Sylvie Perrard Dez, responsable marketing BEST.

Dans le cadre d'un partenariat annuel avec la Fondation Abbé Pierre, la société BONUS EURO SYSTEM a mené pour Noël 2004 une première opération de solidarité auprès des comités d'entreprise qui ont été extrêmement nombreux à exprimer leur soutien.

En effet, le principe était simple et gratuit pour les C.E. Il leur suffisait de commander des bons d'achat multi-enseignes LIBERTE et de les offrir à leurs salariés dans des pochettes cadeaux véhiculant l'opération « Noël pour tous » avec un don de 20 cts d'euros par pochette versé par BEST à la Fondation Abbé Pierre.

Des milliers d'élus ont été séduits par cette action qui, non seulement coïncide avec leur rôle social dans l'entreprise et permet de faire preuve de solidarité en faveur des défavorisés, mais aussi fait plaisir au petits comme aux grands qui ont pu choisir eux-mêmes leurs cadeaux dans les enseignes partenaires du bon d'achat

LIBERTE (140 marques comme Toys'R'us, La Grande Récré, Natalys, Sephora, Virgin Megastore, Habitat, C & A..., consultez sur [www.bestliberte.com](http://www.bestliberte.com)).

Ce franc succès a donc permis à la société BONUS EURO SYSTEM de verser un don de 30.000 € à la Fondation Abbé Pierre et de

contribuer ainsi à l'accueil des sans-abri en Ile de France, qui connaît une grave crise. Le nombre de sans-abri dans cette région atteint aujourd'hui 20.000 personnes.

Bien entendu, d'autres opérations de partenariat seront menées en 2005 au profit de la Fondation Abbé Pierre.





# Bon d'achat **liberté**

Où je veux,  
quand je veux...



Depuis septembre 2004, BEST soutient la **FONDATION ABBÉ PIERRE** dans ses actions en faveur du logement des défavorisés. Ce partenariat affirme la volonté de BEST de s'inscrire dans la démarche sociale de ses clients Comités d'Entreprise.



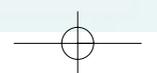
FONDATION ABBÉ PIERRE  
POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

Accepté directement aux caisses, le bon d'achat LIBERTÉ vous offre un choix illimité de produits dans les plus grandes enseignes nationales : Darty, Toys'R'us, C&A, Virgin Megastore, Sephora, Go sport, Ikea, Celio, Habitat, Geneviève Lethu, Hôtels Campanile, Castorama... et dans des milliers de boutiques de proximité à découvrir sur le site internet : [www.bestliberte.com](http://www.bestliberte.com)

Pour vous, des services sur mesure adaptés à tous vos événements.

Contactez-nous :  
**0 890 71 00 35** (0,15 €/min)

BONUS EURO SYSTEM  
**Best**





## Les événements exonérés de cotisations sociales, dans la limite de 5 % du plafond de la sécurité sociale

Lorsque le chèque cadeau est délivré dans le cadre d'un événement figurant sur une liste exhaustive délivrée par l'Acoss, il est exempté de charges sociales dans la limite de 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale. Ces événements sont le mariage, le Pacs, la naissance d'un enfant, le départ à la retraite, les fêtes de pères et des mères, la sainte Catherine, la saint Nicolas, le Noël des salariés et/ou de leurs enfants jusqu'à 16 ans révolus et la participation aux frais de rentrée scolaire pour les enfants et adolescents jusqu'à 19 ans révolus dans l'année civile.

## Les CE privilégient la fête de Noël

Chez Orange, les chèques cadeaux ne sont distribués que pour un événement, Noël. Le montant des chèques est de 60 euros par salarié et 45 euros par enfant (chez Orange, 4000 enfants bénéficient de cette prestation !). Les bons d'achats sont délivrés sans référence au quotient familial. Seules conditions à remplir, avoir au moins 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise et ce, quel que soit le type de contrat (CDD ou CDI). Le CE Mac Cain accorde chaque année 90 euros par salarié et par enfant. Chez Mac Cain, 42 % des salariés sont célibataires et sans enfant, ce qui explique que des chèques cadeaux soient aussi attribués aux adultes. Quant à Saint Gobain, il propose un chèque cadeau de 40 euros uniquement pour les enfants de 2 à 10 ans. La SMME offre un chèque cadeau de 120 euros par salarié pour les fêtes de Noël uniquement pour les adultes. Pour les enfants, le CE préfère allouer des aides pour la rentrée scolaire.



# CHANGEZ ! LES RÈGLES !

Avec la nouvelle réglementation URSSAF,  
vous pouvez en faire plus pour tous les salariés.



Sans limites  
d'événements,  
d'âge,  
de budget,  
et de statut.

#### Pour vous, c'est la fin des obligations !

Avec la nouvelle circulaire ACOSS, votre Comité d'entreprise peut offrir les Chèques-Cadeaux Culturels (le Chèque Lire, le Chèque Disque, le Chèque Culture), sans contraintes URSSAF : pas de limites d'événements, ni d'âge, ni de statut (célibataire, marié...), ni de montant. Vous faites ce que vous voulez.

Alors, sortez des sempiternels événements ! Vous pouvez animer votre CE toute l'année et créer la surprise en multipliant vos actions. Offrez des Chèques-Cadeaux Culturels à TOUS les salariés : désormais, vous pouvez toucher plus de salariés (célibataires, ménages sans enfants, les + de 19 ans...) et non plus seulement les familles avec enfants !

Encore plus de CD, DVD, CD-ROM, tous les livres, places de cinéma, théâtre, entrées à toutes les expositions, à des spectacles, au cirque ou au concert : vous pouvez développer votre action sociale et culturelle, en offrant tous les loisirs culturels actuellement en vogue, toutes les nouveautés...



Les chèques-cadeaux **culturels**  
du Groupe Chèque Déjeuner

Pour en savoir plus sur toutes les possibilités qui  
vous sont désormais offertes, contactez-nous au :

**03 26 58 50 30**

suite de la page 46



Pour satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante, les émetteurs de chèques multi-enseignes s'efforcent de proposer un réseau de distribution encore plus large et tentent d'améliorer chaque année leurs services : livraison ou personnalisation offerte à partir d'un certain montant...

Enfin, l'implantation géographique de l'entreprise et le nombre de points de vente où sont utilisables les chèques cadeaux sont des critères essentiels à prendre en compte pour choisir l'émetteur qui répondra au mieux à vos besoins. Les salariés «des champs» n'apprécient généralement pas de parcourir de trop longues distances pour faire leurs achats alors qu'ils privilégient plus volontiers les commerces de proximité.

Sur un budget annuel des affaires sociales et culturelles de

180 000 euros pour le seul site de Harnes (Pas de Calais), les dépenses pour l'achat de chèques cadeaux ont représenté 60 000 euros en 2004 chez Mac Cain (650 salariés), dont l'activité est la vente de surgelés.

« Cette somme représente une grosse partie de notre bud-

get », reconnaît Sébastien Préotifilippo, trésorier du CE et secrétaire du comité central d'entreprise. « Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'un seul prestataire, Cadhoc, parce qu'il propose des chèques multi-enseignes qui répondent aux besoins du comité par rapport au budget et aux choix des salariés. Les enseignes proposées visent à la fois de grands magasins et des petites marques. Auparavant, nous travaillions directement avec les enseignes mais c'était très lourd à gérer ». Avec un effectif de 420 salariés répartis sur 10 agences en France, Saint Gobain Pam (siège à Pont à Mousson) dont l'activité est orientée sur le tuyau et la voierie dispose d'un budget pour ses affaires sociales et culturelles de 15 000 euros par an. « Nous avons choisi Tir Groupé comme prestataire de

nos chèques cadeaux parce que leur offre correspond aux destinations de nos chèques, à savoir les jouets et les loisirs sur les enseignes proposées par ce prestataire », constate Alain Marquis, trésorier du comité d'établissement. « Ces chèques sont destinés aux enfants âgés de 2 à 10 ans et ont une valeur de 40 euros. Ils ne sont valables que pour les fêtes de Noël. » Orange, l'opérateur de téléphonie mobile possède un budget pour ses affaires sociales et culturelles de 1,80 % de la masse salariale pour un effectif de 6 255 salariés. Le montant alloué aux chèques cadeaux correspond à 12 % de cette somme. Les vacances des salariés arrivent largement en tête des dépenses : 1 800 000 d'euros en 2004.

« La première année, lors de la création du CE en 2001, nous avions des chèques mono enseigne qui correspondaient finalement peu aux attentes des salariés, remarque Véronique Stube, trésorière du CE. Nous avons réajusté le tir et l'année suivante et sélectionné un prestataire qui proposait plusieurs magasins, à savoir Cadhoc. Le choix du prestataire est remis en cause tous les ans par le vote des élus. Avec Cadhoc, les commandes sont centralisées et les livraisons réalisées sur chacun de nos sites. « Il y a 10 ans, nous faisons appel à Tir Groupé, explique Sylvie Alami, Trésorière du CE de la SMME, mutuelle qui emploie 120 salariés et possède un budget de 3 % de la masse

salariale pour les affaires sociales et culturelles. Depuis, nous avons changé et confié nos commandes à Cadhoc. Leurs prestations répondent mieux aux besoins de nos salariés, répartis sur 17 établissements en France. » Le chèque cadeau pour une structure comme la notre est préférable à l'organisation d'un arbre de Noël compte tenu de notre petite taille et de l'éclatement de nos sites ».

## Kyrielles lance la Carte Cadeau

On connaissait Kyrielles et ses chèques cadeaux du Groupe Galeries Lafayette. Kyrielles lance désormais la « Carte Cadeau ». Elle est la première sur le marché français à permettre au bénéficiaire de l'utiliser en une ou plusieurs fois, dans la limite de sa valeur, au gré de ses envies. Une nouveauté qui apparaît comme un véritable outil multi-enseignes puisqu'elle donne un accès privilégié aux enseignes BHV, Galeries Lafayette et Lafayette Maison. Affaire à suivre...

<p>Gelée de Bain Aloès : <b>22,31 €</b> TTC réf. 14 - 251 ml          Pro-Set : <b>10,74 €</b> TTC réf. 66 - 178 ml          Aloès Lèvres : <b>4,26 €</b> TTC réf. 22 - 4,5 g          Activateur Aloès : <b>18,25 €</b> TTC réf. 52 - 120 ml          FOREVER Bright : <b>9,39 €</b> TTC réf. 28 - 130 g</p> <p>***          et encore bien d'autres produits pour vous sentir bien dans votre corps et dans votre tête, n'hésitez pas à me contacter, je me ferai un plaisir de vous informer !</p>	<p><b>ALOE VERA MUIMPE</b>          FORME SANTE VITALITE</p>   <p>ALOE VERA</p> <p>Rita Aubry- Sanciet          54, rue Prince d'Orange - 52100 Saint - Dizier          Port.: 06 71 20 95 09 - Email: rita.aubry.sanciet@wanadoo.fr</p>
---	---

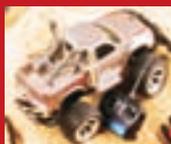
# TOUT pour faire plaisir, le service en plus.



COLIS FESTIFS



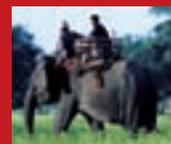
TRAITEUR



JOUETS



CHÈQUES CADEAUX



VOYAGES

## Avec Géant Collectivités,

vous avez l'assurance de trouver un des plus grands choix de cadeaux dans tous les domaines, mais aussi des conseils et des services sur mesure, adaptés précisément à votre demande.

Un interlocuteur proche de vous, à votre écoute,  
pour pouvoir tout offrir et encore plus.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTEZ-NOUS AU

**N° Indigo 0 820 808 829**

0,15 € TTC / MN

OU RENDEZ-VOUS SUR

**Geantcollectivites.fr**

**Géant**  
COLLECTIVITÉS

# DECATHLON PRO

N° Indigo 0 825 399 400

## Chèques Cadeaux ! Faîtes confiance au N° 1 du Sport



**DECATHLON**  
A FORME LA FORME

**20€** vingt euros

### Chèque Cadeau Sportif

► A l'ordre de :  
► Offert par :

Valable jusqu'au 00/00/0000

N° 00000000000000000000

[www.decathlon.com](http://www.decathlon.com)

+ de 60 sports  
+ de 200 magasins  
+ de 35000 références

N° Indigo 0 825 399 400

N° Indigo FAX 0 825 399 401

[www.decathlonpro.com](http://www.decathlonpro.com)

## Remises Quantitatives

## Le CE Martek Power n'a pas de budget «affaires sociales et culturelles» mais négocie des remises sur les chèques cadeaux pour les salariés

Avec 175 salariés (25 sur Paris et 150 sur Lyon), le CE Martek Power, dont l'activité concerne l'électronique, ne dispose d'aucun budget pour les affaires sociales et culturelles. En effet, avant la création du CE, l'employeur n'avait fait aucune dépense sociale et la convention collective applicable ne prévoyait pas un minima pour ce budget, ce qui ne l'oblige pas à allouer une somme au CE au titre de ses activités sociales et culturelles. Mais pour que les salariés puissent avoir droit à « un petit quelque chose », le comité d'entreprise négocie auprès de prestataires des bons d'achat au moindre coût pour les salariés qui le souhaitent. « Nous servons d'intermédiaire pour négocier des remises sur les chèques cadeaux pour les salariés », explique Isabelle Salmon, secrétaire adjointe du comité d'entreprise.

« Notre rôle consiste à trouver les meilleures réductions auprès de différents partenaires présents partout en France. Nous avons choisi Carrefour et Auchan parce que ce sont les magasins les plus proches géographiquement de l'ensemble du personnel sur nos deux sites. Les salariés peuvent opter pour l'une ou les deux enseignes. Nous leur proposons des chèques d'une valeur faciale de 15 ou 50 euros. Plus nous achetons de bons d'achat, plus notre remise est importante. Elle est de 2 % sur les deux enseignes pour une commande de 760 à 1 500 euros, puis de 3 % à partir de 1 501 euros de chèques achetés et de 4% chez Auchan au-delà de 7 501 euros de commandes. Lorsque l'on commande pour 1 000 euros de bons d'achat au moment de Noël, une remise de 2 % est immédiate dans les deux enseignes (Carrefour et Auchan) mais une nouvelle commande chez Carrefour pendant l'année ne donne droit qu'à 2 % de réduction, alors qu'Auchan prend en compte le montant de la première commande et cumule les deux montants pour appliquer son taux de remise ».



La Plus Grande  
**Centrale**  
de **TOUS** les  
Chèques-Cadeaux !

**350**

**enseignes nationales**

**Encore PLUS d'ENSEIGNES !**  
350 enseignes nationales,  
55 000 points de vente.  
Le plus GRAND Choix  
en multi-enseignes, mono-  
enseignes et internet.

**Encore PLUS de SERVICES !**  
Portefeuilles, chèquiers,  
pochettes-cadeaux,  
lettres-chèques, livraison  
multi-colis, nos services  
simplifient la vie.

**SERVICE CADEAUX NOUVEAU**  
LeBonKado propose aussi  
des milliers d'objets-kado  
(bricolage, déco, techno,  
textile, colis gourmets... ) :  
LeBonKado a la solution  
pour toutes les occasions.

**LeBonKado**  
.com



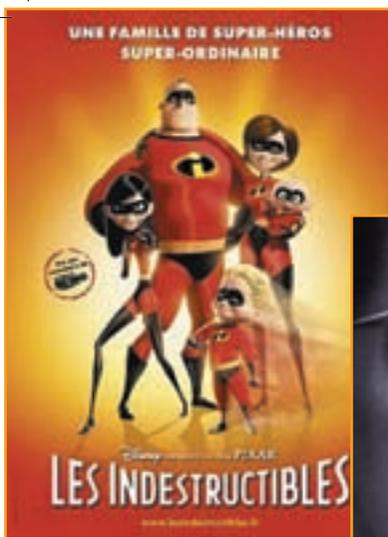
Idéal pour : Rentrée Scolaire •  
Noël enfants, adultes • Naissance...

Appelez-nous au  
**Numéro Spécial CE**

**0 820 90 36 26**

(0,118 €/min)

e-mail : [ce@lebonkado.com](mailto:ce@lebonkado.com)  
fax : 01 56 82 72 06



## Billetterie cinéma : les salariés veulent profiter des tarifs réduits !

Par Catherine Malpas

**160 millions d'entrées cinéma depuis le 1er janvier 2004 ! Le chiffre est encourageant. Selon les premières estimations, ce chiffre représenterait une augmentation de 18,4 % par rapport à 2003. Une fréquentation en augmentation, phénomène ressenti également dans les CE où de plus en plus de salariés sollicitent les élus parce qu'ils veulent eux aussi profiter des multiples avantages d'une billetterie cinéma à tarif réduit.**

**L**a billetterie cinéma à prix réduit intéresse de plus en plus de salariés. Il faut avouer que la remise est de taille : environ 40 % par rapport aux prix publics !

Quand on sait que le CE subventionne généralement cette activité à hauteur de 20 %, l'on comprend aisément que ce service recueille de plus en plus de suffrages. «Les salariés viennent régulièrement au CE acheter des billets de cinéma à tarif réduit» nous confie-t-on au CE Cippa de la région parisienne. «Nous subventionnons deux billets maximum par mois pour chaque salarié que ce service intéresse».

Si vous aussi vous souhaitez proposer de la billetterie cinéma à tarif réduit, renseignez-vous d'abord sur les habitudes des salariés en matière de fréquentation de salles. Consultez les sites internet des différents prestataires afin

de vous assurer qu'il existe bien un cinéma près de chez vous avant d'acheter des billets. S'il semble que les spectateurs de la région parisienne se rendent volontiers dans la capitale pour aller au cinéma, en province, les habitudes sont différentes.

«Nous avons régulièrement des demandes de CE de province intéressées par notre billetterie «locale», moins chère que la billetterie «nationale». Nous pouvons satisfaire toute demande, à condition» que nous ayons une salle Gaumont/Pathé dans la ville qui intéresse le CE».

N'hésitez pas à réaliser un sondage au sein de l'entreprise, ceci afin de mieux cerner les besoins et les habitudes des salariés. Le résultat de cette enquête vous facilitera la tâche pour choisir le ou les prestataires. «Sur la région parisienne, plus de 50 % des comités d'entreprises nous font déjà confiance

parce que nous leur offrons un service particulièrement bien adapté aux besoins de leurs salariés» déclare Laurence Bouty chez UGC.

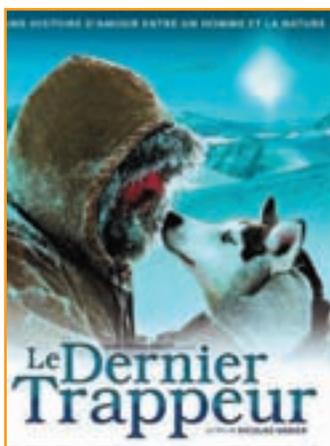
### Une gestion simple pour le CE

La gestion de la billetterie cinéma est simple pour le CE.

Pour commander des billets de cinéma, il suffit d'adresser un bon de commande sur papier à en-tête du CE, accompagné du règlement correspondant. Attention, aucune commande ne sera pas traitée si elle n'est pas accompagnée du règlement. Il faut compter environ 48h dès réception de votre commande pour recevoir les billets. Les prestataires exigent généralement une commande minimum de 50 tickets pour vous accorder la remise CE. Sur

### Le choix des spectateurs

En 2003, Paris totalise près de 17 % des entrées cinéma en France, réparties comme suit : 17,7 % des entrées sont des films français, 15,1 % des films américains, 25,2 % des films européens et 16,9 % d'autres films. En terme d'entrées, la part de marché du cinéma non américain à Paris est légèrement supérieure à celle constatée sur le reste de la France. En banlieue parisienne, 50,8 % des séances sont consacrées au cinéma américain. Le public des films américains est particulièrement masculin tandis que les films européens et français attirent d'avantage de spectatrices. En terme d'âge, les films américains séduisent les jeunes spectateurs (67,7 % de - 35 ans contre 61,8 % pour l'ensemble des films). A l'inverse, 25,3 % des spectateurs des films français ont plus de 50 ans.



ce tarif préférentiel, vous pouvez encore espérer une remise quantitative plus ou moins importante selon la commande passée. UGC propose des tarifs dégressifs selon les quantités achetées». Des remises qui peuvent aller de - 24 % pour la carte Illimitée ou la Carte UGC 5, à - 38 % pour la Carte UGC 7, voire même - 55 % pour la carte Solo" précise encore Laurence Bouty. La place de cinéma devient véritablement accessible au salarié d'autant que le CE subventionne généralement cette activité.

## Attention à la validité des billets !

La validité des tickets cinéma varie de 6 à 12 mois selon les prestataires. Surveillez vos stocks de près car si vous dépassez la date de validité, vos billets seront perdus et aucun prestataire n'acceptera de proroger leur validité. Au-delà de leur date de validité, les billets ne sont plus acceptés et ne pourront être ni remboursés, ni repris, ni échangés.

La durée de validité est assez confortable puisqu'elle permet une grande souplesse d'utilisation par les bénéficiaires. Le CE doit cependant rester vigilant.

Chez certains prestataires, vous aurez la possibilité de personnaliser vos tickets cinéma au nom du CE.

Dans ce cas, il faut prévoir

un délai supplémentaire lié à ce type de fabrication.

## L'avis du professionnel

Laurence Bouty  
chez UGC

«Nous avons remplacé le chéquier cinéma, trop encombrant et trop fragile par un système de cartes du type «cartes de crédit». Elle se glisse plus facilement dans la poche ou le portefeuille. Nous proposons 4 produits :

- Carte UGC 7
- Carte UGC 5
- Carte UGC Solo
- Carte UGC Illimité

Pour la carte UGC Illimité, le CE achète des formulaires «prépayés». Ces bons d'échange sont proposés aux salariés avec un guide d'utilisation. C'est au salarié de remplir le formulaire en y joignant sa photo. Ils recevra par courrier sa carte UGC Illimité.

Les factures sont adressées directement au CE. En ce qui concerne les cartes Illimité (de 198 € à 246 € selon les remises quantitatives), le CE accepte généralement que le salarié fractionne son remboursement en 2 ou 3 fois. Cette carte est rentabilisée si le salarié effectue au minimum deux sorties cinéma dans le mois. La carte UGC permet aux utilisateurs de réserver leur place de cinéma, sans frais supplémentaires, en appelant simplement le numéro figurant au dos de la carte. La validité des billets UGC varie de 9 mois minimum jusqu'à 12 mois si le CE achète ses cartes le 1er jour de chaque trimestre (1er avril, 1er juillet, 1er octobre ou 1er janvier).

Sauf pour la carte UGC Illimité que le CE peut com-

**48 000 spectacles et événements**

**4 000 offres de loisirs**

**Canalce, déjà choisi par 1 800 CE en France.**

**Et vous ?**

**600 réponses en droit social**

**500 000 salariés abonnés**

## Pour vous accompagner dans votre mission CE

Avec Canalce, vous optez pour un partenaire spécialisé, proposant des services sur mesure aux membres des comités d'entreprises pour la gestion quotidienne des activités.

Avec Canalce, vous avez l'assurance de bénéficier :

- **D'une multitude d'offres pour animer votre CE** : organisation de voyages de groupes, idées de cadeaux atypiques, billetterie, cinéma, parcs, spectacles, sorties et soirées pour tous publics (Noël...). Vous n'avez qu'à choisir en fonction de votre budget !
- **D'une aide concrète et pratique** via nos services dédiés au CE : informations sur le droit social, formations, commande en ligne... Et en option, une exclusivité Canalce : la gestion automatisée et sécurisée de la subvention individuelle.

## Pour embellir la vie de vos salariés

4 000 offres de loisirs, 48 000 spectacles et événements disponibles à la billetterie, des prix réduits dans 1 500 magasins, les plus grandes enseignes de cinéma aux meilleurs prix... Canalce c'est le plus grand choix de loisirs, tout au long de l'année, partout en France ! Et surtout la simplicité pour se renseigner ou commander : par internet, téléphone ou catalogue !

Pour obtenir des informations, contactez notre service commercial :

Tél : 01.41.31.63.05

E-mail : [contact@canalce.com](mailto:contact@canalce.com) / Fax : 01 41 31 05 66 / [www.canalce.com](http://www.canalce.com)



le partenaire du CE au quotidien

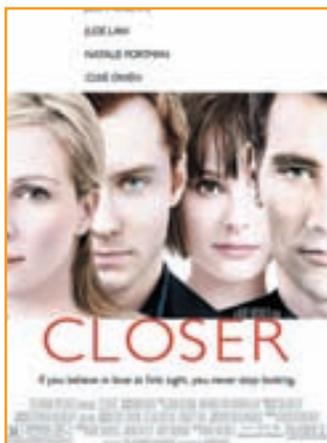
mander à l'unité, nous exigeons une commande minimum de 50 places à la fois pour accorder un tarif CE.

## Paris, capitale du cinéma !

Elle possède un nombre de salles que le monde nous envie. Les salles

parisiennes réalisent près de 30 millions d'entrées, soit 17% de la fréquentation nationale. Si les Champs Elysées et le VIème arrondissement demeurent des lieux privilégiés de sorties cinématographiques, les quartiers des Halles et de Montparnasse attirent de plus en plus de spectateurs. A l'est, le multiplexe de

Bercy est devenu un véritable pôle cinématographique de plus en plus fréquenté.



## Les villes de + de 100 000 habitants recueillent près de 3/4 des entrées !

En 2003, 1647 communes sont équipées d'au moins une salle de cinéma, soit 6 communes de moins de 50 000 habitants de plus que l'année précédente. Les communes équipées regroupent près de la moitié de la population alors que toutes les grandes villes (+ de 50 000 habitants) sont au moins équipées d'une salle à l'exception de Armentières (59). Les cinémas sont surtout implantés dans grandes villes.

## Ciné Accès une offre exclusive avec

## Les cinémas Gaumont & Pathé!

Avec les cinémas Gaumont et Pathé, vous bénéficiez en tant que Comité d'entreprise ou Association d'une offre exclusive le CINÉ ACCÈS, réservée à vos salariés sur plus de 600 écrans en France.

Le CINÉ ACCÈS est valable dans toutes les salles Gaumont et Pathé, 1<sup>er</sup> circuit de France soit plus de 55 cinémas !

Le CINÉ ACCÈS est une contremarque qui s'utilise simplement. Cette contremarque s'échange en caisse contre une place de cinéma quel que soit le cinéma et quel que soit le film que vous souhaitez voir !

Valable entre 6 et 9 mois, 7 jours sur 7, avec une telle durée vos salariés bénéficient de plus de temps pour profiter de votre offre cinéma !

Le CINÉ ACCÈS c'est tout le cinéma à un tarif exceptionnel jusqu'à 30 % de réduction sur les tarifs pratiqués à la caisse des cinémas.

Pour les commander, rien de plus simple : le CINÉ ACCÈS est vendu par carnet de 25 contremarques que vous pouvez commander auprès d'un interlocuteur unique.

**CONTACT : Service entreprise,  
EuroPalaces Services,  
21, rue François 1<sup>er</sup>, 75008 Paris  
Tél. 01 71 72 30 32,  
Fax 01 71 72 30 35  
e-mail : marie-ange.fernandes@europalaces.com.**



# Ciné Accès National

# Profiter de places de cinéma à prix privilégié\*

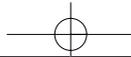
# 600 sur plus de écrans

Les cinémas

# Gaumont & PATHE!

Renseignement et commandes au Service Entreprise et Collectivités  
Contact Marie-Ange Fernandes Tél. : 01 71 72 30 32 - Fax : 01 71 72 30 35  
mail : [marie-ange.fernandes-europalaces.com](mailto:marie-ange.fernandes-europalaces.com)

\*Offre réservé au Comités d'entreprise

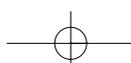


## L'ère des multiplexes

Fin 2003, 61 départements français sont équipés d'au moins un multiplexe, contre 58 en 2002, 56 en 2001 et 47 en 2000. Pour 21 de ces départements parmi les plus récemment équipés, la fréquentation évolue plus favorablement que la fréquentation nationale.

## Distributeurs de billetterie : mode d'emploi

Nom du distributeur	Gaumont/Pathé	MK2 Vision	UGC Entreprises et collectivités
<b>Prix du billet</b> <small>(sous réserve de modifications)</small>	6,70 €	6,20 €	6,50 €
<b>Commande minimum</b>	50 places	1 carnet de 30 tickets	50 places ou 1 abonnement Illimité
<b>Délais de livraison</b>	5 jours <u>ouvrables</u> à réception de la commande et du règlement	De 3 jours à une semaine	48 h à réception de la commande et du règlement (envoi express)
<b>Utilisation des billets</b>	7 jours/7, à toutes les séances, sans aucune restriction	Dans tous les cinémas MK2, sans aucune restriction	Valables dans tous les cinémas UGC de France
<b>Validité</b>	6 mois + le trimestre en cours	9 mois	De 9 à 12 mois, selon la date de commande et le produit
<b>Les Plus</b>	Propose au choix une billetterie nationale (tarif unique sur toute la France) ou locale (moins chère et variable d'une ville à l'autre) à condition qu'il y ait bien entendu une salle Gaumont ou Pathé.	Les tickets sont valables dans 58 salles et utilisables à toutes les séances.	Grâce au service de réservation par téléphone Prompto, les utilisateurs évitent de longues files d'attente et ont l'assurance d'avoir la place. Les tarifs CE sont très attractifs et le réseau UGC offre un service de qualité.



## L'indice de fréquentation

C'est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée. En 2003, il s'élève à 2,98 pour l'ensemble du territoire national. Cet indice de fréquentation augmente avec la taille de la commune. Dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, l'occupation des fauteuils est de 72 entrées contre 268 à Paris. La fréquentation des salles dans les plus grandes villes n'explique pas tout. Le taux d'occupation des fauteuils y est souvent plus fort que dans une petite commune, même si les indices de fréquentations sont comparables. Dans les grandes villes, la programmation s'étale sur l'ensemble de la semaine et les salles proposent plusieurs séances par jour. En revanche, dans les petites villes, les salles ont une programmation plus réduite.

En 2003, la fréquentation a diminué de 5,4 % en France par rapport à 2002. Cette baisse affecte les zones rurales dont les entrées chutent de 15,2 %.

## Le tiers des écrans dans 13 départements

Il existe en France un fauteuil pour 54 habitants ! Le nombre de fauteuils par habitant est souvent plus élevé dans les

départements de la moitié sud de la France que dans ceux du nord. 13 départements rassemblent le tiers des écrans et 23 la moitié. Les départements les mieux équipés en salles de cinéma ne sont pas seulement ceux dans lesquels sont localisés les principaux pôles d'activité et de population (Paris et région, Bouches du Rhône, Nord, Gironde, Rhône...). Parmi eux se trouvent également des départements des massifs alpins (Savoie et Haute-Savoie) et du littoral atlantique et méditerranéen, dont l'équipement cinématographique est dimensionné de manière à accueillir la clientèle touristique en saison. La fréquentation est très inégalement répartie sur le territoire.

## Le prix du ticket de cinéma varie selon les départements

Autour d'une recette moyenne de 5,74 € en France, les départements présentent de larges disparités de prix. C'est à Paris (6,44 €) dans les Alpes Maritimes (6,31 €) et dans la Marne (6,25 €) que le cinéma est, en moyenne, le plus cher en 2003. A l'autre extrême, certains départements à faible indice de fréquentation se trouvent notamment parmi ceux qui offrent les tarifs moyens les plus bas : Haute Saône (70) 4,15 €, Gers (32) 4,18 €, Creuse (23) 4,55 €, Ariège (09) 4,66 € ou encore le Lot (46) avec 4,77 €.

Remerciements au CNC pour ses précieuses informations.





# COLDIS



## France vidéo

Au service des CE sur toute la France  
Dans le respect des recommandations de l'ALPA

**• Location**

- ✓ Plus de 13 000 titres en catalogue
- ✓ 4 contrats disponibles à partir de 5 € TTC par vidéogramme et par mois
- ✓ Renouvellement partiel ou total du stock **GRATUIT** sur simple demande
- ✓ Période d'essai possible
- ✓ **Nouveau** : Contrat cinéphiles = 50 % de nouveautés disponibles dès la sortie

**• Vente**

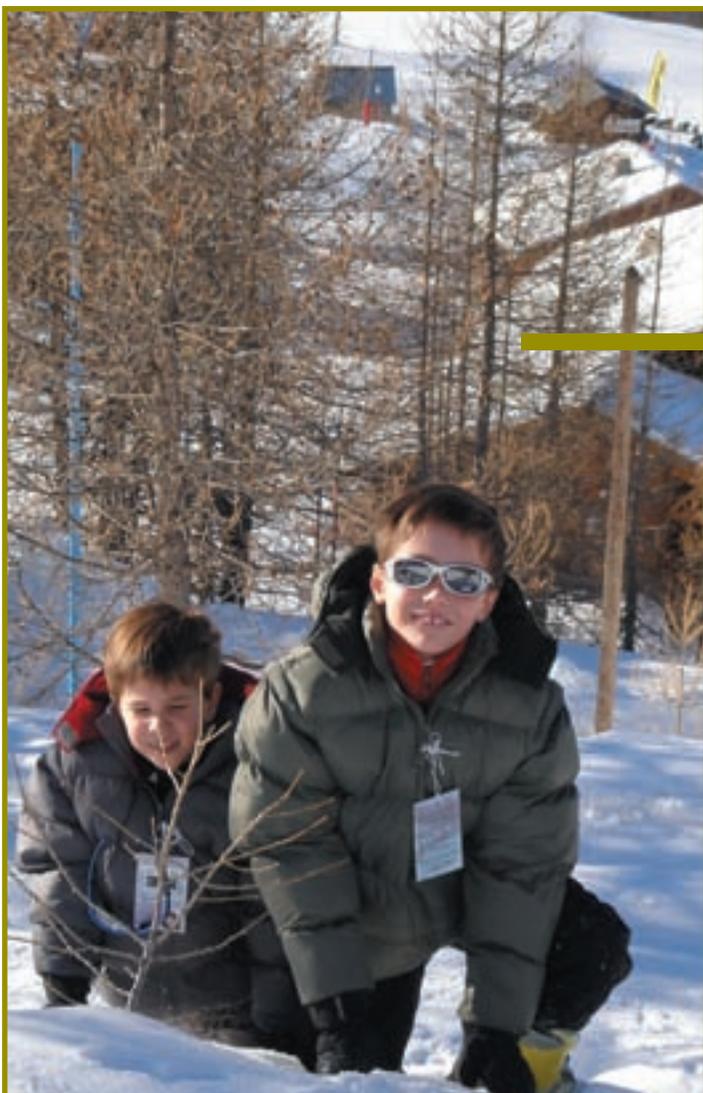
- ✓ Tous catalogues avec **droits locatifs**
- ✓ Catalogues MIT-PRICE
- ✓ Prix communiqués par fax
- ✓ Site internet : [coldis.video@wanadoo.fr](mailto:coldis.video@wanadoo.fr)

**• Assistance**

- ✓ Fichier des titres sur CD Rom **GRATUIT**

Plus de 18 ans d'expérience

Coldis France Paris - 32, bd de Vaugirard - 75015 Paris  
Tél. : 01 43 27 97 62 - Fax : 01 43 20 27 70 - [www.coldis-france.com](http://www.coldis-france.com)



# LES « COLOS :

## DEVOIRS DE VACANCES POUR LES ÉLUS

Par Anna Seurin

Seul un enfant sur 10 part en colonie de vacances. Et c'est souvent grâce à la participation financière de son CE qu'un salarié peut offrir à sa progéniture ce mode d'évasion. Proposer des départs en centres de vacances reste donc pour les élus une mission très attendue. Et délicate : il est impératif de vérifier la sécurité, le confort et l'environnement pédagogique que l'organisme choisi est susceptible d'offrir.



*Les CE se posent de moins en moins en organisateurs de vacances pour enfants.* Laurent

*Gilardi, responsable du service édition-communication chez Vacances Pour Tous, est catégorique : fini l'âge d'or des comités d'entreprises qui géraient leur propre parc de centres de vacances, envoyant chaque année dans leurs structures personnelles des dizaines ou des centaines d'enfants. Entretien des bâtiments, les rénover et les remettre régulièrement aux normes, alors que la législation impose chaque année des mesures de sécurité et d'hygiène de plus en plus draconiennes, recruter des équipes d'encadrement, faire face à des coûts de plus en plus lourds... : les comités sont en passe de se laisser. « Cela représente pour eux une gestion à l'année pour seulement quelques semaines de fonctionnement », poursuit Laurent Gilardi. « Voilà pourquoi on les voit se tourner de plus en plus vers nous pour nous demander des séjours clef en main ».*

### Les associations tiennent encore le marché des vacances jeunes

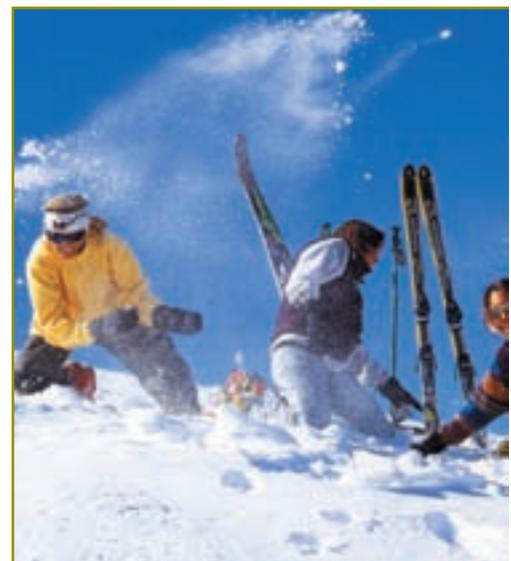
Il existe aujourd'hui en France près de 10 000 organisateurs de séjours de vacances pour enfants, dont 75 % sont des associations agréées à but non lucratif, 22,5 % des collectivités territoriales et des CE, 2,5 % des sociétés commerciales. Ce sont donc des associations loi 1901 qui regroupent l'essentiel de l'offre vacances ; les CE leur accordent leur préférence, supposant chez elles une plus grande volonté pédagogique. Face aux associations très connues, issues des grands mouvements sociaux et éducatifs, et regroupées en fédération ou en union (Léo Lagrange, Vacances Pour Tous, FOEVEN, UFCV, PEP...), se développent de petites associations locales qui favorisent la découverte d'un

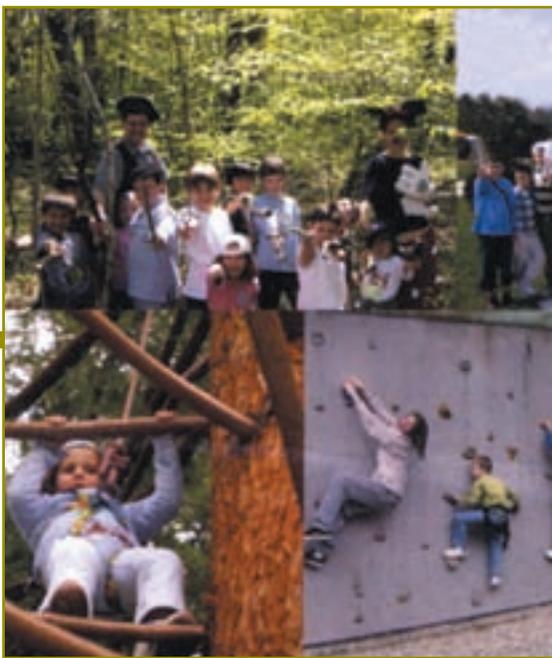
environnement de proximité. Elles fonctionnent selon un mode plus familial et rassurent les parents. Parce qu'elles accueillent de plus petits effectifs d'enfants et que les directeurs sont plus faciles à joindre...

### Le centre de vacances tout confort déboute la colo bricolo

Chaque année, les élus de CE reçoivent des mètres cubes de catalogues proposant des séjours en France ou à l'étranger, s'adressant à des tranches d'âges déterminées (moins de 6 ans, 6-11 ans, 12/17 ans). Des brochures séduisantes, sur papier glacé, illustrés de photos dignes d'une plaquette d'agence de voyages. Car aujourd'hui, on est bien loin de la « colo bricolo » où l'on fréquentait un vague atelier poterie avec pour objectif de s'user les godillots sur les chemins de

campagne en chantant à tue-tête. D'ailleurs le terme de « colonie » est désormais démodé par celui de « centre de vacances » et les « animateurs » ont remplacé les « monos » d'antan. On ne mange plus à la cantine, on se restaure au self-service avec buffet de hors d'œuvre à volonté et plats au choix ; on niche à quatre dans des chambres douillettes, et non plus dans des dortoirs de dix lits. N'oubliez pas que les enfants des salariés sont désormais des consommateurs exigeants, ils savent qu'ils ont le





choix entre une séance de canoë-kayak, une initiation au golf, un atelier astronomie et des équipées en pleine nature sur le thème des trappeurs. Des journées de découverte tous azimuts qui s'achèvent en beauté par des veillées façon discothèque.

## Au programme : chanter sur scène ou marcher dans les arbres ?

Les séjours de vacances d'aujourd'hui sont bien plus sophistiqués que les « colos » des années 70 au simple projet hygiéniste, mais aussi moins consuméristes que celles des années 90, dominées alors par une offre très riche de sports d'eau vive (hot-dog, canyoning, rafting...). Il existe toujours des séjours à dominante (l'enfant choisit une activité sportive ou culturelle qu'il pratique quo-



tidienement à son rythme, sans qu'il s'agisse à proprement parler de « stage »), mais on leur préfère de plus en plus les séjours multi-activités où le jeune vacancier découvre un maximum d'activités qu'il n'a que rarement l'occasion de pratiquer en famille ou à l'école. Pour mieux sélectionner les thématiques propres à

contenter les enfants des salariés, sachez qu'il y a des valeurs sûres (comme l'équitation), des tendances de fond (comme le cirque, « une thématique qui plaît, précise Jacques Chauvin, chargé de mission pour le secteur vacances et classes de découverte auprès de la Ligue de l'Enseignement, parce qu'elle mêle activités artistiques et sportives ») et des effets de mode ; « Cela faisait longtemps que la FNACEM, une marque de séjours de Vacances Pour Tous, proposait des vacances propres à sensibiliser les enfants à toutes les pratiques artistiques, musique, théâtre, cirque... », explique Laurent Gilardi. Mais certaines émissions télévisuelles à très grands succès ont favorisé auprès des jeunes l'intérêt pour les vacances musicales qui se soldent, en fin de séjour, par un spectacle chanté ». On voit aussi se développer des activités inédites comme le « kite surf » (du ski nautique tracté par cerf-volant) ou l'accrobranche (c'est-à-dire un parcours aménagé et sécurisé dans les arbres, à base de poutres des airs et de ponts en filet). Temps Jeunes, un organisme très mobilisé sur la philosophie des vacances pour enfants (il a d'ailleurs édité « Le temps des Colos », une bande dessinée très instructive qui met à plat la vie quotidienne dans un centre. A mettre entre toutes les mains !) rappelle aussi le goût des jeunes, et même des très jeunes (à partir de 7 ans), pour les sports mécaniques, la moto, le trial, le kar-

ting... Le multimédia, désormais accessible à tous, serait en revanche en perte de vitesse.

Un bon programme d'activités doit également laisser une place conséquente à la détente et au temps libre. On choisit aussi un séjour de vacances pour sa capacité à être un lieu d'apprentissage à l'autonomie, à la vie en collectivité, aux jeux de groupes, aux prises de responsabilité... Une loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 oblige tous les organismes à communiquer aux parents (ou aux élus !) leur projet éducatif. Ce document aborde les grands principes de l'organisme, ses ambitions pédagogiques et surtout leur application sur le terrain, dans les centres de vacances : nature des activités proposées, fonctionnement des équipes... Faites-vous remettre également un exemplaire du « projet pédagogique » : ce document plus concret, élaboré,



dans le centre choisi, par le directeur et son équipe, donne des informations sur le nombre d'enfants reçus, les locaux, l'organisation de la vie quotidienne, la participation de chacun à la vie collective...

## Le CE mène l'enquête

Une fois choisi le contenu du séjour, le plus dur reste à faire :

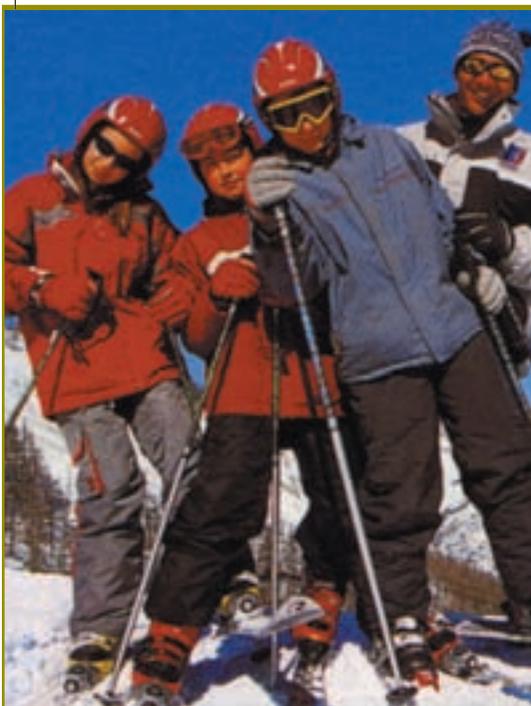
**CAMPING PEYROCHE**  
ARDÈCHE - FRANCE  
*La douceur de vivre au bord de l'Ardèche®*  
Depuis 43 ans à votre service !

**NOUVEAUTE 2004 - 2005 :**  
Résidence mobile Wapiti «COLORADO» avec Climatisation et Terrasse bois avec pergola

**Promotion Spéciale Week-end et Hors-Saison**  
Tarifs linéaires special C.E.

Venez nous rendre visite  
**www.camping-peyroche.com**  
n° vert : 0 800 511 553 (Appel Gratuit)

**Camping de Peyroche** Labeaume 07120 Ruoms  
Tél. 04 75 39 79 39 - Fax 04 75 39 79 40  
E-mail : reception@camping-peyroche.com



vérifier la rigueur de l'association dans l'organisation de ce séjour et s'assurer de sa fiabilité. «Les CE sont de plus en plus informés, nous confie le responsable d'un organisme connu. Il existe des émissions pratiques à destination des particuliers où il est dit de façon concrète ce qu'il faut vérifier avant de s'engager : l'association a-t-elle pignon sur rue ? Les animateurs sont-ils effectivement diplômés ? L'organisme dispense-t-il une formation complémentaire à ses équipes ? ». Si rien ne vaut la visite d'un centre en fonctionnement pour juger de la réalité des infrastructures (que de brochures incomplètes ou quasiment mensongères où les bassins photographiés au grand angle prennent des mesures de piscines olympiques !), il est impératif de poser à l'organisme un certain nombre de ques-

tions : sur l'hébergement (bâtiments en dur ou village de tentes ? sanitaires dans les chambres ou à l'étage ?), les activités (le nombre de séances prévues, la durée de pratique, un descriptif du matériel, les solutions de repli en cas d'annulation de l'activité pour cause d'intempéries...), le transport (s'effectue-t-il en train ou en autocar ? les départs ont-ils lieu le matin ou le soir ? Ce qui peut signifier un ou deux jours de vacances en plus ou en moins !), le coût final du séjour (le forfait comprend-il, en dehors du transport et de l'hébergement, l'intégralité des activités et des excursions ?), l'information des familles pendant le séjour... Les CE les plus avertis (ce sont souvent ceux qui gèrent ou ont géré eux-mêmes leurs propres structures de vacances) convoquent les responsables des organismes sélectionnés, proposent des confrontations avec les parents et demandent à contrôler un certain nombre de documents : les diplômes des animateurs et du directeur (BAFA et BAFD au minimum \*), l'agrément de séjour, la déclaration d'ouverture (voir encadré)... Certains

n'hésitent pas à mener leur enquête auprès des CE déjà clients de l'organisme.

## L'accident en centre de vacances reste rare

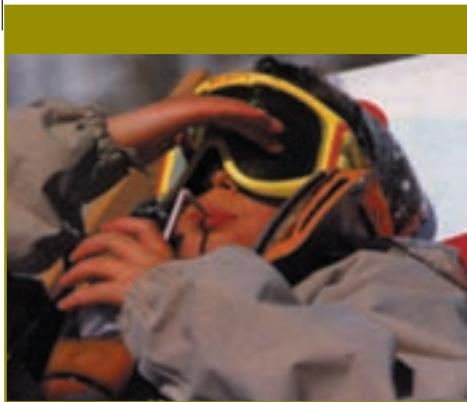
N'oubliez pas que la première préoccupation des parents reste la sécurité et qu'il faudra savoir les rassurer sur ce point. Il est vrai que chaque année, l'actualité vibre de quelque incident ou accident dramatique lié à un séjour en « colonie » : incendie de centre équestre, enlèvement d'un jeune adolescent, chute mortelle de matériel... Attention, ces événements sont rarissimes mais médiatiquement spectaculaires. Or, les études menées sur le sujet par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Insee ou Jeunesse au Plein Air, une confédération qui regroupe plusieurs organisations militantes de l'enfance et de la jeunesse, ont démontré que 80 % des accidents survenus pendant le temps des vacances le sont dans l'espace familial. À la fin des séjours, les organismes comptabilisent plus de doigts coincés dans une porte que d'accidents de parapente ou de canyoning. Sachez par ailleurs que la législation

française concernant les centres de vacances est la plus réglementée d'Europe ; elle établit les normes d'hygiène et de sécurité dans les locaux et le nombre d'enfants sous la responsabilité d'un animateur (\*\*), s'inquiète du respect de l'équilibre alimentaire, prévoit des contrôles dans les centres par des inspecteurs départementaux Jeunesse et Sports...

## Un impératif : rassurer les parents

De plus, depuis 1995, la réglementation concernant l'encadrement des activités sportives a évolué dans le sens d'une plus grande exigence encore : ce sont désormais des « brevets d'Etat » et non plus de simples animateurs passionnés qui doivent encadrer les activités comme le tir à l'arc, l'équitation, les sports mécaniques ou de combat, les activités nautiques ou de montagne. Si l'accident d'autocar figurait autrefois la grande crainte des parents, ceux-ci sont aujourd'hui habités par l'angoisse de la pédophilie ; or les organismes ont d'eux-mêmes limité les risques en embauchant en majorité un personnel sanitaire





féminin et en interdisant aux animateurs de se retrouver seuls avec un enfant lors d'une douche ou d'un soin. À vous donc de mener l'enquête et d'apporter aux parents les preuves du sérieux de l'organisme : il serait dommage que les réticences naturelles des parents privent leur progéniture d'un mode de vacances collectives et enrichissantes que 65 % des enfants, d'après une étude Crédoc-Temps

Jeunes, réclameraient d'eux-mêmes.

(\*) BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'Animateur.  
BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur.

(\*\*) Moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants. Plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants maximum.



## Des séjours dans l'air du temps

• Certains séjours se parent d'une plus-value culturelle ou scientifique qui fonctionne auprès des parents comme une assurance de « retour sur investissement ». Ce sera le cas avec **Aventure scientifique**, un organisme qui mêle dans ses centres ateliers scientifiques sérieux quoique ludiques et activités de détente, sous la houlette d'animateurs bardés de DEA ou de licences es mathématiques, biologie ou géologie. En route pour de nouvelles aventures dans l'univers de la préhistoire des Pyrénées-Orientales ou de la conquête de l'espace (avec un véritablement entraînement de spationaute à l'Euro Space Center de Libremont en Belgique).

• Un centre de vacances est un lieu de repos et de jeu, mais il a aussi une dimension pédagogique et forme les citoyens de demain. Un défi relevé entre autres par la toute nouvelle **Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme**, ouverte en 2004. Située en bordure du parc animalier et botanique de Branféré, dans le Morbihan, elle offre aux petits vacanciers un terrain d'apprentissage grandeur nature où l'observation des animaux, la découverte de la biodiversité et de sa fragilité les sensibilisent à la protection de l'environnement.

*L'Aventure en Famille*

Tél. : 03 44 54 18 48  
www.merdesable.fr

**LA MER DE SABLE**

**BILLETTERIE SPÉCIALE CE**  
Accès direct au parc  
Adultes : 15,00 € au lieu de 16,50 € \*  
Enfants : 12,50 € au lieu de 14,00 € \*  
Billet "Famille" : 53,00 € au lieu de 66,00 € (Base 4 adultes)  
Billet valable pour 4 personnes adultes et/ou enfants

\*10 % de billets en plus pour toute commande reçue avant le 31 mars 2005.

Recevez une invitation pour 2 personnes aux Journées Découvertes, pour toute demande de documentation reçue avant le 28 février 2005

**Demande de documentation**  
(à retourner à La Mer de Sable 60950 Ermenouville - Fax : 03 44 54 01 73)

CE     COS     Amicale du personnel     Autre

Organisme/Société : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

## L'avis d'un CE

« Demander les diplômes des animateurs et des cuisiniers ! »

*Explications de Patrick Vabois, trésorier du CE Groupe Azur (1500 salariés) à Chartres :*

« Depuis que la direction s'est séparée des bâtiments qui servaient à recevoir les enfants des salariés, nous faisons appel à des prestataires. Nous avons plusieurs critères de choix : le coût (il ne faut pas que le séjour revienne trop cher aux parents ; en proposant des séjours de deux semaines et non plus de trois, à des tarifs moins prohibitifs, nous avons réussi à convaincre des parents indécis), les activités proposées et les compétences de l'organisme. Nous nous méfions maintenant des séjours thématiques qui lassent vite les enfants pour leur préférer des « multiactivités » avec des sports inédits. Quant aux compétences... ! La première fois, l'organisateur était stupéfait que nous lui demandions les copies des diplômes des animateurs, du directeur, mais aussi des cuisiniers (les problèmes de menus pas assez diversifiés ou de portions congrues, ça existe !). Quand l'organisme sous-traite l'encadrement des activités sportives, nautiques par exemple, c'est bien sûr plus difficile de vérifier les compétences. Les parents sont inquiets sur plusieurs sujets : l'encadrement des adolescents, qui doit être plus vigilant, et le transport en autocar. Mais il faut leur faire comprendre que le train n'est pas la panacée : la SNCF ne privilégie pas les groupes en cas d'affluence et un changement de train pose tout de suite un problème d'encadrement. Leur plus grand souhait : que l'enfant soit occupé et que le programme d'activités soit respecté ».

### Choix d'un organisme : quatre éléments à vérifier

- **Le numéro d'agrément Jeunesse et Sport** : il n'est pas obligatoire mais reconnaît l'association comme partenaire du Ministère Jeunesse et Sports. L'association qui le sollicite doit présenter ses statuts, une note sur ses activités et son patrimoine, le projet de budget pour l'année en cours...  
L'avantage : si vous rencontrez un problème avec une association agréée, vous pourrez faire intervenir un responsable Jeunesse et Sports.
- **La déclaration d'ouverture** : elle doit être effectuée par le centre auprès de la préfecture pour faire agréer son local et ses équipements en matière d'hygiène et de sécurité. Elle est à renouveler chaque année.

- **L'agrément de séjour** : Dès qu'un centre accueille plus de 12 mineurs pour une durée de 6 nuits minimum, il est dans l'obligation de déclarer ses séjours auprès de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports. Il donne alors des renseignements sur les diplômes du directeur de séjour, sur les lieux prévus pour l'hébergement, le nombre, l'âge et la qualification des animateurs. Lors de la demande de cet agrément, les associations sont tenues de disposer d'un fonds (la garantie financière) qui sert à pallier tout éventuel dysfonctionnement en cours de séjour. Une garantie supplémentaire pour le CE client.

- **L'agrément « Tourisme »** : il est nécessaire dans le cas d'un séjour à l'étranger.



## Vacances courtes à petits coûts

Depuis une dizaine d'années, le marché des centres de vacances, très disparate (grosses centrales et petites structures), évolue : le durcissement de la législation, le coût des remises aux normes, l'obligation d'engager un personnel de plus en plus qualifié a permis d'améliorer la qualité des séjours et fait disparaître par la même occasion de petites associations qui n'offraient pas toutes les garanties. Du fait de l'augmentation des coûts, les centres de vacances pour enfants subissent une baisse très nette de fréquentation nationale, au bénéfice quand même des gros organisateurs comme l'UFCV, la JPA ou

l'UNAT, qui concentrent les inscriptions. Pour rendre de nouveau les tarifs accessibles, les organismes ont arbitrairement raccourci les séjours : on part plus facilement pour une semaine que pour deux, les séjours de 3 semaines se raréfient et l'on voit même apparaître des vacances courant du lundi au vendredi. Si le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation des Jeunes) estime le coût moyen d'un séjour d'une semaine à 380 €, sachez qu'un séjour de 7 jours chez Temps Jeunes coûte de 390 à 495 €, et que deux semaines passées chez Vacances Pour Tous reviennent à plus de 600 €.





### Vacances pour petits curieux et grands explorateurs

**Aventure Scientifique a maintenant plus de 10 ans d'existence et d'expérience. C'est aujourd'hui le spécialiste incontestable des vacances à thèmes scientifiques pour les jeunes de 6 à 18 ans.**

- Des ateliers scientifiques passionnants, ludiques et étonnants. Physique, chimie, informatique, animaux, biologie, mathématiques, astronomie et espace, préhistoire et archéologie : **il y en a pour tous les goûts.**
- De vrais séjours de vacances. Après une matinée scientifique, l'après-midi et le soir sont consacrés à la détente (sports, olympiades, jeux d'équipes, visites, veillées, etc.).
- Une cinquantaine de centres de vacances dans toute la France... et à l'étranger
- Une Charte de qualité et de sécurité très au-delà de la réglementation.
- De nombreux CE nous font confiance : Airbus, Dassault, Renault...

Ne tardez pas à nous demander notre catalogue !

**3 moyens pour le recevoir :**

- Tél. : **01 41 98 65 70 / 72** (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)
- WEB : **www.aventure-scientifique.com**
- renvoyez le coupon ci-contre (ou recopiez-le) :  
Aventure Scientifique  
3 rue de la Bièvre • BP 52 - 92340  
BOURG LA REINE - FRANCE

Effectif : \_\_\_\_\_

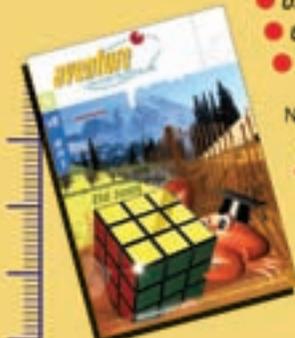
Nom / Prénom / Mx \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_



© 2005 Aventure Scientifique - Tous droits réservés

Week-end à

# Londres

Par Catherine Malpas

Peu importe la saison. A Londres, il y a toujours quelque chose à faire, quelque chose à voir. La capitale anglaise est une ville multiculturelle, riche en histoire, en art et contrairement aux idées reçues, elle possède aussi d'excellents restaurants. Entre traditions et excentricité...

**L**es amoureux des musées assouviront leurs fantasmes dans l'un des trois cents musées que compte la capitale. Quant aux «shopper addict», ils ne seront pas non plus déçus. La ville est réputée dans le monde de la mode. Marques design dans Bond Street, marchés animés dans les quartiers de Camden, Notting Hill et Brick Lane, achats branchés à Covent Garden ou plus classiques chez Harrod's ou Selfridges...

Aux amateurs de sons, la ville offre une multitude de salles de concert et des musiques en tout genre. A ne pas manquer les mois d'été, le plus grand festival de musique classique au monde au Royal Albert Hall, vous savez, les «Proms». Les amoureux de nature apprécieront les innombrables parcs et jardins de la capitale. Et puis, si vous avez déjà tout fait, il reste les nouvelles attractions : la London Eye, le musée d'art moderne le plus visité au monde, la Tate Modern, et le Great Court au

British Museum, le musée d'artillerie Firepower à Woolwich ou encore le Musée des Docklands.

## Musée de Madame Tussaud



## Les attractions à ne pas manquer !

The London Eye (la Grande Roue) fait désormais partie du ciel londonien. C'est la roue d'observation la plus haute au monde. Elle offre à ses passagers des vues spectaculaires de plus de 55 lieux parmi les plus célèbres de Londres en seulement 30 minutes. Après tout, les classiques c'est pas mal non plus ! Et puisque l'on

n'a jamais l'occasion de monter en haut de la tour Eiffel, on va se rattraper à Londres. Des cabines ultra modernes entièrement vitrées comme de petits vaisseaux emmènent les voyageurs intrépides à 130m au-dessus de la capitale... Un régal pour les grands et les petits. *South Bank, en face de Big Ben. Tlj 9h50-20h (mardi, 10h50-20h). Prix : 11,50£ (enfants 5,75£, gratuit au-dessous de 5 ans).*

**Au Musée de Madame Tussaud**, vous vous ferez photographe avec vos stars préférées : Kylie Minogue, David Beckham, Jerry Springer et le chouchou

des dames, Brad Pitt. Saviez-vous que ce fameux musée de cire a son origine en France ? En effet, Marie Gosholtz est née à Strasbourg en 1761. Sa mère travaillait comme gouvernante chez le docteur Curtins, un médecin qui réalisait des mannequins anatomiques en cire. Dès son plus jeune âge, Marie acquiert la technique de modelage de la cire en étudiant avec le docteur Curtins. Juste avant la Révolution française, elle déménage à Paris. Louis XVI l'invite à rejoindre la Cour Royale à Versailles pour y enseigner son art. Pendant la Révolution, Marie façonne les masques mortuai-

## The British Museum



res des têtes royales et des révolutionnaires décapités. Plus tard, elle organise une exposition de son œuvre. Son mariage avec François Tussaud l'emène en Angleterre où, devenue Marie Tussaud, elle parcourt pendant 30 années le pays pour présenter son exposition, mondialement connue. C'est en 1835 qu'elle s'établit définitivement à Londres.

*Marylebone Rd, Metro Baker Street.*

*Tlj of Noël.*

*Prix : 8,90 £ (5,95 £ pour les enfants).*

**Le British Museum** est l'un des plus fantastiques musées au monde. Sa collection de plus de six millions de pièces couvre toute l'histoire de la civilisation et présente des pièces extraordinaires : la pierre de Rosette, les sculptures du Parthénon, les bronzes du Bénin, les momies égyptiennes, les sculptures d'Amaravati, le trésor de l'Oxus, le navire funéraire de Sutton Hoo et les pièces d'échecs de Lewis. Parmi les trésors du musée, on trouve également l'une des plus complètes collections d'horloges, de montres et d'instruments scientifiques primitifs.

*Great Russel Street,*

*Métro Hollborn ou Russel Square.*

*Tlj of vendredi Saint (sam-mer 10h/17h50, jeu-ven 10h/20h50).*

*Le musée est gratuit ; seules certaines expositions temporaires sont payantes.*

## Sur les traces de Harry Potter

Après cette balade insolite, vos enfants, bluffés, vont vous adorer pour l'éternité ! Emmenez-les, et laissez-les vous raconter l'histoire... Dans King's Cross Station, sur le quai n°4, ils reconnaissent l'endroit d'où partit le mystérieux train Hogwart Express qui emmenait Harry et ses compagnons à l'école des sorciers. Au Leadenhall market, au milieu des marchands de viande et des working men de la City, ils frétilent en se souvenant des achats de «fournitures scolaires» de leurs héros : manches à balais, chapeaux pointus et autres...

*King's Cross Station, M King's Cross St Pancras/Leadenhall market/Gracechurch Street, M Monument. Lun-ven 7h-16h.*

## Plein la vue au musée d'histoire naturelle !

Un squelette de diplodocus long de 26m, un spécimen de baleine bleue suspendu au plafond de la Galerie des Mammifères, tous les animaux de la création empaillés, c'est tout cela que vous pouvez admirer dans les immenses salles de cette «cathédrale» bâtie à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

*Cromwell Road, Metro South Kensington. Lun-sam 10h-17h50, dim 11h-17h50. Gratuit.*

## Leadenhall market



AGENCE TABLES DE FRANCE  
**ÇA C'EST PARIS!**

**Le spécialiste des sorties parisiennes**

Quelques unes de nos sorties cabarets...

<b>MOULIN ROUGE</b> 	<b>LIDO</b> <i>Bonheur</i> 	<b>PARADIS LATIN</b> <i>PARADIS LATIN</i> 
<b>COURSES A VINCENNES</b> 	<b>SOIRÉE BRASIL</b> <i>Brasil</i> 	<b>LE CANOTIER</b> 
<b>CRAZY HORSE</b> <i>50</i> 	<b>Chaque sortie =</b> 1 spectacle + 1 dîner tout compris + 1 activité parisienne : Croisière sur la Seine la Tour Eiffel, le Grand Rex ou autre activité...	<b>PARIS DINER SPECTACLE</b> 

**Un organisateur de sorties qui respecte tous ses engagements**

**INTERROGEZ-NOUS**  
**01 42 93 55 55**  
[www.tdf-paris.com](http://www.tdf-paris.com)

## Les bons trucs à savoir !

Avant de partir tête baissée à l'assaut des hauts-lieux touristiques, sachez que vous pouvez faire des économies grâce à la «Travelcard». L'ancienne «Visitor Travelcard» désormais remplacée par la «Travelcard» vous offre une libre circulation sur tout le réseau des métros, bus et trains à Londres et dans sa banlieue. Elle est vendue pour 1, 3 ou 7 jours consécutifs et vous pouvez vous la procurer à Londres dans les stations de métro.

Les tarifs :

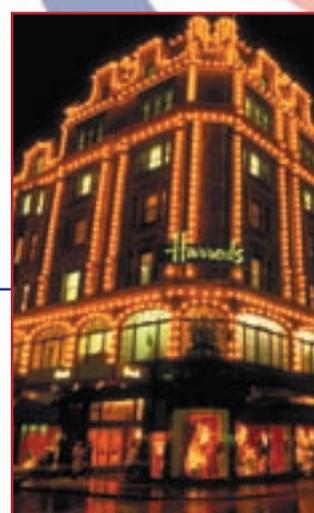
1 jour : de 6 £ (zones 1 et 2) à 12 £ (6 zones) ;

3 jours : de 15 £ (zones 1 et 2) à 36 £ (6 zones) ;

7 jours : de 18,50 £ (zone 1) à 39,50 £ (6 zones)

## Tout savoir sur les Pubs

Ils peuvent servir des boissons alcoolisées de 11h à 23h en semaine et de 12h à 22h30 le dimanche. La consommation de boissons alcoolisées est interdite aux moins de 18 ans. Les enfants de moins de 14 ans ne sont acceptés que dans les pubs possédant un «children's certificate». Ils doivent être accompagnés d'un adulte et doivent avoir quitté les lieux avant 21h. Les jeunes de 16 à 18 ans sont acceptés dans les pubs qui proposent un service restauration et ils ne peuvent en aucun cas consommer des boissons alcoolisées.



## The Monument, un drôle de monument, n'est-il pas ?

Qu'est-ce que c'est que ce truc ? The Monument est un monument, très cher au coeur des Londoniens. Aujourd'hui perdue au milieu d'une forêt de buildings dans la City, cette colonne de pierres fut érigée en mémoire des victimes du grand incendie de 1666. Allez donc voir là-haut, à 61 mètres d'altitude si j'y suis. Pas sûr car il faut escalader 311 marches. Heureusement, la vue magnifique sera la récompense à votre effort ! *Monument Street, Métro Monument. Oct-Mars lun-sam 9h-15h40. Prix : 1,50£.*

## The Monument



quartiers : la City, où le verre et l'acier enserrent parfois des vitraux gothiques ; South Bank, qui a permis à la Tamise de retrouver sa place dans la ville ; les dockslands, la plus grande réhabilitation urbaine d'Europe, ou encore le classique West End. *Tous les sam, départ à 10h15 devant les grilles de la Royal Academy of Arts à Picadilly, Env. 3h. Prix : 18,50£/pers. London Open House. Réservation indispensable.*

## Soirées CarWash

On ne présente plus ces soirées ! Elles font désormais partie du patrimoine londonien, au même titre que Big Ben ou Queen Elizabeth. Un petit rappel pour les «has been»... Tout est dans le dress code. Vous serez parfait pourvu que votre tenue soit inhabituelle, amusante, sexy et flash... N'oubliez pas le maillot de bain pour la piscine ! Ambiance déchaînée garantie ! *Adresse : 256, Old Street, M Old Street. Samedi soir (arrivé avant 23h pour être sûr d'entrer). Prix : 15£.*

## Promenades architecturales guidées

Vous serez sans doute fascinés par la Londres du 21<sup>e</sup> siècle. Regardez-la avec les yeux d'un architecte. Observez ses lignes, ses secrets, ses paradoxes... Avec architectes et historiens d'art, Open House vous accompagne dans quatre



## Shopping malin

Harvey Nichols, c'est une religion. C'est là qu'on va pour se mettre au courant, feuilleter la mode, saisir d'un coup d'oeil toutes les tendances, mises en scènes par la crème des créateurs internationaux. Le supermarché des beautiful people de Kensington, en somme...

*Knightsbridge, Métro Knightsbridge.*  
Horaires : lun-ven 10h-20h, sam 10h-19h, dim 12h-18h.

## Brown's : les plus belles marques dans une seule boutique

Adoré des Londoniennes, Browns propose trois boutiques en une. La classique regroupe une sélection des marques les plus en vue ; en face, Browns Focus propose des pièces de créateurs plus «underground» ; et enfin, plus bas

dans la même rue, Browns Labels for less, une boutique de soldes permanentes.

*25-25, South Molton Street. Horaires : Tlj 10h-18h50 (19h le jeu)*

## Ballade au Brick Lane Market

Chiner dimanche matin dans le quartier indien, c'est à Londres très tendance. Sur le marché de Brick Lane, vous trouverez à peu près tout, des fruits et légumes aux fripes rétro en passant par les ustensiles de cuisine, les clous, les objets de déco et les vieux magazines.

*Brick Lane, métro Aldgate East.*  
Dimanche 8h-14h.

## Circuler à Londres

Depuis le 17 février 2003, vous devez payer 5 £ par jour pour circuler en voiture ou vous garer dans le centre de Londres, entre 7h et 18h30, du lundi au vendredi. Il n'y a ni barrières, ni postes de péages. Vous devez régler cette somme pour faire enregistrer l'immatriculation de votre véhicule sur une base de données (surveillance par caméras dans toute la zone de péage). Vous pouvez régler soit par internet ([www.cclondon.com](http://www.cclondon.com)) ou dans les points de vente désignés par le logo de péage urbain (stations essence, tabacs, épiceries). Pour payer cette taxe, vous devez connaître le numéro d'immatriculation de votre véhicule, le jour de circulation et la manière dont vous souhaitez régler. En cas d'infraction, l'amende s'élève à 80 £. Si vous décidez de visiter Londres avec votre voiture, veillez à respecter scrupuleusement les règles de circulation routière. En Grande-Bretagne, on a pour habitude de punir sévèrement toute infraction au code de la route. La signalisation routière est en grande partie conforme à la signalisation internationale sans oublier qu'ici, il faut tenir sa gauche et doubler par la droite.

**Londres côté cour**

**et côté jardin**

**Week-end à Londres**  
2 jours / 1 nuit en hôtel 3\* sup. En Eurostar  
prix à partir de **181 €\***

**SEA FRANCE VOYAGES**  
L'Angleterre, c'est nous !

Service groupes  
tél. : 03 21 46 36 70 - [resagroupes@seafrance.fr](mailto:resagroupes@seafrance.fr)  
[www.seafrancevoyages.com](http://www.seafrancevoyages.com)

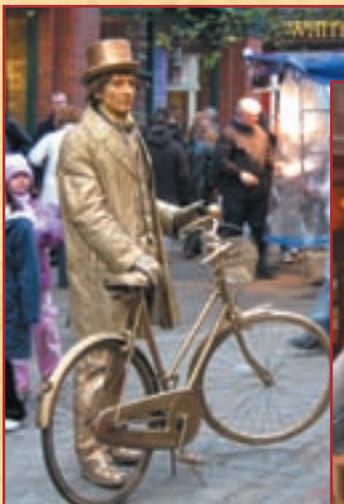
Ce prix comprend : l'aller/retour Paris/Londres en Eurostar 2<sup>ème</sup> classe, 1 nuit en hôtel 3\* sup en centre Londres avec petit déjeuner anglais, les transferts en autocar gare/hôtel/gare, une demi-journée de visite panoramique avec guide bilingue, une gratuité en chambre twin à partir de 30 payants. Valable tous les WE d'avril à juin 2005 inclus. Prix sur la base de 45 participants, sous réserve de disponibilité. Enfant jusqu'à 11 ans : réduction -15€



### Shopping

A Londres, les magasins sont ouverts du lundi au samedi de 9h à 17h30 et parfois en nocturne jusqu'à 19 ou 20h le mercredi à Knightsbridge, Sloane Square, Kensington High Street, le jeudi à Oxford Street et Regent Street. De plus en plus de magasins ouvrent maintenant le dimanche, de 10h à 16h ou de 12h à 18h.

Il existe 2 périodes de soldes dans l'année : fin décembre/début janvier et fin juin/début juillet.



### Argent

Cartes de crédit : acceptées dans les magasins, les hôtels et les restaurants (attention, la plupart des B&B les refusent). Vous pouvez retirer de l'argent dans les DAB.

### Monnaie

La livre sterling. 1 £ = 1,50 €

### Décalage horaire

- 1 h

### Climat

Prévoyez des vêtements pour tous les temps ! A Londres, on ne sait jamais... Prévisions météo à 5 jours : [www.meteoconsult.fr](http://www.meteoconsult.fr).

Ne vous affolez pas si vous voyez le thermomètre afficher des degrés très élevés. Ils sont souvent indiqués en Fahrenheit et non en Celsius ! Pour mémoire, 5°C = 41° F.

# Carnet pratique

### Voltage

Il est de 230v en courant alternatif. La seule différence avec la France se

situe au niveau des prises (en Angleterre, elles ont 3 branches). Il vous faudra un adaptateur pour utiliser vos appareils électriques. On en trouve facilement sur place et parfois même à l'hôtel.

### Comment partir ?

- En train : 2h35 en Eurostar de Paris Gare du Nord (1h40 de Lille, 1h23 de Calais) à la Gare de Waterloo, en plein cœur de Londres, à 10 minutes à pied de Big Ben. Entre 6h et 20h, Eurostar propose généralement 1 train toutes les heures.

Eurostar propose sur son site internet des forfaits train + hôtel à partir de 105 €. Pour votre groupe, vous pouvez également réserver un wagon complet à l'écart des autres passagers.

- Avec Eurotunnel : tous les jours, vous pouvez embarquer avec votre voiture, votre moto, ou votre camping car à Calais à bord de la navette Eurotunnel qui vous

emmènera en 35 minutes à Folkestone en Angleterre.

- En car : Eurolines propose plus de 55 points d'embarquement en France vers Londres Victoria. Jusqu'à 6 départs quotidiens de Paris vers Londres via Amiens, Calais et Douvres. Durée : 7 à 8 h.

- En avion : 55 minutes au départ de Paris. Les compagnies : Air France, British Airways, EasyJet depuis Paris et Ryanair depuis Beauvais. Nombreux départs de province.

A notre avis, le trajet en avion n'est pas le plus pratique, exception faite pour nos lecteurs du Sud de la France.

- En bateau : l'Angleterre est une île donc vous pouvez tra-

verser la Manche sur l'eau. De 50 minutes à plus de 14 heures, les traversées se suivent mais ne se ressemblent pas.

### Hébergement

A Londres, les hôtels sont chers mais vous pouvez trouver des «Bed and Breakfast» ou des auberges plus économiques. Quel que soit le T.O. choisi, exigez de connaître précisément la localisation de l'hôtel. Nous vous recommandons d'opter pour une situation en centre-ville.



Member of the Bed & Breakfast and Homestay Association

### Avec qui partir ?

Toutes les formules sont possibles, le week-end avec transport et hébergement en petit déjeuner ou le voyage organisé en pension complète avec visites. C'est au CE de choisir. Pour organiser au mieux votre séjour à Londres, nous vous recommandons, même si c'est une destination «facile» de faire appel aux voyagistes qui proposent différents forfaits «transport + hébergement», ainsi que des services complémentaires, tels que l'entrée à diverses attractions, billets de spectacles... Spécialiste sur la destination, ICV propose de nombreuses idées week-end, du séjour le plus simple, 2J/1N A-R





Eurostar, hôtel centre ville 2\*, à partir de 199 €, au plus sophistiqué avec visites sur mesure selon les souhaits et les budgets des CE. C'est le cas également de Quartier du Monde qui propose plusieurs formules : 3J/2N, hôtel 3\*, à partir de 274 €. En plus du programme de base, vous pouvez réserver différentes excursions à des prix compétitifs.

**Les autres voyagistes proposent également des w.e. ou séjour :**

- Brittany Ferries
- Celtictours
- Donatello
- Euro Pauli
- Frantour
- Jet Tours
- Kuoni Voyages
- Nouvelles Frontières
- P&O Portsmouth Holidays
- P&O Stena Line
- Seafrance Voyages
- Thomas Cook Voyages
- Top of Travel
- Visit Europe
- Voyages Fram

**Plus d'infos**

• Office de Tourisme de Grande-Bretagne  
BP 154-08  
75363 Paris Cedex 08

• Consulat de Grande-Bretagne  
16, rue d'Anjou  
75008 Paris



**Au service des CE depuis 15 ans.**

Le spécialiste de vos **Week-Ends**

Au départ de toute la France.

Où l'emenez-vous ce week end ?

**AMSTERDAM**

**ATHENES**

**BARCELONE**

**BRUGES**

**BRUXELLES**

**BUDAPEST**

**DUBLIN**

**FLORENCE**

**LISBONNE**

**LONDRES**

**MADRID**

**NEW-YORK**

**PALERME**

**ROME**

**VIENNE**

**VENISE**



**www.icvfrance.com**

7, rue Malassis - 75015 PARIS

**Tél : 01 42 50 79 71**

**Fax : 01 42 50 79 65**

LICENSE LI 075980003





Photo CM

# Afrique du Sud :

## Sun City, le royaume des plaisirs

Par Catherine Malpas

L'Afrique du Sud est un diamant aux multiples facettes. Lost City, oasis dédiée aux plaisirs est l'une d'entre elles. Née en 1979 de l'imagination du milliardaire sud-africain Sol Kerzner, la Cité perdue vient tout juste de souffler sa 25ème bougie. L'endroit est extravagant et mérite le détour !

**L**ongtemps considérée comme une destination «chère», l'Afrique du Sud intéresse désormais les CE, conscients de ses multiples atouts : pas de décalage horaire, pas de vaccin ou de traitement spécifique, vol de nuit à l'aller et au retour et la certitude d'un voyage dépayant, aux fins fonds du continent africain. Là-bas, pas de SRAS, pas de grippe aviaire, pas de remous politiques... «Chez les CE, le choix d'une desti-

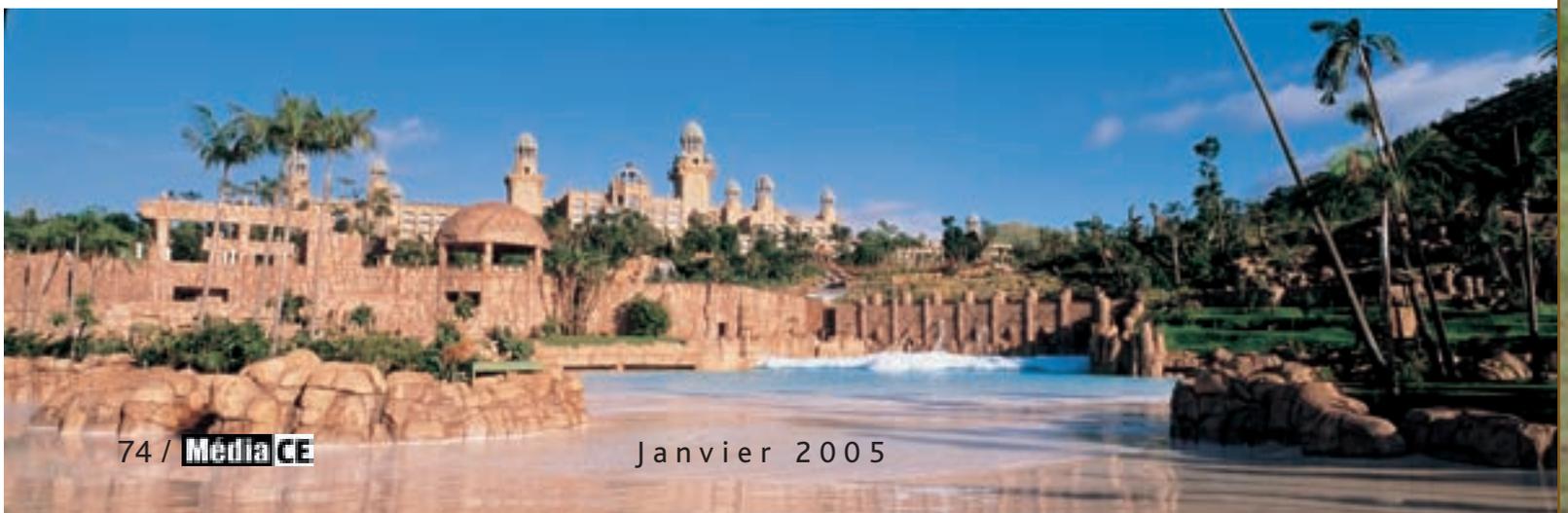
nation est aussi lié à un phénomène de mode. En ce moment, c'est l'Afrique du Sud» précise Mme Pinault au service Groupes de Voyageurs du Monde. Si vous programmez un circuit en Afrique du Sud, ne manquez pas cette folle escapade dans «la ville qui ne dort jamais», cité des plaisirs que l'on compare souvent à Las Vegas pour ses nombreux casinos et ses machines à sous. La comparaison s'arrête là tant il existe à Sun City bien d'au-

tres activités. Deux couples de Français rencontrés sur place nous livrent leurs impressions : «Nous voulions intégrer dans notre circuit deux jours de safaris sans être obligés de suivre un traitement contre la malaria ou le palu. Notre agence de voyage nous a conseillé Sun City. Si le Pilanesberg (troisième parc national) n'est pas aussi vaste que le parc Kruger, il abrite tout de même les fameux «big five». Avec ses deux parcours 18 trous des-

sinés par Gary Player, Sun City est aussi le paradis aussi des golfeurs».

### A 2 heures de route de Johannesburg

187 km séparent la cité perdue de l'aéroport de Johannesburg, soit approximativement deux heures d'une route très praticable bien que très encombrée aux



Photo



Photo CM

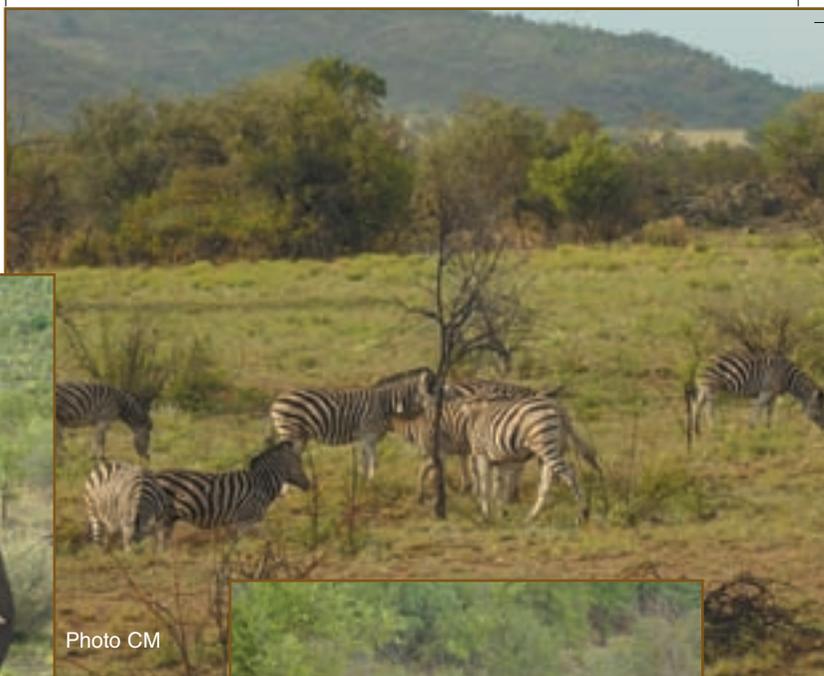


Photo CM

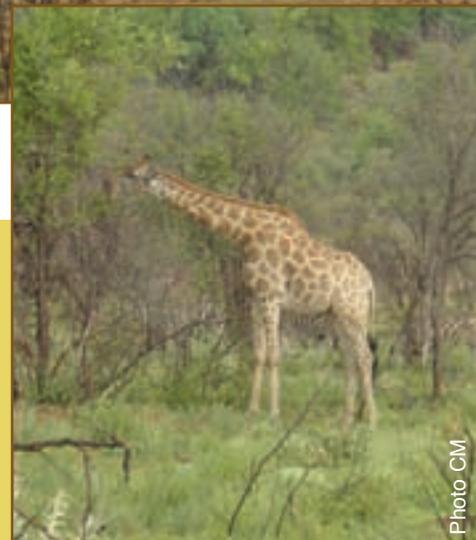


Photo CM

## Safaris dans le Pilanesberg

Situé à dix minutes à peine du Sun City Resort, le parc du Pilanesberg se caractérise par un paysage grandiose, un sol rocailleux et des collines recouvertes d'une végétation clairesemée. La réserve a été entièrement repeuplée avec plus de 6000 mammifères de 19 espèces différentes. Avec de la chance, vous y apercevrez des rhinocéros, des éléphants, des lions, des girafes, des hippopotames, des buffles, des zèbres, des léopards, des chacals, des hyènes et bon nombre d'antilopes.

Des safaris sont organisés au départ du Welcome Center, juste derrière le Centre de Loisirs.

La société Gametrackers propose un large éventail de safaris, parfaitement organisés, dans la joie et la bonne humeur. Pour le safari «classique», la visite se fait à bord de grands pick-up débâchés, sur lesquels sont posés trois rangées de bancs (10 personnes maximum). Les conditions d'observation sont bonnes mais il faut savoir que vous restez sur la route goudronnée tout au long du safari (3 heures environ). Prix : 30 € par personne.

Le safari est un moment exceptionnel. Pour approcher les animaux sauvages et les voir évoluer de la manière la plus naturelle, l'on vous propose le safari à dos d'éléphant. Dites Oui ! L'expérience est unique.

Installé en binôme sur le dos d'un éléphant guidé par le cornac, vous partirez tel un explorateur, confortablement installé sur votre monture silencieuse scruter l'horizon et chaque buisson pendant près de trois heures. Que de souvenirs, que d'émotions ! A la fin de la visite, le film de votre aventure sera projeté

autour d'un petit snack très convivial et, comme nous vous achèterez le DVD (33 €).

Prix de l'excursion : 115 €.

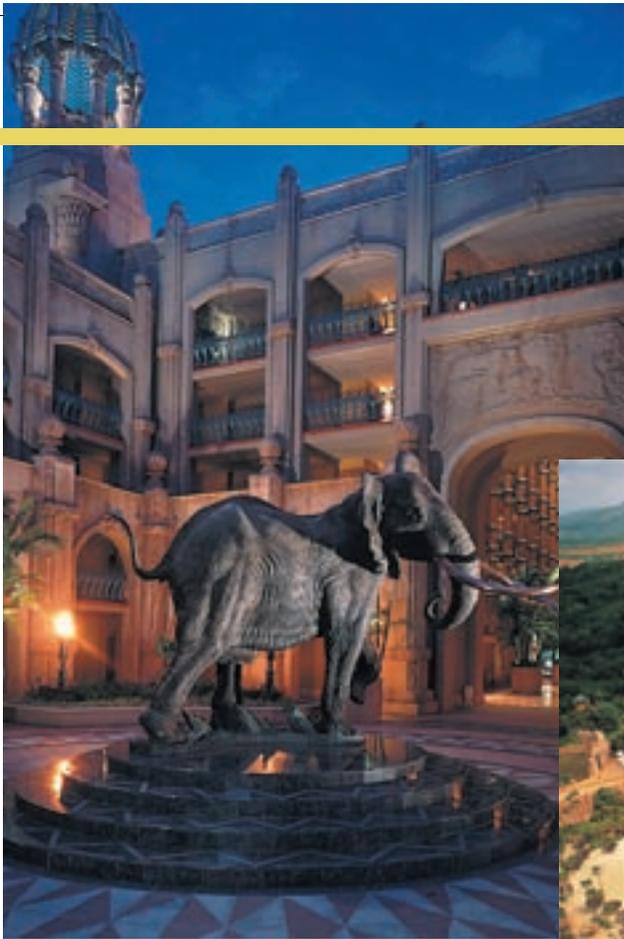
**De la ferme des lions**, située à 12 km environ de

Sun City, nous conservons un souvenir ému. Non pas d'avoir aperçu des lions et des lionnes parqués dans d'immenses enclos grillagés mais à cause de la nurserie. Imaginez-vous un jour prendre dans les bras un bébé lion et lui donner le biberon ? C'est ce que l'on vous propose ici. Décontracté et sans aucune frayeur, le visiteur s'engage dans l'enclos avec 5 lionceaux âgés de 5 mois (ils pèsent déjà 18 kg et ont les dents bien acérées). On ne sait plus où donner de la tête. Les petits vous épient du coin de leurs yeux couleur miel et lorsqu'ils aperçoivent le biberon, ils se précipitent, se bousculent, nous bousculent pour profiter de l'aubaine. C'est un instant magique, très privilégié que l'on n'est pas prêt d'oublier. Notre guide nous explique que les bébés sont séparés de leur mère dès qu'ils ont 4 mois. Une opération particulièrement délicate pour les employés de la ferme. «Pendant une semaine, nous ne donnons aucune nourriture au groupe de lions. Le jour de l'extraction, tandis que l'on jette par-dessus l'enclos la moitié d'un boeuf, à l'opposée de l'endroit où se trouvent les petits, le soigneur entre dans l'enclos et dispose de 20 secondes, pas une de plus, pour sortir les lionceaux. «Si la lionne se rend compte que l'on touche à ses petits, elle fonce secourir ses bébés et n'hésitera pas à tuer le soigneur» nous explique Aaron, notre guide.

Prix de l'excursion : 17 €



Photo CM



## Kamp Kwena, temple des enfants

Créé spécialement pour divertir nos petites têtes blondes, Kamp Kwena est un gigantesque centre d'animation situé à deux pas de la base nautique

Waterworld, juste à côté de l'hôtel Cabanas. Le club accueille les enfants de 2 à 12 ans. Dans la cour, les enfants découvrent les activités extérieures : bac à sable, toboggans, balançoires, trampolines, mini-golf et petit mur d'escalade. A

l'intérieur, une première salle est dédiée aux activités manuelles et artistiques, une seconde est équipée d'un grand écran vidéo et accueille les invités sur de confortables coussins pour des projections de films ou de dessins animés. La troisième salle, la plus grande est dotée d'une scène pour l'organisation de spectacles. Kamp Kwena, c'est aussi une équipe d'animateurs à l'imagination débordante. Les enfants se rendent régulièrement à la piscine, à la plage, la «valley of waves», la vallée des vagues, considérée comme le plus important parc aquatique au monde. Ils peuvent se baigner dans une piscine à vagues (un mécanisme hydraulique permet de générer une vague de 2m toutes les 90 secondes ; c'est impressionnant) ou se laisser doré par le soleil sur la plage de sable blanc bordée de palmiers.

Des chasses au trésor, des mini-olympiades et de nombreux jeux de plein air sont proposées aux enfants. Kwena signifie crocodile en zoulou. A l'entrée de Sun City, la ferme des crocodiles abrite plus de 7000 spécimens. Les enfants adorent y aller.

*Le club est payant : 17 € pour la journée (déjeuner compris) ou 6 € en demi-journée.*

## La légende de Sun City

Il y a des centaines d'années, une tribu venue du nord en quête d'un Eldorado trouva dans le cratère d'un ancien volcan, une vallée fertile, peuplée de troupeaux de buffles et baptisée la «Vallée des Anciens». Cette tribu s'y installa et grâce aux mines d'or et de platine qu'elle découvrit sur place, elle s'enrichit et fit construire pour son roi un palais fastueux. Un épouvantable tremblement de terre détruisit la cité, bouleversant le paysage, changeant le cours des rivières et obligeant la population à fuir. Par miracle, le palais resta intact. Abandonné à la végétation, il sombra dans l'oubli jusqu'à ce jour du début du 20ème siècle où une expédition retrouva la cité perdue. Comme par magie, cette légende est devenue réalité.

heures de pointe. Pour profiter des plaisirs dispensés sans compter dans l'antre des plaisirs, il nous faut encore franchir un gigantesque portail et respecter à la lettre les consignes prodiguées par une brigade de contrôleurs affairés dont l'unique mission consiste à guider les vacanciers vers leurs hôtels respectifs. Sun City est une forteresse. Depuis sa création, la Cité Perdue a ses afficionados. Pour répondre à la demande croissante des visiteurs, la chaîne a dû augmenter sa capacité d'hébergement. En 1979, le Sun City est le seul hôtel sur le parc. Confortable et très animé, le Sun City (4\*) affiche son exubérance dans un décor de jungle tropicale. Aujourd'hui, le resort propose quatre hôtels dans des catégories différentes, pour permettre à chacun de goûter à la magie du lieu. C'est en 1980 que le Cabanas (380 chambres), l'hôtel le moins cher de Sun City ouvre ses portes. Les familles l'adorent pour son excellent rapport qualité/prix et sa situation idéale aux pieds d'un vaste lac, face à la base nautique du «waterworld». Les chambres, réparties dans des bungalows accolés à une végétation tropicale sont joliment agencées et offrent un

très bon confort. Dans la catégorie «famille», vous disposerez d'une grande salle de bain alors qu'en «standard», il faudra vous contenter de la douche. Les buffets servis au Palm Terrace sont copieux et le thème varie chaque soir. L'hôtel The Cascades, élégant 5\* (243 chambres) ouvre ses portes en 1984. Cascades et végétation tropicale garantissent au voyageur calme et sérénité.

### Séjour royal au Palace

Il faut attendre 1992 pour admirer le chef d'oeuvre de la chaîne Sun City, le Palace. Un palais démesuré et somptueux aux allures baroques, réalisé avec les matériaux les plus nobles. On aime sa divine extravagance. Il est membre des Leading Hotels of the World, un titre tout à fait mérité. Au Palace, vous serez roi et reine et en tant que tels, vous bénéficierez d'un service royal. Quel que soit l'endroit. L'un des trois restaurants, le Villa del Palazzo, restaurant gastronomique italien, le Palace Pool Deck adoré pour ses barbe-cues... Au Crystal Court, notre préféré. Un lustre de cinq mètres aux feuilles de

### Les 5 rois de la savane !

Le Pilanesberg, 3ème parc national en Afrique du Sud offre un paysage grandiose. Les safaris se déroulent dans les cratères d'un volcan éteint depuis des millions d'années. 100 km de pistes bordées de collines verdoyantes s'articulent autour du lac Mankwe Dam.

Le parc abrite aujourd'hui les fameux Big Five (buffles, rhinocéros, éléphants, lions, léopards - pour retenir ceux qui compose les Big Five, mémorisez le mot BRELL, un petit truc tout simple que nous a confié le directeur France de Sun City).



**Terres et Rivages**  
9 rue Jacques Hillairet - 75012 Paris  
Tél.: 01 44 67 70 70 - Fax: 01 44 67 88 38  
commercial@terresetrivages.com

Moyen Courrier

#### TUNISIE \* CIRCUIT TERRE DU SUD TUNISIEN EN 4 X 4

08 jours / 07 nuits en chambre double et pension complète  
Départ de Paris les 02 - 09 - 16 janvier 2005  
& les 06 - 13 & 20 mars 2005

**503,00 €\*\* TTC** Minimum 20 participants  
**CHYPRE \***

#### HÔTEL AJAX 4 ÉTOILES

08 jours / 07 nuits en chambre double et demi-pension boissons incluses  
Départ de Paris le 08 avril, le 03 juin & le 10 juin 2005

**649,00 €\*\* TTC** Minimum 20 participants

#### CROATIE \*

#### HÔTEL ARGOSY 3 ÉTOILES SUR LA PRESQU'ÎLE DE LAPAD

08 jours / 07 nuits en chambre double et demi-pension  
Départ de Paris les 14 & 28 mars 2005

**475,00 €\*\* TTC** Minimum 20 participants

[www.terresetrivages.com](http://www.terresetrivages.com)

#### U.S.A \*

#### CIRCUIT TERRE DE L'OUEST AMÉRICAIN

10 jours 08 nuits repas selon programme  
Départ janvier, février ou mars 2005

**1 020 €\*\* TTC** Minimum 45 participants

#### BRESIL \*

#### CIRCUIT TERRE TROPICALE

10 jours / 07 nuits repas selon programme  
Départ de Paris les 18 - 25 - 27 mai 2005  
& les 05 - 07 - 10 septembre 2005

**1 340 €\*\* TTC** Minimum 35 participants

#### EGYPTE \*

#### CROISIÈRE TERRE D'EGYPTE EN BATEAU 5 ÉTOILES

08 jours / 07 nuits en cabine double et pension complète  
Départ de Paris les 04 - 11 - 18 & 25 juin 2005

**635,00 €\*\* TTC** pas de minimum de participant

CE :  
Effectif :  
Adresse :  
CP + Ville :  
Responsable :  
Tél. :

N° licence: 075040033  
Membre APS

Long Courrier



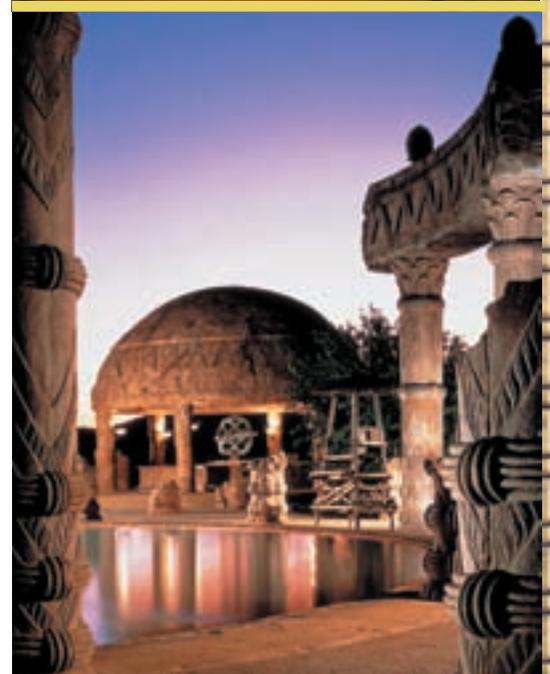
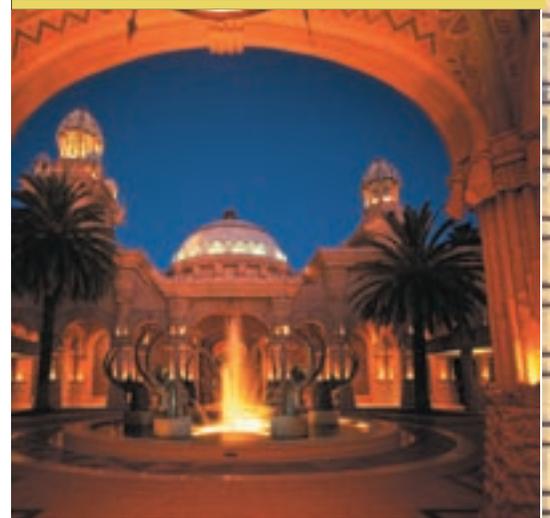


crystal domine une impressionnante fontaine aux éléphants dont l'eau jaillit des trompes pour s'écouler dans une vasque de bronze. L'endroit est divin. Les chambres sont spacieuses et luxueusement aménagées. Bien plus qu'un hôtel, le Palace est un authentique palais construit par un roi pour accueillir ses invités. C'est en tout cas l'impression qu'il nous donne. Imaginez ce hall d'entrée : une rotonde de 25 mètres de haut et 16 mètres de diamètre, soutenue par 6 colonnes, des plafonds soulignés par une frise de 18 blocs de pierre de 2m sur 3 représentant un animal de la savane, des frontons et des corniches couleur miel, faussement patinés par le temps. Au plafond, une peinture inspirée de la chapelle Sixtine reproduit une jungle naïve. Au sol, une mosaïque de 300 000 pièces provenant de 38 marbres différents a été entièrement polie à la main. Meublé de chaises sculptées, de sofas imitant la peau de zèbre, de tables basses en acajou, le hall abrite en son centre une somptueuse table en marqueterie de huit bois précieux, reposant sur quatre têtes de lion. Partout, des tapis faits main aux couleurs africaines, des réverbères à la finition vert de gris, des miroirs encadrés d'ébène et de défenses accentuent l'effet d'opulence

## L'Entertainment Center : point névralgique de Sun City

Il faut bien avouer que Lost City ressemble à un gigantesque parc d'attractions. Ses détracteurs lui reprochent que tout, absolument tout y soit artificiel. C'est vrai. Mais une fois sur place, on tombe sous le charme de cette oasis

réalisée avec un soin extrême. Très vite, l'imaginaire prend le pas sur la réalité et l'on se prend à rêver d'Atlantide. Nichée en plein désert, la cité perdue est un défi à la nature. 25 hectares de savane brûlée par le soleil ont été transformés en une jungle luxuriante, une forêt tropicale, la plus grande jamais plantée par l'homme. Parfaitement intégré à Lost City, l'Entertainment Center, centre de loisirs couvert invite le voyageur au divertissement. Pour y accéder, il faut franchir le «pont du temps». Bordé par une haie impressionnante de dix éléphants de pierre, ce pont tremble sous l'effet de forces souterraines, tandis que la lave s'écoule des rochers sous une épaisse fumée. Comme si le volcan était soudain en éruption. L'expérience est incroyablement réaliste. Après avoir survécu à ce séisme, il vous faudra encore franchir les grilles de Kong, hautes de 10 mètres qui protègent le centre de loisirs du terrible «Sassagander», animal mythique, mi-léopard, mi-éléphant qui selon la légende errait les soirs de pleine lune. La façade du centre de loisirs est aussi spectaculaire avec ses sculptures gigantesques : 2 têtes d'éléphants de 9 mètres de haut, un singe de presque 4 mètres de haut et un léopard qui s'étire sur 18 mètres de long et qui domine de sa patte souveraine l'entrée de la caverne aux trésors. Machines à sous, casinos, manèges, jeux vidéo, cinémas, boutiques, restaurants, salle de spectacle (le Superbowl peut accueillir 6000 personnes et a vu défiler quantité de stars : Frank Sinatra, Sting, Queen, Rod Stewart, Joe Cocker et Josh Groban lors de notre passage). Le lieu est totalement «crazy» et ne désemplit pas du matin au soir.



### Cuisine

La gastronomie sud-africaine est un subtil mélange des traditions culinaires africaines, malaises, anglo-saxonnes, hollandaises et indiennes. Très variée, cette cuisine propose grillades, poissons, crustacés, et coquillages sur la côte est et au Cap, des spécialités asiatiques ou européennes dans les grandes villes et de la viande dans l'intérieur du pays. Pour accompagner vos repas, ne manquez pas les vins sud-africains, ils sont excellents !

### Comment s'y rendre ?

2 compagnies aériennes proposent des vols directs depuis Paris : SAA, 4 vols par semaine et Air France, vol quotidien. D'autres compagnies comme Lufthansa, KLM ou British Airways desservent aussi l'Afrique du Sud avec escale. Durée de vol : 10h45 en vol direct

# Carnet pratique

## Formalités

Pas de visas pour les ressortissants français et membres de la CEE (passeport en cours de validité, valable 6 mois après la date de retour).

## Décalage horaire

aucun en été, + 1h en hiver

## Santé

Pas de vaccin exigé

## Climat

L'Afrique du Sud se situe dans l'hémisphère sud ; les saisons sont inversées par rapport à l'Europe.

## Hébergement

L'Afrique du Sud offre une large gamme d'hôtels (de l'hôtel grand luxe à l'auberge de jeunesse en passant par la chambre d'hôte), adaptée à tous les budgets.

## Langue

11 langues officiellement reconnues mais l'anglais est parlé par toute la population. L'Afrikaans, langue dérivée du néerlandais est également très répandue.

## Population

43 millions d'habitants (77 % de la population est noire, 11 % est blanche et 9 % de «couleur», c'est-à-dire d'origines mixtes).

## Religion

Catholique à 75 %. Il existe d'autres religions mais elles ne dépassent pas 2 % de la population.

## Argent

Monnaie locale : le Rand (ZAR : South African Rand). 1 € = 7,85 ZAR. Il existe des DAB sur tout le territoire.

## Capitales

Elles sont deux. Le Cap, ville la plus

ancienne est la capitale législative où siège le parlement et Prétoria est la capitale de l'exécutif qui abrite la structure administrative du gouvernement.

## Avec qui partir ?

La plupart des T.O. proposent un circuit 12J/9N avec entrée à Cape Town et sortie Johannesburg ou le contraire en vol régulier, un vol intérieur (Le Cap/Durban), le circuit en hôtels 1ère catégorie, la pension complète et les étapes suivantes : Le Cap - la route des vins - Durban - Parc de Hluhluwe - Swaziland - Hazyview - Parc Kruger - Blyde Canyon - Pretoria et Johannesburg.

Pour ce circuit, les prix communiqués par les T.O. oscillent entre 1330 € et 1650 €. Ces tarifs n'incluent jamais les taxes d'aéroport (variables selon les T.O. de 80 € à 160 €!).

## A moins de 1400 € :

- **Traces** : 1 330 € qui accorde en plus une gratuité pour 40 payants.
- **Amerasia** : 1355 € (vol Air France).
- **Nouvelles Frontières** : 1370 €.

## Entre 1400 et 1600 € :

- **Partir** : 1480 € (vol AF) inclut 2 vols intérieurs Durban/Le Cap et Le Cap/Johannesburg
- **Transunivers** : 1538 € (vol AF)
- **Voyageurs du Monde** : 1550 € (vol SAA ou AF).
- **Kuoni** : 1553 € (vol SAA ou Lufthansa), inclut une gratuité pour 40 payants.
- **Latitudes Extrêmes** : 1590 € (vol BA), inclut les taxes d'aéroport (125 €) et l'assurance annulation (2 % du montant total du voyage).

## Au-delà de 1600 € :

- **Cosmove/STI** : 1650 € (vol AF), inclut également 2 vols intérieurs (Durban/Le Cap et Le Cap/Johannesburg).

- **Partir** propose un circuit de 12J avec

extension comprise aux Chutes Victoria, à partir de 1640 €.

## Les autres circuits :

### 11J/8N

- **Capitales Tours** : 1249 € (vol AF ou Lufthansa), 1 vol intérieur Durban/Le Cap, hôtels 3\* PC.
- **Echos du Monde** : 1325 € (vol rég.), 1 vol intérieur (Durban/Le Cap), hôtels 1ère cat. PC. Ce voyageur propose également un circuit 13J/10N à partir de 1565 €.
- **Cap Géo** : 1515 €, vol rég., hôtels 1ère cat. PC, 1 vol intérieur Le Cap/Durban.
- **Art & Vie** : 1830 €, vol SAA, 1 vol intérieur, hôtels 3 et 4\* PC, inclut les taxes d'aéroport, un accompagnateur Paris/Paris et accorde une gratuité pour 31 payants.

### 10J/7N

- **Partir** : 1250 €, vol AF, 2 vols intérieurs (Johannesburg/Le Cap et Le Cap/Johannesburg), hôtel 3\* PC.
- **Transunivers** : 1345 € (vol SAA ou AF), vol int. Le Cap/Johannesburg.

### 6J/3N

- **Partir** : 851 €, vol rég. BA via Londres, hôtel 3\* PC.
- **Cap Géo** : 920 €, vol rég., hôtel 1ère cat. PC.

## 14Jours et plus

**Capitales Tours** propose également un 14J/11N à partir de 1459 €, **Cap Géo** un 15J/12N à partir de 1933 € et **Transunivers** un 15J/12N à partir de 1813 € et un autre circuit 15J avec Chutes Victoria à partir de 1972 €.

## Remerciements :

- Emmanuèle Khann, Columbus PRCO
- Chris Van Dam, Directeur du Palace
- Toute l'équipe de Sun City Hotel



**CARAÏBES PRIVILÈGES** - Editions Touristiques & Conseils  
7 Impasse Richard 69100 Villeurbanne  
Tél.: 04 72 85 93 94 - Fax: 04 72 85 95 96  
www.caraibe-privileges.com - caraibesprivileges@free.fr



Imaginez  
un séjour unique  
et authentique,

conçu selon votre inspiration et vos envies...  
Guadeloupe, Martinique, St Martin, Iles Vierges...  
quelle que soit votre destination, **CARAÏBES PRIVILEGES**  
vous assure un service de **qualité** avec la recherche des  
meilleurs tarifs et des meilleures prestations sélectionnées  
et testées pour vous. (hébergement, location véhicules, gastronomie, sports,  
excursions, croisières, shopping...)

# Média CE

www.mediacce.fr

vous conseille

dans les domaines suivants :

## Rôle économique et social

- 1 Conseils aux élus, assistance
- 2 Assistance juridique
- 3 Formation des membres du CE
- 4 Expertise comptable
- 5 Epargne salariale
- 6 Mutuelle
- 7 Prévoyance, retraite

## Fonctionnement du CE

- 8 Informatique
- 9 Site internet du CE
- 10 Communication
- 11 Compte-rendu du CE
- 12 Mobilier de bureau

## Consommation

- 13 Distribution automatique
- 14 Chèques cadeaux
- 15 Colis gourmands

- 16 Chocolats, confiserie, biscuiterie
- 17 Dragées pour cérémonies
- 18 Vins, champagnes
- 19 Alcools, spiritueux
- 20 Chèques services
- 21 Grossistes en jouets
- 22 Mode et accessoires
- 23 Bijoux or et fantaisie
- 24 Parfums et produits de beauté
- 25 Diététique et produits bio
- 26 Meubles
- 27 Electroménager, TV, HiFi
- 28 Arts de la table
- 29 Blanc, linge de maison
- 30 Optique
- 31 Automobile
- 32 Livres et CD culturels
- 33 Cadeaux, services aux salariés

## Loisirs

- 34 Parcs d'attractions
- 35 Cabarets et musées

- 36 Cinémas
- 37 Billetterie spectacles
- 38 Sorties sportives
- 39 Vidéothèque
- 40 Labos-photos
- 41 Arbre de Noël
- 42 Organisation de soirées
- 43 Sorties parisiennes
- 44 Salles de réception
- 45 Thalassothérapie, soins du corps

## Voyages

- 46 Hôtellerie de plein air
- 47 Immobilier de loisirs
- 48 Tourisme fluvial
- 49 Sports d'hiver
- 50 Moyens courriers
- 51 Longs courriers
- 52 Croisières
- 53 Séjours linguistiques
- 54 Vacances jeunes

# Service lecteurs ...



Nous désirons des informations dans les domaines suivants (5 domaines maximum) :

1  2  3  4  5  6  7  8  9  10  11  12  13  14  15  16  17  18  19  20  
 21  22  23  24  25  26  27  28  29  30  31  32  33  34  35  36  37  38  39  40  
 41  42  43  44  45  46  47  48  49  50  51  52  53  54

CE \_\_\_\_\_ Représenté par \_\_\_\_\_  
 Fonction au CE \_\_\_\_\_ Effectif \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

A retourner à Média CE - 249, rue de Crimée - 75019 Paris - Tél. 01 55 26 81 00 - Fax 01 55 26 87 69 - E-mail : conseil@mediace.fr

# Carnet d'adresses

## Londres

### • O.T. Grande-Bretagne :

Tél. 01 58 36 50 71  
Fax : 01 58 36 50 58  
www.visitbritain.com:fr

### • Consulat de Grande-Bretagne

Tél. 01 44 51 33 01/03  
Fax 01 44 51 31 28  
www.amb-grandebretagne.fr

### • Eurostar : www.eurostar.com

• **British Marketing Services**  
99, bd Haussmann - 75008 Paris  
Tél. 01 42 66 07 07  
Fax 01 42 66 07 17

### • HMS Voyages

81, rue de Miromesnil  
75008 Paris  
Tél. 01 44 69 97 40  
Fax 01 53 04 04 09

### • Brittany Ferries

Port du Blosson, BP72  
29688 Roscoff Cedex  
Tél: 0825 828 828  
Fax: 02 98 29 28 91  
www.brittanyferries.com

### • Celtictours

36 rue de Saint-Pétersbourg  
75008 Paris  
Tél: 01 42 85 64 30  
Fax: 01 42 85 64 34  
www.kuoni.fr

### • Donatello

10 rue Daunou - 75002 Paris  
Tél: 01 44 58 30 81  
Fax: 01 42 60 32 14  
www.donatello.htm.fr

### • Euro Pauli

34, rue Fays  
94300 Vincennes cedex  
Tél: 0820 900 905  
Fax: 01 58 64 50 01  
www.europauli.com

### • Frantour

3/3 bis Villa Thoréton  
75737 Paris cedex 15  
Tél: 0803 855 855

### • ICV :

7, rue Malassis - 75015 Paris  
Tél. 01 42 50 79 71  
www.icvfrance.com

### • Jet Tours

23, rue Raspail  
94858 Ivry sur Seine cedex  
Tél. 01 45 15 70 00  
Fax 01 45 15 76 99  
www.jettours.com

### • Kuoni Voyages

95 rue d'Amsterdam  
75009 Paris  
Tél: 01 42 85 71 22  
Fax: 01 42 85 62 55

### • Nouvelles Frontières

87 bd de Grenelle - 75015 Paris  
Tél: 01 45 68 70 28  
nouvelles-frontieres.fr

### • P&O Portsmouth Holidays

50100 Cherbourg  
Tél: 0825 013 013  
Fax: 02 33 88 67 05

### • P&O Stena Line

Tél: 0820 010 020

### • Seafrance Voyages

Tél: 03 21 46 36 70  
Fax : 03 21 34 84 11  
resagroupes@seafrance.fr

### • Thomas Cook Voyages

Tél. 0826 826 777

### • Top of Travel

Tél: 01 53 44 14 00  
Fax: 01 43 41 43 41  
topoftravel@wanadoo.fr

### • Visit Europe

34 rue Fays  
94300 Vincennes  
Tél: 01 58 64 51 51  
Fax: 01 58 64 51 52

### • Voyages Fram

Tél: 01 40 26 60 00

### Afrique du Sud

Art & Vie  
01 44 19 02 02

### Amerasia

Tél. 01 49 21 55 55

### Cap Géo

Tél. 01 69 96 10 00

### Capitales Tours

Tél. 01 42 71 22 44

### Cosmovel

Tél. 01 40 68 09 99

### Echos du Monde

Tél. 04.78.38.72.22

### Kuoni Collectivités

Tél. 01 42 85 62 55

### Latitudes Extrêmes

Tél. 01 30 06 35 35

### Nouvelles Frontières

Tél. 01 45 68 70 28

### Partir

Tél. 01 56 02 02 00

### Syltours

Tél. 01 55 38 11 11

### Traces

Tél. 01 40 46 09 09

### Transunivers

Tél. 01 42 23 77 77

### Voyageurs du Monde

Tél. 01 58 71 15 80

# Cartes privilèges BUTTERFLY multi-réductions

depuis 1987

Des réductions en permanence  
partout en France



Carte "Club" jusqu'à

Avions, voyages,  
hôtels, location  
de voitures,  
centrales d'achats,  
spectacles...

30%



Carte "France" jusqu'à

Grande enseignes  
(Kiloutou, St Maclou,  
Optical Center, Carglass,  
Célio...)

40%



Carte "Paris" jusqu'à

Restaurants, cabarets,  
parcs, musées, cirques,  
boutiques...

50%

Les 3 cartes prix public : ~~80 €~~  
Prix CE, les 3 cartes pour les individuels : 25 €  
Prix CE, les 3 cartes pour les groupes : 12 €\*

2 sites pour tout connaître  
butterfly.fr  
butterflyce.com



Document non-contractuel. Offres modifiables sans préavis soumises à conditions non cumulables et non rétroactives. \* Jusqu'à 99 salariés. Au delà, nous contacter.

# Média CE

www.mediace.fr

## Abonnez-vous !

A imputer sur le 0,2 % de fonctionnement

# 80 € TTC

pour 1 an pour le choix N°1

### SEULEMENT

- LA GESTION DU CE
- LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,
- LA COMMUNICATION AVEC LA DIRECTION ET LES SALARIÉS
- LA CONSOMMATION
- LES LOISIRS
- LES VOYAGES GROUPES



Média CE - 249, rue de Crimée - 75019 Paris  
Tél.: 0 871 224 582 - Fax: 01 55 26 87 69  
E-mail: abonnement@mediace.fr



**OUI,** Nous nous abonnons à **Média CE** pour :

- 5 numéros par an en 1 exemplaire & 1 hors-série = 80 €
- 5 numéros par an en 2 exemplaires & 2 hors-série = 160 €
- 5 numéros par an en 4 exemplaires & 4 hors-série = 320 €
- 5 numéros par an en 8 exemplaires & 8 hors-série = 640 €

PAR COURRIER : en retournant ce coupon-réponse à Média CE - 249, rue de Crimée - 75019 Paris  
Nous joignons notre règlement de \_\_\_\_\_ €  
par chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

PAR FAX au 01 55 26 87 69 : nous réservons notre abonnement dès à présent et nous réglerons à réception de la facture.

CE \_\_\_\_\_

Responsable \_\_\_\_\_

Fonction au CE \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Bon pour accord

Signature

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_ Effectif \_\_\_\_\_

MCE12

# GUSO

la réponse simple pour l'emploi  
des salariés du *spectacle vivant!*



0114444444 Photo : Dominique Bouchay/Michou / 11/04

Connectez-vous

 [www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr)

ou

Contactez-nous

 N°Azur 0 810 863 342

0810 863 342

**Votre comité d'entreprise organise un spectacle ?  
Vous souhaitez employer pour l'occasion un artiste ou un technicien ?**

**Le Guso est votre seul interlocuteur pour répondre à l'ensemble  
des démarches liées à leur embauche et à leur emploi :**

- un seul formulaire de déclaration simplifiée des cotisations (en ligne ou papier) et un seul règlement pour l'ensemble des organismes de protection sociale,
- la simplicité des démarches pour vous,
- l'assurance d'une protection sociale pour votre salarié.

